

2025 | EXERCICE

RAPPORT  
SUR LA SOLVABILITÉ  
ET LA SITUATION FINANCIÈRE

Mutuelle  
de Poitiers  
Assurances

Votre assureur vous connaît,  
et pour vous, ça change tout !



# PRÉAMBULE

Le présent Rapport sur la solvabilité et la situation financière, à destination du public, est élaboré conformément aux articles L355-5 et L356-25 du Code des assurances et aux articles 290 à 298 et 359 à 371 du Règlement délégué 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 complétant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité 2).

La Mutuelle de Poitiers Assurances, en qualité de tête du groupe Mutuelle de Poitiers Assurances, s'est vu accorder par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) l'autorisation de communiquer un rapport unique sur la solvabilité et la situation financière (SFCR). Ce rapport unique porte sur le périmètre constitué par la société d'assurance mutuelle Mutuelle de Poitiers Assurances, et la société anonyme Pronoé Prévoyance qui forment le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances.

Le présent Rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) est communiqué à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et fait l'objet d'une publication sur le site internet.

Ce rapport est composé d'une synthèse et de cinq plots distincts :

► **Synthèse**

► **Le Plot 1 est consacré à la présentation :**

- du Groupe et de son activité ainsi que celle de ses entités ;
- des résultats de souscription, des investissements.

► **Le Plot 2 présente les informations qualitatives relatives :**

- aux informations générales sur le système de gouvernance ;
- aux exigences de compétence et d'honorabilité en place, notamment pour ce qui concerne les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés ;
- au système de gestion des risques ;
- à l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) ;
- au système de contrôle interne ;
- à la fonction clé d'audit interne ;
- à la fonction clé actuarielle ;
- à la sous-traitance.

► **Le Plot 3 présente :**

- les principaux risques auxquels le Groupe et ses entités rattachées sont exposés ;
- les mesures d'évaluation des risques ;
- les techniques d'atténuation ou de transfert des risques auxquels l'entreprise a recours.

► **Le Plot 4 présente la valorisation des actifs, des provisions techniques et des autres passifs du bilan prudentiel du Groupe et des entités rattachées.**

► **Le Plot 5 est consacré à la présentation des informations qualitatives et quantitatives relatives :**

- aux fonds propres Solvabilité II du Groupe et des entités rattachées ;
- aux exigences de capital et à leur couverture.

Ce rapport qui concerne l'exercice 2025 a été présenté et approuvé par les Conseils d'Administration de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance lors de leurs séances du 10 avril 2026.

Les informations publiées dans ce document concernent la période de référence du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025. Les comptes concernant la même période de référence seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 13 mai 2026.



# synthèse

Cette synthèse est réalisée conformément à l'article 292 du règlement délégué. Elle met en évidence tout changement important survenu au sein des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances lors du dernier exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 et fournit une brève explication des causes et des effets de ces changements relatifs :

- À l'activité et aux résultats ;
- Au système de gouvernance ;
- Au profil de risque ;
- À la valorisation pour les besoins de solvabilité ;
- À la gestion du capital.

## >>>| ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

Le Groupe Mutuelle de Poitiers se compose de quatre entités, dont deux assurantielles, toutes situées en France :

- Mutuelle de Poitiers Assurances (entité assurantielle),
- Pronoé Prévoyance (entité assurantielle),
- Société pour le Traitement de l'Information dans le Centre (STIC),
- Société de courtage en assurance Barruel et Giraud.

L'entreprise mère Mutuelle de Poitiers Assurances, dite société consolidante, détient la quasi-totalité de ses filiales (participations supérieures à 95 %).

L'activité assurantielle du Groupe Mutuelle de Poitiers est assurée par la Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance, qui exercent leurs activités en France uniquement, et qui forment ensemble un « Groupe prudentiel » au sens de la Directive Solvabilité 2.

La Mutuelle de Poitiers Assurances exerce son activité exclusivement en assurance de dommages (Incendie- Accident – Risques Divers) et assurance de personnes (contrats santé individuels et collectifs et assurances accidents).

Les produits d'assurance épargne-retraite et assurance emprunteur sont distribués en partenariat avec un assureur vie.

Pronoé Prévoyance, filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances, exerce une activité vie et non vie et commercialise des contrats de prévoyance couvrant le décès et les arrêts de travail. Au cours de l'année 2025, le projet d'offre obsèques a été développé pour enrichir la gamme des produits de Pronoé Prévoyance, répondre aux besoins des assurés et permettre la commercialisation de cette nouvelle offre au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2026.

- ▶ Dans la continuité de l'année 2024, l'exercice 2025 est favorable pour la Mutuelle de Poitiers Assurances. L'environnement dans lequel nous évoluons reste cependant complexe, marqué par des incertitudes sur le plan politique, économique et social en France et à l'international mais aussi par les effets du dérèglement climatique.

Dans ce contexte général, le résultat de l'exercice 2025 de la Mutuelle de Poitiers Assurances est solide. Il est caractérisé par :

- Le chiffre d'affaires de **573,2 M €**, en évolution de **+ 8,51 %**, témoignant d'une **dynamique de croissance** qui se poursuit grâce au niveau d'implication de toutes les forces de l'entreprise du siège et de nos agences.
- Une sinistralité globalement contenue tenant compte :
  - Dans la branche Dommages aux biens et Catastrophes Naturelles :
    - de l'absence d'évènements climatiques majeurs à l'exception de la survenance d'un épisode de sécheresse d'ampleur durant l'été,
    - de l'enregistrement de sinistres incendie importants.
  - Dans la branche Automobile :
    - d'un contexte inflationniste des sinistres matériels toujours présent, bien que moindre qu'attendu, ayant un impact sur les coûts d'indemnisations et la constatation d'une fréquence de sinistres en légère baisse,
    - d'une aggravation du coût des sinistres Responsabilité civile corporelle sur exercices antérieurs,
    - d'une augmentation du coût des prestations d'assistance répercutée sur les tarifs des contrats.
  - Dans la branche Assurances de Personnes :
    - d'une bonne tenue de la sinistralité relative aux garanties corporelles (GAV, premium),
    - d'une évolution maîtrisée des frais de soins, (et du report sur l'exercice 2026 de la taxe sur les organismes complémentaire santé).
  - Dans la branche Responsabilité civile et Construction :
    - d'un moindre déficit technique de la responsabilité décennale par rapport à l'an dernier,
    - d'un résultat technique défavorable de la responsabilité civile générale eu égard notamment à la survenance de sinistres importants.

Ce niveau de sinistralité globalement contenue permet une dotation significative de la provision d'égalisation, alimentée en net de 18 M€, et se décomposant en :

- une dotation de 14,4 M€ dans la branche « tempête-gel »,
- une dotation de 1,7 M€ dans la branche « Cat Nat »,

- une dotation de 1,5 M€ dans la branche « attentats » et enfin une dotation de 0,4 M€ dans la branche « Acceptations ».

La provision d'égalisation s'élève ainsi à 99,4 M€.

■ **Un coût de réassurance élevé** résultant :

- de primes cédées en augmentation de 4,67 %, en lien notamment avec l'augmentation du taux de prime Cat Nat de 12 % à 20 %,
- d'une faible intervention des réassureurs au titre de l'exercice de survenance du fait notamment de l'absence d'évènements climatiques majeurs sur l'année.

■ **Les frais généraux restent bien maîtrisés** (un ratio de 22,19 % du chiffre d'affaires contre 22,73 % en 2024) dans un contexte d'investissements toujours soutenus :

- pour l'innovation et la modernisation de nos offres d'assurance et de nos outils,
- pour l'accompagnement en ressources humaines des équipes en soutien d'activité et pour faire face aux nombreuses exigences réglementaires,
- dans le but d'améliorer toujours davantage la qualité du service rendu par la Mutuelle de Poitiers Assurances à ses Sociétaires.

■ L'ensemble de ces éléments permet de générer un ratio combiné net de réassurance de 91,9 % contre 97,9 % en 2024 (hors dotation à la provision d'égalisation).

■ **L'environnement financier a été marqué par des taux d'intérêt 10 ans élevés** et une bonne performance des marchés actions; sur les marchés de taux d'intérêt, le maintien d'un bon niveau de pentification de la courbe de taux a permis de saisir des opportunités sur des émetteurs de bonne qualité de signature et d'augmenter la performance moyenne du portefeuille obligataire, accompagnée par une rotation significative de la poche. Les marchés actions ont été globalement orientés à la hausse, permettant un bon niveau de rendement et l'augmentation des plus ou moins-values latentes. Le résultat financier de 29,7 M€ du compte non technique 2025 est supérieur au budget de 28,2 M€ et inférieur à l'exercice 2024 (31,9 M€), notamment du fait du provisionnement de certaines lignes en portefeuille dont trois fonds à prépondérance immobilière décotés.

En synthèse, le résultat de l'exercice de 26,0 M€ de la Mutuelle de Poitiers Assurances est satisfaisant, démontrant **notre capacité** à poursuivre notre développement tout en préservant la robustesse financière de l'entreprise. Nos fonds propres qui sont portés à hauteur de 295,9 M€ assurent avec notre provision d'égalisation **un fort niveau de solidité de l'entreprise pour la bonne protection de nos Sociétaires**.

Avec un taux de couverture du SCR de 276 % par les Fonds propres Tier 1 et 2, et un taux de couverture du MCR de 789 % par les seuls fonds propres Tier 1, la Solvabilité de l'entreprise est solide.

► Concernant Pronoé Prévoyance, les résultats commerciaux sont très encourageants. Le réseau de distribution est fortement impliqué dans la commercialisation de cette offre (+ 3.600 contrats en 2025 contre 1.300 en 2024). Depuis le lancement de la commercialisation de l'offre prévoyance le 26 janvier 2023, **plus de 5.900 contrats ont ainsi été souscrits**.

L'exercice 2025 est principalement caractérisé par :

- Un chiffre d'affaires de 1,019 M € en évolution de + 92,72 % en phase avec nos prévisions du Business Plan.
- La charge de sinistres est inférieure au prévisionnel (481 k€ contre 533 k€), principalement liée à une moindre sinistralité vie que prévu dans le Business Plan. Au 31 décembre 2025, nous dénombrons 46 sinistres arrêt de travail et 2 sinistres décès.
- Des frais généraux pour 0,721 M€ inférieurs au business plan (0,739 M€).
- Un résultat financier de 0,187 M€ inférieur à notre business plan de 31 k€ compte tenu d'une provision pour dépréciation durable pour un montant de 153 k€. Le rendement brut des placements est équivalent à celui de 2024.

En synthèse, le résultat 2025 de Pronoé Prévoyance est déficitaire de 0,211 M € contre un déficit prévu de 0,244 M € au Business Plan.

Avec un taux de couverture par ses fonds propres, du SCR de 727 %, et du MCR de 168 %, la solvabilité de Pronoé Prévoyance est satisfaisante à la fin de sa troisième année d'exercice.

L'année 2025 se caractérise également par la poursuite de notre démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), en vivant de manière concrète nos engagements et au-delà pour continuer à nous inscrire dans la construction d'un monde plus durable et responsable, en cohérence avec nos valeurs mutualistes. Ainsi, nous poursuivons la déclinaison de nos engagements RSE dans des actions opérationnelles à travers des actions solidaires ou de mécénat, de communication, dans le choix durable de nos partenaires (relations durables et engagées) ...

En conclusion, l'ensemble constitue un exercice favorable pour la Mutuelle de Poitiers Assurances qui permet de renforcer sa solidité au service des Sociétaires. Dans un contexte marqué par des incertitudes politiques, économiques et sociales, une inflation persistante des coûts d'indemnisation et l'augmentation des charges de réassurance, nous avons su maintenir la dynamique de l'entreprise au service de nos Sociétaires, poursuivre notre développement tout en confortant nos fondamentaux de gestion. L'expérience, la solidité économique et le niveau de solvabilité de l'entreprise nous permettent d'aborder avec confiance l'avenir. Notre plan nouveau stratégique « Elan 2032 », qui s'inscrit dans la droite ligne de notre raison d'être, doit nous permettre de renforcer la singularité de notre modèle d'assureur mutualiste à taille humaine basé sur la qualité de services apportée aux sociétaires, pour le rendre encore plus robuste et attractif en réponse aux défis de notre temps.

## >>>| SYSTÈME DE GOUVERNANCE

La Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance forment un groupe prudentiel au sens de Solvabilité 2.

L'entreprise mère Mutuelle de Poitiers est une Société d'Assurance Mutuelle régie par le Code des assurances. Il s'agit d'une société civile sans but lucratif qui n'a ni capital social ni actionnaire à rémunérer. Sa gouvernance mutualiste repose sur une séparation claire entre les fonctions exécutives d'une part, et les missions de contrôle et de surveillance d'autre part. Trois organes distincts en assurent le contrôle, la stratégie et la gestion :

- l'Assemblée Générale, composée de délégués élus par les Sociétaires,
- le Conseil d'Administration, dont les membres sont élus par l'Assemblée Générale,
- le Directeur Général, nommé par le Conseil d'Administration.

Pronoé Prévoyance, filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances, est une société anonyme à Conseil d'Administration. Elle a également opté pour le système de gouvernement d'entreprise dissociant les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général (article L225-51-1 du Code de commerce). Trois organes distincts en assurent le contrôle, la stratégie et la gestion :

- l'Assemblée Générale, composée des actionnaires, soit en l'espèce la Mutuelle de Poitiers Assurances (détention de 99,9 % du capital social) et la Société Barruel et Giraud (détention de 0,1 % du capital social),
- le Conseil d'Administration, dont les membres sont élus par l'Assemblée Générale des actionnaires,
- le Directeur Général, nommé par le Conseil d'Administration.

Tout en ayant des organes de gouvernance distincts de ceux de l'entreprise mère, le fonctionnement des organes de Pronoé Prévoyance est aligné sur celui de la Mutuelle de Poitiers Assurances (composition du bureau du Conseil d'Administration, durée de mandat et limite d'âge pour les administrateurs, choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général...), l'objectif étant de permettre un pilotage efficace des activités et des risques ainsi qu'un contrôle efficient et cohérent. Il a ainsi été acté le principe selon lequel tous les Administrateurs de la Mutuelle de Poitiers Assurances, à l'exception de l'Administrateur élu par le personnel salarié de la Mutuelle de Poitiers Assurances, composent le Conseil d'Administration de Pronoé Prévoyance qui compte également comme Administrateur la Mutuelle de Poitiers Assurances, personne morale représentée par une personne physique désignée par son propre Conseil d'Administration.

Pour réaliser ses activités, Pronoé Prévoyance utilise et fait appel aux ressources humaines et matérielles de la Mutuelle de Poitiers Assurances. Dans le cadre d'une convention de prestations de services, la Mutuelle de Poitiers Assurances a en charge l'ensemble de la gestion opérationnelle et particulièrement la gestion technique (y compris la réassurance), la gestion des risques et les contrôles associés, la gestion comptable et financière, la gestion des dispositifs de communication et de marketing, la coordination des projets, le secrétariat général, le suivi juridique et la conformité, le dispositif LCB-FT, la lutte contre la fraude, la protection des données personnelles, la gestion informatique ainsi que le reporting associé, relatifs à l'activité de Pronoé Prévoyance.

Chacune des directions de la Mutuelle de Poitiers Assurances ainsi que l'ensemble de la comitologie relevant de la gestion stratégique et opérationnelle (Comité de direction, Comité stratégique produits, Comité de direction technique, DGIC, Comité Opérationnel des Risques, Comité d'Agrégation des Risques et des Fonctions clés, Comité Opérationnel des Données, Comité de Pilotage des Données, Comité Activité Prévoyance,...) intègre dans son champ de compétences l'activité de Pronoé Prévoyance, ce qui permet d'en assurer la gestion, le pilotage et le suivi.

Le Directeur Général de chaque entité rend compte de cette gestion, de ce pilotage et de ce suivi au Conseil d'Administration ainsi qu'aux Comités spécialisés du Conseil d'Administration de l'entreprise mère Mutuelle de Poitiers Assurances dont les compétences ont été étendues au périmètre d'activité de Pronoé Prévoyance (Comité Financier, d'Audit, des Risques et de suivi des filiales, Comité Juridique et de Conformité, Comité de Sélection et de Rémunération).

Aux côtés du Directeur Général de chaque entité, dirigeant effectif de plein droit, deux seconds dirigeants effectifs sont en place :

- le Directeur technique et offre de service - Directeur Général Adjoint,
- le Directeur indemnisation et RSE – Directeur Général Adjoint.

Le Directeur Général de chaque entité s'appuie sur le Comité de direction de la Mutuelle de Poitiers Assurances, entreprise mère, qui l'assiste dans le pilotage de la gestion opérationnelle de chaque entité. Ce Comité intègre dans son champ de compétences l'activité de Pronoé Prévoyance, il est composé actuellement des membres suivants :

- Directeur technique et offre de service – Directeur Général Adjoint,
- Directeur indemnisation et RSE - Directeur Général Adjoint,
- Directeur commercial, communication externe et digital - Directeur Général Adjoint,
- Directeur risques et actuariat,
- Directeur financier et comptable,
- Directeur organisation et audit interne,
- Directeur juridique, conformité et secrétariat général,
- Directeur systèmes d'information,
- Directeur ressources humaines et communication interne.

La Mutuelle de Poitiers et Pronoé Prévoyance disposent par ailleurs chacune de quatre fonctions clés conformément à l'article L354-1 du Code des assurances :

- ▶ la fonction Conformité, qui à travers ses missions, conseille les organes de gouvernance sur les évolutions réglementaires, participe à l'identification et à l'évaluation du risque de non-conformité, élabore une politique de conformité, établit un plan de conformité, anime la filière conformité, veille à la diffusion d'une culture juridique au sein de l'entreprise, assure en lien avec ses correspondants une veille normative à spectre large sur les activités d'assurance, assure le contrôle permanent du dispositif LCB-FT et de lutte contre la fraude, et supervise les travaux du Délégué à la protection des données (DPO).
- ▶ la fonction Gestion des Risques, qui à travers ses missions, participe à mettre en œuvre efficacement le système de gestion des risques qui couvre l'ensemble des risques significatifs auxquels chaque entité est soumise y compris les risques émergents, assure le suivi du profil de risque général de la Société et participe à l'évaluation interne de ses risques et de sa solvabilité (ORSA). Cette fonction conseille les organes de gouvernance et leur rend compte en matière de gestion des risques.
- ▶ La fonction Actuarielle fait partie intégrante de la gouvernance des risques de chaque entité à travers ses missions concernant les provisions techniques, la politique globale de souscription, la tarification, la réassurance et sa contribution à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques.
- ▶ La fonction Audit interne, qui à travers ses missions, participe à l'évaluation et à l'amélioration de l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle interne et de gouvernance. Elle communique au Conseil d'Administration de chaque entité son plan d'audit et lui soumet une fois par an un rapport présentant ses constatations, ses recommandations et l'état d'avancement des plans d'action visant à répondre à celles-ci.

Par ailleurs, la Mutuelle de Poitiers Assurances « entreprise mère », dispose d'une fonction Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) en charge de la fonction de contrôle du cadre de gestion du risque lié au TIC. Le RSSI est garant des méthodes, des dispositifs et des outils d'identification, d'évaluation, de gestion et de surveillance des risques liés à la sécurité

des systèmes d'information du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et il s'assure qu'ils sont adaptés. Dans le cadre de ses missions principales, le RSSI en charge de la fonction de contrôle du cadre de gestion du risque lié au TIC, participe à la définition de la stratégie de résilience opérationnelle numérique, s'assure de la mise en œuvre de la politique générale des systèmes de l'information et en assure le contrôle, participe aux instances de gestion des risques de l'entreprise, rend compte aux organes de gouvernance de la sécurité des systèmes d'information et les informe des éventuels incidents pertinents.

Les dispositifs de conformité, de gestion des risques et de contrôle interne, communs aux deux entités, sont des dispositifs étroitement liés. Leur action se situe sur le long terme et assure une gestion des risques efficace pour que la Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance puissent réaliser leurs objectifs commerciaux, techniques et financiers.

La Mutuelle de Poitiers et dorénavant Pronoé Prévoyance procèdent régulièrement à une évaluation interne de leurs risques et de leur solvabilité (ORSA), ce qui participe à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de l'entreprise et constitue également un outil de prise de décision de l'entreprise.

En matière de politique de rémunération, la Mutuelle de Poitiers Assurances, en tant qu'entreprise mère, applique des principes permettant de motiver, fidéliser les collaborateurs en place et attirer de nouveaux talents. Elle contribue également au maintien d'un climat social de qualité.

La politique de rémunération intègre des risques en matière de durabilité. Elle garantit une gestion saine et prudente et n'encourage pas la prise de risques au-delà des limites de tolérance fixées. Elle garantit l'attractivité, l'engagement et la fidélisation sur le long terme des acteurs de l'entreprise. Elle est basée sur un principe de transparence et d'équité. Par les dispositifs internes que la Société a mis en place (notes internes, accords avec les partenaires sociaux, comité de rémunération ad hoc, contrôle a posteriori), elle permet de définir des niveaux de rémunérations équitables et non discriminantes, conformes aux dispositions réglementaires issues de la Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA), veillant à se prémunir de tout conflit d'intérêts et d'apporter tous correctifs nécessaires le cas échéant.

En matière de compétences et d'honorabilité, l'entreprise mère Mutuelle de Poitiers Assurances a mis en place des procédures pour la Mutuelle de Poitiers Assurances et sa filiale Pronoé Prévoyance visant à s'assurer que les personnes qui composent l'organe collégial de surveillance et de contrôle, qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions clés satisfont aux exigences de compétences et d'honorabilité fixées par l'entreprise à tout moment (avant leur nomination mais aussi de manière continue).

Parmi les faits marquants de l'exercice 2025, une nouvelle organisation de la Direction de la Mutuelle de Poitiers Assurances a été mise en place à la suite du départ en retraite au 31 mars 2025 de Mme Anne-Sophie Fraissinet, Second Dirigeant Effectif des entités du Groupe prudentiel – Directeur Général Adjoint et Directeur Financier et des Risques de la Mutuelle de Poitiers et Responsable du dispositif LCB-FT des entités du Groupe prudentiel. Cette organisation s'est traduite par les évolutions suivantes :

- la Direction Financière et des Risques de la Mutuelle de Poitiers Assurances a été scindée en deux Directions (Direction Financière et Comptable et Direction Risques et Actuariat),
- un nouveau Second Dirigeant Effectif a été désigné au sein de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance à effet du 1<sup>er</sup> avril 2025 – M. Augustin Remy – et le rattachement des responsables de fonctions clés aux différents Dirigeants Effectifs a été mis à jour. L'ACPR a notifié son absence d'opposition à cette désignation le 17 avril 2025. A noter que ce nouveau Dirigeant Effectif a également été nommé Directeur Général Adjoint au sein de la Mutuelle de Poitiers Assurances avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2025,
- un nouveau Responsable de la mise en œuvre du dispositif LCB-FT, mentionné au quatrième alinéa du I de l'article L561-32 du Code monétaire et financier, des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances – M. Thierry Gallet - a été désigné, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2025, Mme Fraissinet ayant exercé cette responsabilité jusqu'au 31 mars 2025,
- évolution du Comité stratégique de direction de la Mutuelle de Poitiers Assurances. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2025, ce comité est composé de M. Désert, Directeur Général, et de trois Directeurs Généraux Adjoints : M. Gallet, Directeur technique et offre des services, M. Remy, Directeur indemnisation et RSE et de M. Ballif, Directeur commercial, communication externe et digital (nommé Directeur Général Adjoint au 1<sup>er</sup> avril 2025 au sein de la Mutuelle de Poitiers Assurances).

Par ailleurs, un nouvel administrateur a été coopté au sein des Conseils d'administration de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance le 6 juin 2025 (pour une entrée au Conseils d'administration le 11 juillet 2025) pour succéder à un administrateur atteint par la limite d'âge statutaire à l'issue de l'Assemblée Générale du 16 mai 2025. La ratification de sa cooptation sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de chacune des deux entités du Groupe prudentiel le 13 mai 2026.

## >>>| PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et de chacune des entités le composant regroupe l'ensemble des risques auxquels ils sont exposés, sous le pilotage du Directeur risques et actuariat, Responsable de la fonction clé Gestion des Risques de chaque entité en lien avec le Second dirigeant effectif auquel le domaine gestion des risques est rattaché.

Pour disposer d'une vision complète de son profil de risque, le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances a identifié et analysé au sein de son dispositif, les risques auxquels il est soumis, en lien avec sa structure, son organisation et son profil :

- ▣ le risque de souscription,
- ▣ le risque de marché (*y compris le risque de durabilité*),
- ▣ le risque de crédit,
- ▣ le risque de liquidité,
- ▣ le risque opérationnel.

Parmi ces risques, le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est principalement soumis aux sous-risques suivants :

- ▣ le risque de primes et provisions,
- ▣ le risque actions,
- ▣ le risque de spread,
- ▣ le risque immobilier,
- ▣ le risque catastrophe.

Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances met en œuvre un ensemble de techniques d'atténuation pour chacun de ces risques, celles-ci contribuant à la performance et à la pérennité du groupe et de ses entités.

Nous restons vigilants aux nombreux volatilités et facteurs de risques qui concernent notre secteur (risque géopolitique, risque cyber, risques liés au changement climatique, risque inflationniste, risque de non-conformité, ...) et attentifs aux conséquences de ces risques sur nos activités.

## >>>| VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITÉ

### ► Mutuelle de Poitiers Assurances

Au 31 décembre 2025, les actifs de la Mutuelle de Poitiers Assurances en normes Solvabilité 2 s'élèvent à 1 261,9 M€ en valeur de marché. Ils sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normale, entre des parties informées et consentantes.

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité 2 et les placements en normes comptables correspond aux plus ou moins-values latentes. Au 31 décembre 2025, le montant global des plus-values latentes a augmenté de 20,6 M€ sur un an pour atteindre 163 M€.

En 2025, l'environnement financier a été marqué par une volatilité des taux d'intérêt en fonction des ajustements des politiques monétaires et des anticipations d'inflation. La courbe des taux d'intérêt souverains français a suivi un mouvement de repentification par la baisse des taux à court terme et la hausse des taux à moyen et à long terme. Les spreads de crédit des émetteurs corporate et financiers se sont légèrement resserrés permettant une meilleure valorisation de nos actifs obligataires.

Sur les marchés actions, la dynamique est restée favorable à l'échelle internationale, portée par l'engouement pour les valeurs technologiques et par le cycle d'assouplissement monétaire des banques centrales. À l'inverse, le CAC 40 a sous-performé, pénalisé par un climat d'incertitude économique et une instabilité politique durable en France, héritée de la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024. La valorisation de notre compartiment actions a été peu impactée par cet environnement défavorable en France et nous avons conservé un niveau élevé de plus-values latentes.

Malgré le ralentissement du marché immobilier et le renchérissement du coût du crédit, la valorisation de nos actifs immobiliers en direct est restée résiliente, mais la valorisation de nos fonds à prépondérance immobilière a baissé tout en gardant une bonne rentabilité.

Au 31 décembre 2025, les provisions techniques de la Mutuelle de Poitiers Assurances en normes Solvabilité 2 s'élèvent à 757,6 M€ bruts de réassurance et à 628,3 M€ nets de réassurance.

### ► Pronoé Prévoyance

Au 31 décembre 2025, les actifs de Pronoé Prévoyance en normes Solvabilité 2 s'élèvent à 12,2 M€ en valeur de marché. Ils sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normale, entre des parties informées et consentantes.

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité 2 et les placements en normes comptables correspond aux plus ou moins-values latentes.

Au 31 décembre 2025, les provisions techniques de Pronoé Prévoyance en normes Solvabilité 2 s'élèvent à 1,28 M€ bruts de réassurance et à 0,79 M€ nets de réassurance.

### ► Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

Au 31 décembre 2025, les actifs du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances en normes Solvabilité 2 s'élèvent à 1 262,1 M€ en valeur de marché. Ils sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normale, entre des parties informées et consentantes.

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité 2 et les placements en normes comptables correspond aux plus ou moins-values latentes.

Au 31 décembre 2025, les provisions techniques du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances en normes Solvabilité 2 s'élèvent à 758,9 M€ bruts de réassurance et à 629,1 M€ nets de réassurance.

## >>>| GESTION DU CAPITAL

Couverture du SCR et du MCR par les Fonds Propres au 31/12/2025							
	FOND PROPRES SOLVABILITÉ 2			Montant du SCR	Montant du MCR	Couverture du SCR	Couverture du MCR
		Montant	% par rapport au total				
Mutuelle de Poitiers Assurances	FP TIER 1	675 M€ (635 M€)	95 % (95 %)	258 M€ (238 M€)	86 M€ (80 M€)	262 % (266 %)	789 % (796 %)
	FP TIER 2	37 M€ (34 M€)	5 % (5 %)			14 % (15 %)	
	FP TOTAUX	712 M€ (669 M€)	100 %			276 % (281 %)	
Pronoé Prévoyance	FP TOTAUX (TIER 1)	11,26 M€ (11,30 M€)	100 %	1,55 M€ (0,92 M€)	6,7 M€ (6,7 M€)	727 % (1 234 %)	168 % (169 %)
Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances	FP TOTAUX (TIER 1)	674 M€ (634 M€)	100 %	257 M€ (237 M€)	86 M€ (80 M€)	262 % (267 %)	787 % (788 %)

\* Nous indiquons les résultats au 31/12/2024 entre parenthèses

## ► Mutuelle de Poitiers Assurances

En 2025, les taux de couverture du SCR et du MCR de la Mutuelle de Poitiers Assurances par les fonds propres attestent de la solidité de l'entreprise pour faire face à ses engagements :

- ▣ les fonds propres éligibles pour les couvertures du capital de solvabilité requis (SCR) et du minimum de capital requis (MCR) sont respectivement de 712 M € et de 675 M €,
- ▣ le SCR est de 258 M € et le MCR est de 86 M €,
- ▣ le ratio de couverture du SCR est de 276 % et celui du MCR est de 789 %.

Les taux de couverture du SCR et du MCR sont en légère diminution en 2025. En effet, notre SCR est en augmentation de 8,16 % (+19 M €) et notre MCR est en augmentation de 7,3 % (+ 6 M €) et parallèlement les fonds propres Solvabilité 2 augmentent de 6,3 % (+ 40 M €) donc dans une moindre mesure. L'ensemble explique cette baisse des taux de couverture.

La Mutuelle de Poitiers dispose de fonds propres robustes et les taux de couverture du SCR et du MCR sont à des niveaux élevés.

## ► Pronoé Prévoyance

En 2025, les taux de couverture du SCR et du MCR de Pronoé Prévoyance par les fonds propres attestent de la solidité de l'entreprise pour faire face à ses engagements :

- ▣ les fonds propres éligibles pour les couvertures du capital de solvabilité requis (SCR) et du minimum de capital requis (MCR) sont de 11,26 M €
- ▣ le SCR est de 1,55 M € et le MCR est de 6,7 M €,
- ▣ le ratio de couverture du SCR est de 727 % et celui du MCR est de 168 %.

Le taux de couverture du SCR est en diminution tandis que le taux de couverture du MCR est stable en 2025. En effet, dans un contexte de lancement d'activité, notre SCR est en augmentation de 69,1 % (+0,63 M €) et notre MCR est toujours égal au plancher absolu fixé par la réglementation de 6,7 M € et parallèlement les fonds propres Solvabilité 2 diminuent de 0,3 % (-0,04 M €). L'ensemble explique cette baisse du taux de couverture du SCR et la stabilité du taux de couverture du MCR.

Pronoé Prévoyance dispose de fonds propres robustes et les taux de couverture du SCR et du MCR sont à des niveaux élevés.

## ► Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

En 2025, les taux de couverture du SCR et du MCR du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances par les fonds propres attestent de la solidité du Groupe Prudentiel pour faire face à ses engagements :

- ▣ les fonds propres éligibles pour les couvertures du capital de solvabilité requis (SCR) et du minimum de capital requis (MCR) sont de 674 M €,
- ▣ le SCR est de 257 M € et le MCR est de 86 M €,
- ▣ le ratio de couverture du SCR est de 262 % et celui du MCR est de 787 %.

Les taux de couverture du SCR et du MCR sont en légère diminution en 2025. En effet, notre SCR est en augmentation de 8,29 % (+20 M €) et notre MCR est en augmentation de 6,4 % (+ 5 M €) et parallèlement les fonds propres Solvabilité 2 augmentent de 6,3 % (+ 40 M €) donc dans une moindre mesure. L'ensemble explique cette baisse des taux de couverture.

Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances dispose de fonds propres robustes et les taux de couverture du SCR et du MCR sont à des niveaux élevés.

# SOMMAIRE

I - Activité et résultats

Plot 1

II - Système de gouvernance

Plot 2

III - Profil de risque

Plot 3

IV - Valorisation à des fins de solvabilité

Plot 4

V - Gestion du capital

Plot 5

## lexique

**ACPR** (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)

L'ACPR est l'organe français de supervision de la banque et de l'assurance.

**AMSB** (Administrative Management or Supervisory Body)  
*notion issue de la Directive 2009/138/CE du 25 novembre 2009 sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité 2)*

« L'organe d'administration, de gestion ou de contrôle » est l'organe de gouvernance qui correspond au Conseil d'Administration et au Directeur Général au sein de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance.

**EIOPA** (European Insurance and Occupational Pensions Authority)  
Autorité de régulation Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles.

**Meilleure Estimation** (Best Estimate en anglais)

La meilleure estimation est la valeur des provisions sous Solvabilité 2, elle correspond à la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs.

**MCR** (Minimum Capital Requirement)

Le Minimum de Capital Requis correspond à l'exigence minimale de fonds propres en dessous de laquelle l'intervention de l'autorité de contrôle est automatique.

**ORSA** (Own Risk and Solvency Assessment)

Évaluation interne des risques et de la solvabilité.

**SCR** (Solvency Capital Requirement)

Le capital de Solvabilité Requis est le niveau de capital-cible nécessaire pour que la probabilité de faillite de l'organisme d'assurance soit inférieure à 0,5 % à l'horizon d'un an. Calculé à partir d'une formule standard ou d'un modèle interne (qui peut être partiel), le SCR est censé incorporer tous les risques liés à l'activité d'assurance. La Mutuelle de Poitiers a choisi d'utiliser la formule standard.

**SFCR** (Solvency and Financial Conditions Report)

Rapport annuel narratif sur la solvabilité et la situation financière à destination du public.



# 1

# ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

<b>1-1</b>	<b>Activité</b>	<b>4</b>
1.1.1	Présentation du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances	4
1.1.2	Présentation des filiales assurantielles composant le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances	5
1.1.3	Transactions intra-groupe	6
1.1.4	Faits marquants 2025	7
<b>1-2</b>	<b>Résultats 2025 des entités composant le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances</b>	<b>9</b>
1.2.1	Résultats de souscription	9
1.2.2	Résultats des investissements	15
<b>1-3</b>	<b>Autres informations</b>	<b>18</b>

## 1.1 ACTIVITÉ

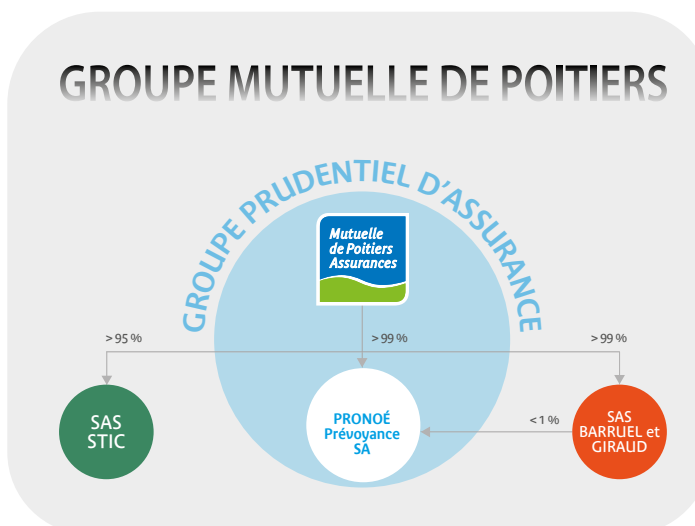
### 1.1.1 Présentation du Groupe Mutuelle de Poitiers

Le Groupe Mutuelle de Poitiers se compose de quatre entités, dont deux assurantielles formant le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances, toutes situées en France :

- ▶ **La Mutuelle de Poitiers Assurances (entité assurantielle)** : Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances, siège social lieu-dit Bois du Fief Clairet – 86066 Poitiers Cedex 9, SIRENE 775 715 683. Elle exerce une activité non vie relevant des branches 1 à 3 et 5 à 17 visées à l'article R.321-1 du code des assurances et commercialise des contrats en assurances de dommages (Incendie - Accident – Risques Divers) et assurances de personnes (santé individuelle et collective et individuelles accidents).
- ▶ **La Société Pronoé Prévoyance (entité assurantielle)** : Société anonyme à Conseil d'administration, au capital social de 12 000 000 euros entièrement libéré, siège social lieu-dit Bois du Fief Clairet – 86240 Poitiers Cedex 9, immatriculée au RCS de Poitiers sous le numéro 907 614 804, régie par le Code des assurances. Agréée par l'ACPR le 10 octobre 2022 pour les branches 1-2 et 20 visées à l'article R.321-1 du Code des assurances, elle exerce depuis début 2023 une activité vie et non vie. Elle propose des contrats de prévoyance couvrant le décès et les arrêts de travail. Elle commercialise depuis le 4 mars 2026 des contrats obsèques (contrats d'assurance vie entière de type prévoyance) conformément à l'agrément accordé par l'ACPR le 10 octobre 2022. La Mutuelle de Poitiers Assurances détient 99,9 % du capital social de la SA Pronoé Prévoyance. La société Pronoé Prévoyance a comme autre actionnaire, la SAS Barruel et Giraud, société de courtage, filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances, qui détient 0,1 % du capital social de la SA Pronoé Prévoyance.
- ▶ **La Société pour le Traitement de l'Information dans le Centre (STIC)**, société par actions simplifiée, implantée au lieu-dit Bois du Fief Clairet – 86066 Poitiers Cedex 9, qui est spécialisée dans la délivrance de services et de conseils dans les domaines de l'informatique, de l'administration et la gestion de réseaux informatiques, de l'hébergement et du stockage de données numériques et d'applications, et de leur protection. La Mutuelle de Poitiers détient 95 % des actions et des droits de vote de la STIC, ce qui lui confère le contrôle exclusif de la Société STIC, au sens des dispositions de l'article L 233-16 du code de commerce.
- ▶ **La Société de courtage en assurance Barruel et Giraud**, qui est une société par actions simplifiée, implantée à Orléans, Société de courtage en assurance par l'intermédiaire de laquelle la Mutuelle de Poitiers assure le groupement des sociétaires « gendarmes ». Il s'agit des risques privés des personnels de la Gendarmerie Nationale en activité ou retraités, que la Mutuelle de Poitiers assure, par l'intermédiaire de ce courtier depuis 1964, sur l'ensemble du territoire français. La Mutuelle de Poitiers détient 99 % des actions et des droits de vote de Barruel et Giraud SAS, ce qui lui confère le contrôle exclusif de cette société, au sens des dispositions de l'article L 233-16 du code de commerce.

Le Groupe Mutuelle de Poitiers est représenté par l'organigramme financier ci-dessous :

Organigramme financier du Groupe Mutuelle de Poitiers présentant les différentes entités filiales de la Mutuelle de Poitiers Assurances



Le **Groupe Mutuelle de Poitiers** se compose de 4 entités, dont 2 assurantielles, toutes situées en France :

- Mutuelle de Poitiers Assurances (entité assurantielle) ;
- SA Pronoé Prévoyance (entité assurantielle) ;
- SAS STIC (prestations de services, conseils dans le domaine de l'informatique) ;
- SAS Barruel et Giraud (courtage de produits d'assurances).

Chaque Société dispose de ses propres organes de gouvernance. La **Mutuelle de Poitiers Assurances** est la société mère et détient la quasi-totalité des autres entités filiales. Elle assure le contrôle de ses filiales et consolide les comptes pour le Groupe Mutuelle de Poitiers.

Existence d'un **Groupe prudentiel au sens de la directive Solvabilité II** :

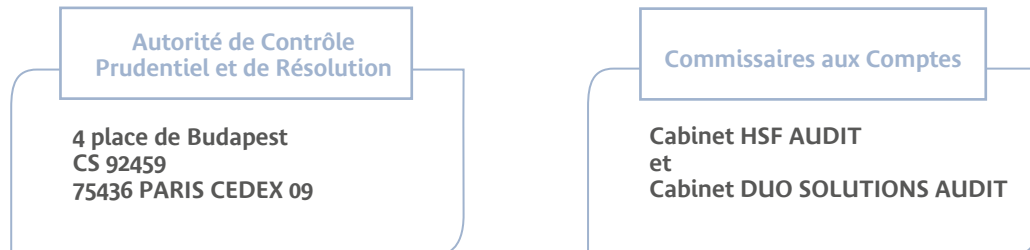
- ➔ de fait en raison des liens capitalistiques majoritaires entre 2 Sociétés d'assurances (Mère et filiale) – art. L356-1 du Code des Assurances – Entité sans personnalité juridique (pas d'organes de gouvernance, pas de statuts) ;
- ➔ le Groupe d'assurance doit avoir une stratégie commune, une cohésion dans la gestion des risques, une solvabilité suffisante (reporting Groupe, comptes consolidés,...).

Mise à jour 28-03-2026

La Mutuelle de Poitiers Assurances qui est la société mère, dite société consolidante, détient la quasi-totalité de ses filiales (participations supérieures à 95 %). Elle assure le contrôle de ses filiales et elle consolide les comptes pour le Groupe Mutuelle de Poitiers. La méthode de consolidation retenue est la méthode de l'intégration globale.

En 2025, le Groupe Mutuelle de Poitiers établit ses comptes consolidés avec ses trois filiales Pronoé Prévoyance, Barruel et Giraud et STIC.

Le chiffre d'affaires consolidé est de 575,5 M€ et le résultat de l'exercice consolidé est bénéficiaire de 27,3 M€.



### 1.1.2 Présentation des filiales assurantielles composant le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

Au sein du Groupe Mutuelle de Poitiers, les deux entités assurantielles Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance forment ensemble un « Groupe prudentiel » au sens de la Directive Solvabilité II. Elles exercent leurs activités en France uniquement.

Ce groupe qui n'a pas de personnalité juridique est désigné « Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ».

La Mutuelle de Poitiers Assurances exerce une activité non vie et commercialise des contrats en assurance de dommages (Incendie - Accident - Risques Divers) et assurance de personnes (contrats santé individuels et collectifs et assurances accidents) qui représentent la totalité de son chiffre d'affaires

Elle ne pratique pas l'assurance des risques industriels (grandes entreprises).

Les produits d'assurance épargne-retraite et assurance emprunteur sont distribués en partenariat avec un assureur vie.

Société de taille intermédiaire, la Mutuelle de Poitiers fait preuve d'une forte capacité d'adaptation à son environnement et fait rayonner son esprit mutualiste.

Centrée sur son métier d'assureur et inscrite dans une vision de long terme, l'entreprise poursuit un objectif constant de renforcement des fonds propres en corrélation avec son développement lui permettant de respecter les exigences de solvabilité et d'offrir la solidité nécessaire à la protection de ses assurés tout en ayant pour objectif de leur faire bénéficier d'un bon rapport qualité prix avec des cotisations les plus ajustées possibles pour préserver au mieux leur pouvoir d'achat, d'un conseil de qualité et de disposer des ressources nécessaires permettant de faire face à ses engagements.

Résolument tournée vers l'avenir, la Mutuelle de Poitiers, par l'innovation, s'attache à relever les défis des nouveaux modes de distribution et de gestion, répondant ainsi aux besoins et aux attentes des Sociétaires. Nous poursuivons nos projets de modernisation des outils et des produits d'assurance proposés à nos Sociétaires.

Quant à Pronoé Prévoyance, elle a pour objectif de se développer de façon progressive et maîtrisée conformément au Business Plan. Elle a également pour objectif de répondre aux engagements mutualistes de sa société mère consistant à offrir sur le long terme à ses assurés et à leurs familles un rapport qualité/prix compétitif ainsi qu'un fort niveau de solidité pour leur protection et de permettre au Groupe Mutuelle de Poitiers de diversifier son offre de service et de le rendre plus attractif, renforçant la robustesse de son modèle pour l'avenir.

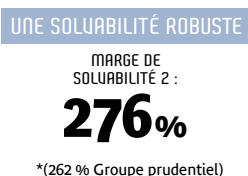
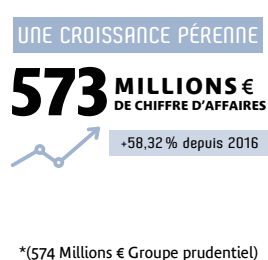
- Les chiffres clés au 31 Décembre 2025 du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant :

## CHIFFRES CLÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

PÉRIMÈTRE MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

\* (+ INFORMATIONS GROUPE PRUDENTIEL : MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES ET PRONOÉ PRÉVOYANCE)



\* Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance



CHIFFRES CLÉS | RAPPORT ANNUEL 2025 | MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

### 1.1.3 Transactions intra-groupe

Plusieurs conventions ont été conclues entre les entités du Groupe (convention de distribution, convention de mise à disposition de personnel, convention de prestation de services et d'externalisation d'activités importantes et critiques, convention de gestion de trésorerie, convention groupe TVA...) après avoir été présentées aux Conseils d'administration des entités concernées. Ces conventions ont pour objet d'organiser les relations entre les parties et d'optimiser le développement de leurs activités.

### 1.1.4 Faits marquants 2025 du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant

► Dans la continuité de l'année 2024, l'exercice 2025 est favorable pour la Mutuelle de Poitiers Assurances. L'environnement dans lequel nous évoluons reste cependant complexe, marqué par des incertitudes sur le plan politique, économique et social en France et à l'international mais aussi par les effets du dérèglement climatique.

Dans ce contexte général, le résultat de l'exercice 2025 de la Mutuelle de Poitiers Assurances est solide. Il est caractérisé par :

- ▣ Le chiffre d'affaires de **573,2 M€**, en évolution de **+ 8,51 %**, témoignant d'une **dynamique de croissance** qui se poursuit grâce au niveau d'implication de toutes les forces de l'entreprise du siège et de nos agences.
- ▣ Une sinistralité globalement contenue tenant compte :
  - Dans la branche Dommages aux biens et Catastrophes Naturelles :
    - de l'absence d'évènements climatiques majeurs à l'exception de la survenance d'un épisode de sécheresse d'ampleur durant l'été,
    - de l'enregistrement de sinistres incendie importants.
  - Dans la branche Automobile :
    - d'un contexte inflationniste des sinistres matériels toujours présent, bien que moindre qu'attendu, ayant un impact sur les coûts d'indemnisations et la constatation d'une fréquence de sinistres en légère baisse,
    - d'une aggravation du coût des sinistres Responsabilité civile corporelle sur exercices antérieurs,
    - d'une augmentation du coût des prestations d'assistance répercutée sur les tarifs des contrats.
  - Dans la branche Assurances de Personnes :
    - d'une bonne tenue de la sinistralité relative aux garanties corporelles (GAV, premium),
    - d'une évolution maîtrisée des frais de soins, (et du report sur l'exercice 2026 de la taxe sur les organismes complémentaire santé).
- ▣ Dans la branche Responsabilité civile et Construction :
  - d'un moindre déficit technique de la responsabilité décennale par rapport à l'an dernier,
  - d'un résultat technique défavorable de la responsabilité civile générale eu égard notamment à la survenance de sinistres importants.

Ce niveau de sinistralité globalement contenue permet une dotation significative de la provision d'égalisation, alimentée en net de 18 M€, et se décomposant en :

- une dotation de 14,4 M€ dans la branche « tempête-gel »,
- une dotation de 1,7 M€ dans la branche « Cat Nat »,
- une dotation de 1,5 M€ dans la branche « attentats » et enfin une dotation de 0,4 M€ dans la branche « Acceptations ».

La provision d'égalisation s'élève ainsi à 99,4 M€.

- ▣ **Un coût de réassurance élevé** résultant :
  - de primes cédées en augmentation de 4,67 %, en lien notamment avec l'augmentation du taux de prime Cat Nat de 12 % à 20 %,
  - d'une faible intervention des réassureurs au titre de l'exercice de survenance du fait notamment de l'absence d'évènements climatiques majeurs sur l'année.
- ▣ **Les frais généraux restent bien maîtrisés** (un ratio de 22,19 % du chiffre d'affaires contre 22,73 % en 2024) dans un contexte d'investissements toujours soutenus :
  - pour l'innovation et la modernisation de nos offres d'assurance et de nos outils,
  - pour l'accompagnement en ressources humaines des équipes en soutien d'activité et pour faire face aux nombreuses exigences réglementaires,
  - dans le but d'améliorer toujours davantage la qualité du service rendu par la Mutuelle de Poitiers Assurances à ses Sociétaires.
- ▣ L'ensemble de ces éléments permet de générer un ratio combiné net de réassurance de 91,9 % contre 97,9 % en 2024 (hors dotation à la provision d'égalisation).
- ▣ **L'environnement financier** a été marqué par des taux d'intérêt 10 ans élevés et une bonne performance des marchés actions; sur les marchés de taux d'intérêt, le maintien d'un bon niveau de pentification de la courbe de taux a permis de saisir des opportunités sur des émetteurs de bonne qualité de signature et d'augmenter la performance moyenne du portefeuille obligataire, accompagnée par une rotation significative de la poche. Les marchés actions ont été globalement orientés à la hausse, permettant un bon niveau de rendement et l'augmentation des plus ou moins-values latentes. Le résultat financier de 29,7 M€ du compte non technique 2025 est supérieur au budget de 28,2 M€ et inférieur à l'exercice 2024 (31,9 M€), notamment du fait du provisionnement de certaines lignes en portefeuille dont trois fonds à prépondérance immobilière décotés.

En synthèse, le résultat de l'exercice de 26,0 M€ de la Mutuelle de Poitiers Assurances est satisfaisant, démontrant **notre capacité** à poursuivre notre développement tout en préservant la robustesse financière de l'entreprise. Nos fonds propres qui sont portés à hauteur de 295,9 M€ assurent avec notre provision d'égalisation **un fort niveau de solidité de l'entreprise pour la bonne protection de nos Sociétaires**.

Avec un taux de couverture du SCR de 276 % par les Fonds propres Tier 1 et 2, et un taux de couverture du MCR de 789 % par les seuls fonds propres Tier 1, la Solvabilité de l'entreprise est solide.

- Concernant Pronoé Prévoyance, les résultats commerciaux sont très encourageants. Le réseau de distribution est fortement impliqué dans la commercialisation de cette offre (+ 3.600 contrats en 2025 contre 1.300 en 2024). Depuis le lancement de la commercialisation de l'offre prévoyance le 26 janvier 2023, **plus de 5.900 contrats ont ainsi été souscrits.**

L'exercice 2025 est principalement caractérisé par :

- ▣ Un chiffre d'affaires de 1,019 M€ en évolution de + 92,72 % en phase avec nos prévisions du Business Plan.
- ▣ La charge de sinistres est inférieure au prévisionnel (481 k€ contre 533 k€), principalement liée à une moindre sinistralité vie que prévu dans le Business Plan. Au 31 décembre 2025, nous dénombrons 46 sinistres arrêt de travail et 2 sinistres décès.
- ▣ Des frais généraux pour 0,721 M€ inférieurs au business plan (0,739 M€).
- ▣ Un résultat financier de 0,187 M€ inférieur à notre business plan de 31 k€ compte tenu d'une provision pour dépréciation durable pour un montant de 153 k€. Le rendement brut des placements est équivalent à celui de 2024.

En synthèse, le résultat 2025 de Pronoé Prévoyance est déficitaire de 0,211 M€ contre un déficit prévu de 0,244 M€ au Business Plan.

Avec un taux de couverture par ses fonds propres, du SCR de 727 %, et du MCR de 168 %, la solvabilité de Pronoé Prévoyance est satisfaisante à la fin de sa troisième année d'exercice.

L'année 2025 se caractérise également par la poursuite de notre démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), en vivant de manière concrète nos engagements et au-delà pour continuer à nous inscrire dans la construction d'un monde plus durable et responsable, en cohérence avec nos valeurs mutualistes. Ainsi, nous poursuivons la déclinaison de nos engagements RSE dans des actions opérationnelles à travers des actions solidaires ou de mécénat, de communication, dans le choix durable de nos partenaires (relations durables et engagées) ...

En conclusion, l'ensemble constitue un exercice favorable pour la Mutuelle de Poitiers Assurances qui permet de renforcer sa solidité au service des Sociétaires. Dans un contexte marqué par des incertitudes politiques, économiques et sociales, une inflation persistante des coûts d'indemnisation et l'augmentation des charges de réassurance, nous avons su maintenir la dynamique de l'entreprise au service de nos Sociétaires, poursuivre notre développement tout en confortant nos fondamentaux de gestion. L'expérience, la solidité économique et le niveau de solvabilité de l'entreprise nous permettent d'aborder avec confiance l'avenir. Notre nouveau plan stratégique « Élan 2032 », qui s'inscrit dans la droite ligne de notre raison d'être, doit nous permettre de renforcer la singularité de notre modèle d'assureur mutualiste à taille humaine basé sur la qualité de services apportée aux Sociétaires, pour le rendre encore plus robuste et attractif en réponse aux défis de notre temps.

## 1.2 RÉSULTATS 2025 DES ENTITÉS COMPOSANT LE GROUPE PRUDENTIEL MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Nous présentons dans cette partie pour les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances les résultats de chaque entité suivis de l'analyse de leurs branches respectives.

### 1.2.1 Résultats de souscription

#### 1.2.1.1 Mutuelle de Poitiers Assurances

##### ■ COMPTE TECHNIQUE

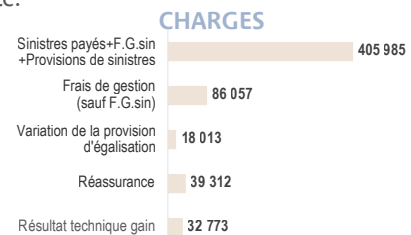
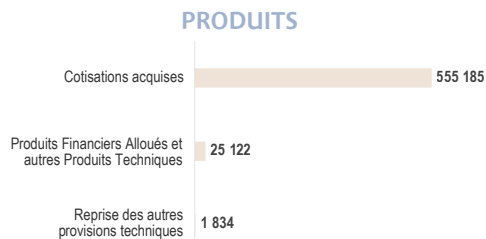
Les produits sont constitués :

- » des cotisations acquises à l'exercice de **555 185 106€** composées des cotisations émises de 573 164 700€ amputées de la variation des cotisations non acquises pour l'exercice 2025 de 17 979 594€,
- » des autres produits pour **25 121 555€**, soit 4.38 % du chiffre d'affaires composés des produits des placements alloués au compte technique pour 23 392 244€ et des autres produits techniques pour 1 729 311€,
- » une reprise des autres provisions techniques de **1 833 596€** composée d'une reprise de la provision pour risques en cours (PREC) de 5 262 293€ et d'une alimentation des autres provisions techniques (rentes).

Les charges comprennent :

- » les charges de sinistres réglés et provisionnés pour **405 985 329€**, en augmentation de 0,25 % par rapport à 2024, qui se composent des sinistres payés pour 424 973 804€ (dont frais de gestion des sinistres pour 41 139 188€) et d'une reprise de provisions de sinistres pour 18 988 475€,
- » les frais d'acquisition, frais d'administration et autres Charges techniques pour **86 056 882€**. Si nous ajoutons à ces frais ceux rattachés aux sinistres pour 41 139 188€, l'ensemble des frais de gestion représente 127 196 070€, soit 22,19 % du chiffre d'affaires contre 22,73 % en 2024,
- » la dotation de la provision d'égalisation pour **18 013 336€**, portant celle-ci à **99 388 154€**. Elle permet de faire face aux futurs événements climatiques tels que la tempête, la grêle ou le gel, qui ont durement frappé l'entreprise ces dernières années,
- » la réassurance représente une charge de **39 311 854€** composée des cotisations cédées/acquises à la réassurance diminuées de la prise en charge des sinistres par la réassurance.

Le résultat technique net représente un gain de 32 772 857€, en augmentation de 23 518 000€ par rapport à l'année précédente.



#### I - COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cession & rétrocessions	Opérations N	Opérations N-1	
<b>1</b>	<b>Cotisations acquises</b>	+	555 185 106	52 001 213	503 183 893	460 734 580
1a	Cotisations (chiffre d'affaires) = + 8,51 % / 2024	+	573 164 700	53 735 685	519 429 015	476 885 503
1b	Variation des cotisations non acquises	-	17 979 594	1 734 472	16 245 122	16 150 923
<b>2</b>	<b>Produit des placements alloués</b>	+	23 392 244		23 392 244	25 203 918
<b>3</b>	<b>Autres produits techniques</b>	+	1 729 311		1 729 311	1 659 762
<b>4</b>	<b>Charges des sinistres :</b>	-	405 985 329	10 191 590	395 793 739	397 284 990
4a	Prestations+frais payés (dont F de G : 41 139 188 €)	-	424 973 804	19 300 558	405 673 245	382 948 326
4b	Charges des provisions pour sinistres	-	-18 988 475	-9 108 968	-9 879 506	14 336 664
<b>5</b>	<b>Charges des autres provisions techniques</b>	-	-1 833 596	-80 933	-1 752 663	-8 964 910
<b>6</b>	<b>Participation aux résultats et Ristourne</b>	-				
<b>7</b>	<b>Frais d'acquisition et d'administration :</b>	-	75 913 069	2 578 702	73 334 367	68 863 525
7a	Frais d'acquisition	-	47 419 083		47 419 083	44 705 073
7b	Frais d'administration	-	28 493 986		28 493 986	27 032 322
7c	Commissions reçues des réassureurs	+		2 578 702	-2 578 702	-2 873 869
<b>8</b>	<b>Autres charges techniques</b>	-	10 143 813		10 143 813	9 764 345
<b>9</b>	<b>Variation de la provision pour égalisation</b>	-	18 013 336		18 013 336	11 395 453
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE :</b>			<b>72 084 711</b>	<b>39 311 854</b>	<b>32 772 857</b>	<b>9 254 857</b>

FRAIS DE GESTION ( y compris frais de gestion des sinistres / C.A.)

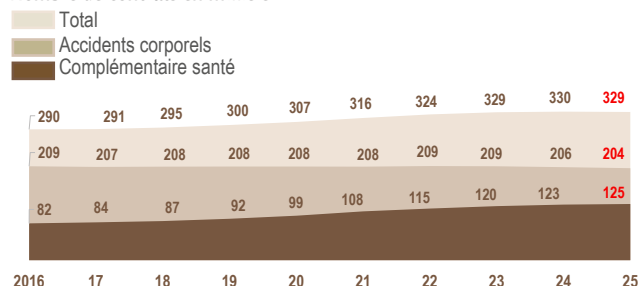
22,19 %

22,73 %

## RÉSULTATS PAR BRANCHE

## ➤ Assurances de personnes - Dommages corporels

Nombre de contrats en milliers



Cette branche d'assurance concerne d'une part les contrats complémentaires santé individuels et collectifs, et d'autre part les assurances accidents.

Au total, le nombre de contrats est de 329.110 et le chiffre d'affaires de 146,6 millions d'euros, soit 25,58 % de notre chiffre d'affaires total, en progression de 7,22 % par rapport à 2024.

## • COMPLÉMENTAIRES SANTÉ :

Les cotisations atteignent 123,2 millions d'euros, soit 21,5 % de notre chiffre d'affaires total et sont en hausse de 7,80 % par rapport à 2024.

La branche santé est composée des contrats santé individuels et des contrats collectifs.

**Contrats santé individuels :**

Les contrats santé individuels comprennent les contrats complémentaires santé individuels, les contrats Indemnités Journalières et les contrats Parcours Hospi.

Au total, le nombre de contrats santé individuels fin 2025 est de 122.163 en hausse de 1,17 % par rapport à 2024

Cette croissance est soutenue par le développement de notre santé individuelle malgré les impacts de la réforme de la Protection Sociale complémentaire qui a concerné en 2025 nos Sociétaires militaires. Cette croissance est également liée au succès de notre contrat Parcours Hospi lancé en 2021 destiné à accompagner l'Assuré durant toute son hospitalisation, complément indispensable à un contrat complémentaire santé ou accident corporel. Ce sont en effet plus de 1.000 contrats Parcours Hospi qui ont été souscrits en 2025 pour un total de 10.524 contrats en portefeuille à fin 2025.

Le nombre de contrats Indemnités Journalières est de 3 931 contrats en portefeuille à fin 2025 avec un chiffre d'affaires de 2,3 millions d'euros. Le nombre de contrats et le chiffre d'affaires Indemnités Journalières sont en baisse par rapport à 2024 suite à l'arrêt de la souscription de ces contrats auprès de la Mutuelle de Poitiers dans le cadre du lancement de l'activité Pronoé Prévoyance en 2023.

L'exercice 2025 a été marqué par une sinistralité significative liée en partie aux transferts de charge de la sécurité sociale vers les complémentaires santé. Nous avons constaté cependant une augmentation des dépenses moins forte que prévue sur certains postes.

Le résultat de la branche Santé individuelle ressort en gain de près de 8,6 millions d'euros. A noter que la taxe sur les organismes complémentaire santé de 2,05 % du chiffre d'affaires prévue en 2025 a été reportée en 2026.

**Contrats santé collectifs :**

Le nombre de contrats fin 2025 est de 2.610 en légère baisse par rapport à 2024 de 0,84 %. Cette baisse est développement liée à un contexte concurrentiel et d'évolution d'accords de branches imposant des niveaux de garantie non compatibles avec notre offre ANI et une conjoncture économique défavorable avec une augmentation des procédures collectives.

Le résultat de cette branche ressort en gain de 505 217 euros malgré l'augmentation significative des coûts des prestations.

## • LES ASSURANCES ACCIDENTS :

Elles sont composées des contrats Protection des Accidents de la Vie avec ses options « Garantie des Accidents de la Vie (GAV) » et « Premium Accidents », les Garanties du conducteur et les autres Individuelles accidents (extra scolaires...) et de notre contrat Multi-Mobilités dont la commercialisation a démarré en décembre 2021.

Les cotisations atteignent 23,4 millions d'euros, en hausse de 4,27 % par rapport à 2024, et représentent 4,1 % de notre chiffre d'affaires total en 2025. Le nombre de contrats fin 2025 est de 204.337 en légère baisse par rapport à 2024 de 1,02 %. Cette baisse est liée au transfert des contrats Accidents du Conducteur vers la garantie conducteur incluse dans le contrat automobile.

Elle est partiellement compensée par l'évolution des contrats Multi-Mobilités dont le nombre de contrats en portefeuille est de 3.652 fin 2025.

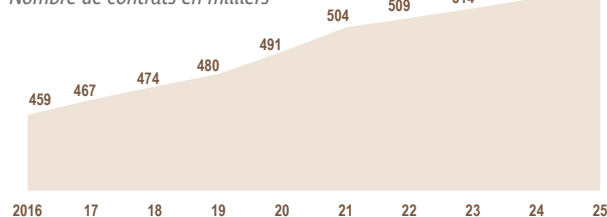
Fin 2025, 67 627 Sociétaires bénéficient d'une Garantie des Accidents de la Vie et 91 320 Sociétaires bénéficient d'une Premium Accidents. On constate, comme en 2024, une progression ralentie du nombre de garanties protection des accidents de la vie. Cela est attribuable au contexte économique défavorable ayant un impact sur le pouvoir d'achat des Sociétaires qui font des arbitrages sur leur budget d'assurance, notamment au détriment des garanties corporelles. Nous avons à nouveau communiqué auprès des Sociétaires afin de leur rappeler l'importance de ces garanties pour eux et leur famille.

Chaque année, plus de 24 000 personnes meurent à la suite d'accidents domestiques soit 7 fois plus que sur la route ; c'est la première cause de décès chez les moins de 15 ans (source « Assurance Prévention »).

L'exercice 2025 a été marqué par une sinistralité globalement contenue entraînant un gain de près de 9,7 millions d'euros.

## ➤ Assurances automobiles

Nombre de contrats en milliers



Le nombre de contrats en vigueur fin 2025 est de 522.876 en progression de 13,90 % depuis 2016.

Le chiffre d'affaires de la branche automobile s'élève à 223,2 millions d'euros, en hausse de 8,28 % par rapport à 2024 avec un développement de 0,74 % du nombre de contrats.

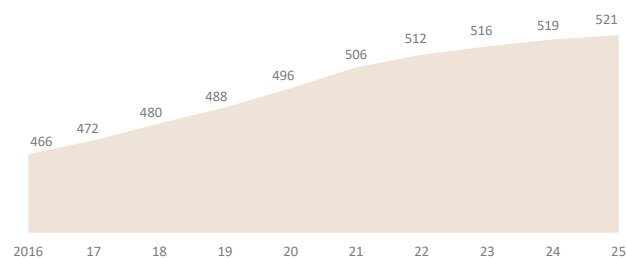
Les assurances automobiles représentent 38,94 % de notre chiffre d'affaires total, contre 39,02 % en 2024.

La sinistralité continue d'être impactée par l'augmentation des coûts des réparations automobiles et l'aggravation de sinistres corporels importants. Nous constatons cependant en 2025 une légère baisse des accidents de la route mais un nombre significatif de dommages climatiques liés aux forts épisodes de grêles de printemps.

Compte tenu de ces éléments, le résultat technique de cette branche ressort en gain de 2,6 millions d'euros. Nous continuons à répercuter l'ensemble des charges techniques sur les cotisations de nos Assurés, le plus progressivement possible pour protéger au mieux leur pouvoir d'achat tout en travaillant à maintenir nos équilibres techniques.

### ➤ Assurances dommages aux biens, catastrophes naturelles et Protection juridique

Nombre de contrats en milliers



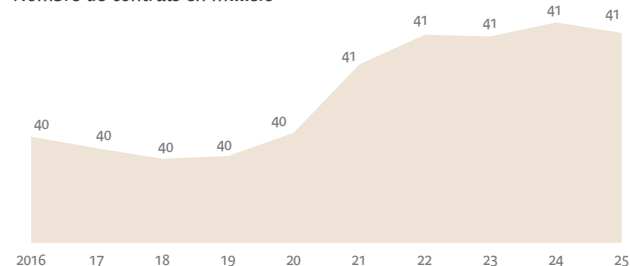
Le nombre des contrats en vigueur fin 2025 est de 520 833, en progression de 0,40 % par rapport à 2024 et de 11,74 % depuis 2016. Le chiffre d'affaires 2025, dommages aux biens catastrophes naturelles et protection juridique inclus, s'élève à 183,9 millions d'euros, en progression de 10,41 %.

Ces branches représentent 32,08 % du chiffre d'affaires contre 31,53 % en 2024. Hormis un épisode de sécheresse durant l'été, la sinistralité 2025 est caractérisée par l'absence d'évènement climatique majeur. Nous avons cependant constaté, sur les habitations, une augmentation des sinistres incendies graves, incendies d'origine électrique provoqués notamment par l'inflammation de batteries au lithium.

Le résultat technique net cumulé de ces branches (dommages aux biens, catastrophes naturelles et protection juridique) ressort en gain de 12,8 millions d'euros tenant compte de l'alimentation des provisions égalisations catastrophes naturelles et autres évènements naturels à hauteur de 16,1 millions d'euros.

### ➤ Assurances des Responsabilités civiles et caution

Nombre de contrats en milliers



Le nombre de contrats en vigueur fin 2025 est de 41.311, en légère diminution de 0,23 % par rapport à 2024.

Ils regroupent la Responsabilité Civile générale, la construction et la caution et représentent 3,4 % du chiffre d'affaires total pour un montant de 17,5 millions d'euros en hausse de 4,1 % par rapport à 2024.

Le résultat technique de cette branche ressort en perte de 1,9 million d'euros due à des sinistres Responsabilité Civile Générale graves et un résultat technique Responsabilité décennale qui reste déficitaire bien qu'en amélioration par rapport à 2024.

### ➤ Acceptations

Cette activité, provenant principalement de participations à des pools de risques spéciaux (risques atomiques, risques de pollution, manifestations sportives, etc.) et à une participation au traité de réassurance de la société d'assurance L'Étoile, représente une très faible partie de notre chiffre d'affaires soit 0,35 % ; elle génère en 2025 un excédent technique de 0,57 million d'euros après alimentation de 0,4 million d'euros de la provision d'égalisation, la portant à près de 2,9 millions d'euros.

## 1.2.1.2 Pronoé Prévoyance

## ■ COMPTE TECHNIQUE NON-VIE

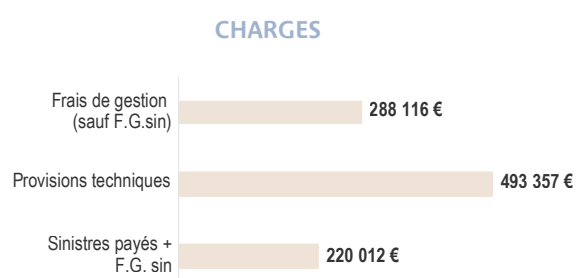
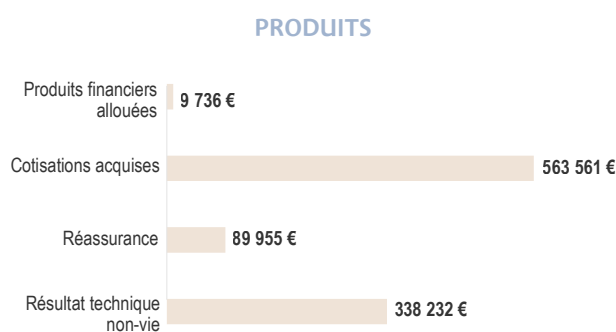
Les produits sont constitués :

- » des cotisations émises de l'exercice pour 577 314,08€ déduites de la variation des cotisations non acquises pour 13 753,29€, soit **des cotisations acquises** à l'exercice (avant cessions aux réassureurs) de **563 560,79€**.
- » **des produits des placements alloués** au compte technique non vie pour **9 735,87€**.
- » la **réassurance** représente un produit de **89 955,39€**.

Le **résultat technique non vie net** représente une perte de **338 232,42€**.

Les charges comprennent :

- » les sinistres réglés et provisionnés pour 660 291,69 €, qui se composent des **sinistres payés pour 220 011,59€** (dont frais de gestion des sinistres pour 63 671,28€), et de provisions techniques pour 440 280,10€.
- » A ces provisions techniques s'ajoutent les autres provisions techniques de 53 077€ pour **un total de provisions techniques de 493 357,10€** avant participation des réassureurs.
- » **les frais d'acquisition, frais d'administration et autres charges techniques pour 288 115,78€**.



## COMpte TECHNIQUE NON-VIE

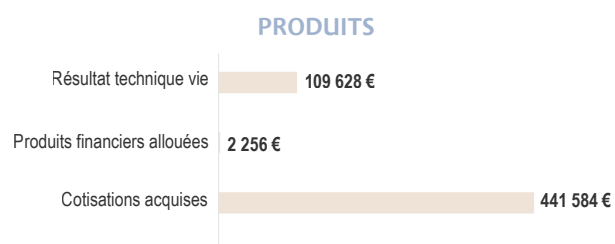
		Opérations Brutes	Cessions et Rétrocessions	Opérations Nettes N	Opérations Nettes N-1	
<b>1</b>	<b>1. Primes acquises :</b>	+	563 561	280 922	282 639	153 724
	1a Primes	+	577 314	280 922	296 392	149 415
	1b Variation des cotisations pour primes non acquises	-	13 753	0	13 753	4 309
<b>2</b>	<b>Produit des placements alloués du compte non-technique</b>	+	9 736	0	9 736	10 100
<b>3</b>	<b>Autres produits techniques</b>	+	0	0	0	0
<b>4</b>	<b>Charges des sinistres :</b>	-	660 292	286 601	373 691	323 596
	4a Prestations et frais payés	-	220 012	77 142	142 870	100 939
	4b Charges des provisions pour sinistres à payer	-	440 280	209 459	230 821	222 657
<b>5</b>	<b>Charges des autres provisions techniques</b>	-	53 077	0	53 077	44 412
<b>6</b>	<b>Participation aux résultats et ristourne</b>	-	0	0	0	0
<b>7</b>	<b>Frais d'acquisition et d'administration :</b>	-	256 403	84 277	172 126	198 213
	7a Frais d'acquisition	-	128 420	0	128 420	119 069
	7b Frais d'administration	-	127 983	0	127 983	126 132
	7c Commissions reçues des réassureurs	+	0	84 277	-84 277	-46 988
<b>8</b>	<b>Autres charges techniques</b>	-	31 713	0	31 713	32 337
<b>9</b>	<b>Variation de la provision pour égalisation</b>	-	0	0	0	0
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE NON-VIE :</b>			<b>-428 188</b>	<b>-89 955</b>	<b>-338 232</b>	<b>-434 734</b>

## ■ COMPTE TECHNIQUE VIE

Les produits sont constitués :

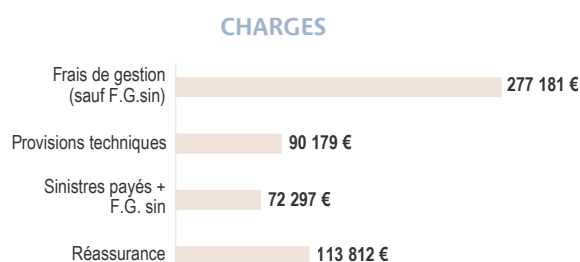
- » des cotisations acquises de l'exercice pour **441 583,93€**.
- » des produits des placements alloués au compte technique vie pour **2 256,49€**.

Le résultat technique vie représente une perte nette de **109 627,92€**.



Les charges comprennent :

- » les sinistres réglés et provisionnés pour 150 149,54€, qui se composent des sinistres payés pour **72 296,72€** (dont 62 274,92€ de frais de gestion des sinistres) et de provisions techniques pour **90 178,82€**.
- » les frais d'acquisition, frais d'administration et autres charges techniques pour **277 180,60€**.
- » la réassurance représente une charge de **113 812,21€**.



## COMpte TECHNIQUE VIE

		Opérations Brutes	Cessions et Rétrocessions	Opérations Nettes N	Opérations Nettes N-1
<b>1</b>	<b>Primes</b>	441 584	222 657	218 926	108 914
<b>2</b>	<b>Produit des placements</b>	378 414	0	378 414	392 165
2a	Revenus des placements	370 112	0	370 112	387 864
2b	Autres produits des placements	87	0	87	4 301
2c	Produits provenant de la réalisation des placements	8 215	0	8 215	0
<b>3</b>	<b>Ajustement ACAV (plus-values)</b>	0	0	0	0
<b>4</b>	<b>Autres produits techniques</b>	0	0	0	0
<b>5</b>	<b>Charges des sinistres</b>	150 150	42 048	108 102	121 165
5a	Prestations et frais payés	72 297	5 011	67 286	62 329
5b	Charges des provisions pour sinistres à payer	77 853	37 037	40 816	58 835
<b>6</b>	<b>Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques</b>	12 326	0	12 326	12 856
6a	Provisions d'assurance vie	0	0	0	0
6b	Provisions sur contrats en unités de compte	0	0	0	0
6c	Autres provisions techniques	12 326	0	12 326	12 856
<b>7</b>	<b>Participation aux résultats</b>	0	0	0	0
<b>8</b>	<b>Frais d'acquisition et d'administration</b>	246 243	66 797	179 446	185 994
8a	Frais d'acquisition	123 704	0	123 704	99 654
8b	Frais d'administration	122 540	0	122 540	120 463
8c	Commissions reçues des réassureurs et des garants en substitution	0	66 797	-66 797	-34 124
<b>9</b>	<b>Charges des placements</b>	191 316	0	191 316	30 175
9a	Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	29 665	0	29 665	29 028
9b	Autres charges des placements	159 130	0	159 130	-1 874
9c	Pertes provenant de la réalisation des placements	2 520	0	2 520	3 020
<b>10</b>	<b>Ajustement ACAV (moins-values)</b>	0	0	0	0
<b>11</b>	<b>Autres charges techniques</b>	30 937	0	30 937	31 593
<b>12</b>	<b>Produits des placements transférés au compte non-technique</b>	184 842	0	184 842	359 173
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE VIE :</b>		<b>4 184</b>	<b>113 812</b>	<b>-109 628</b>	<b>-239 876</b>

## I RÉSULTATS PAR BRANCHE

L'offre prévoyance de Pronoé Prévoyance couvre les contrats d'assurance Prévoyance des Particuliers, Prévoyance TNS non agricoles et Prévoyance TNS agricoles.

Ces contrats sont collectifs à adhésion facultative et permettent à nos assurés de se couvrir en cas de décès, d'incapacité, d'invalidité, de maladies redoutées par suite de maladie ou d'accident. Pour nos assurés Travailleurs Non Salariés agricoles, le contrat de Prévoyance permet également de couvrir les accidents subis par les enfants de l'assuré, le conjoint non collaborateur de l'assuré, les aides familiaux ainsi que le retraité de l'exploitation agricole participant à la mise en valeur de l'exploitation.

Au total, le nombre de contrats en portefeuille à fin 2025 est de 5.953. Ils sont répartis au sein de trois produits :

### Prévoyance des Particuliers :

Les contrats d'assurance Prévoyance des Particuliers représentent 23,4 % du chiffre d'affaires 2025 pour un montant de 0,238 million d'euros avec une part du nombre de contrats de 76,1 % (soit 4.531 contrats).

### Prévoyance des Travailleurs Non Salariés non agricoles :

Les contrats d'assurance Prévoyance des Travailleurs Non Salariés non agricoles couvrent les artisans, les professions libérales et les commerçants. Ils représentent 60,7 % du chiffre d'affaires 2025 pour un montant de 0,619 million d'euros avec une part du nombre de contrats de 18,7 % (soit 1.112 contrats).

### Prévoyance des Travailleurs Non Salariés agricoles :

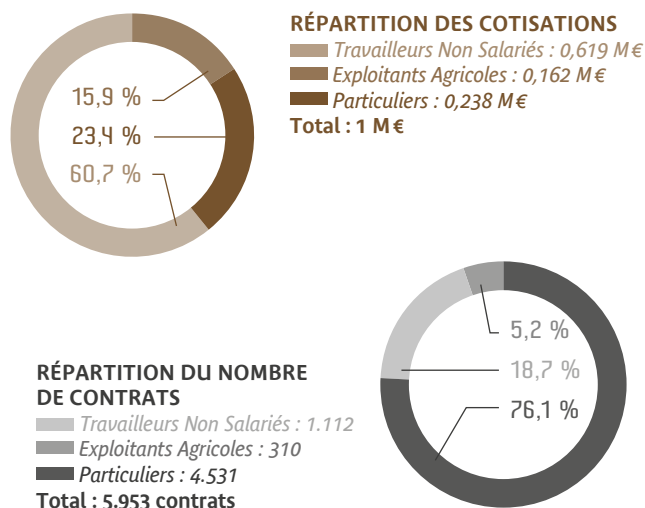
Les contrats d'assurance Prévoyance Travailleurs Non Salariés agricoles couvrent les exploitants agricoles. Ils représentent 15,9 % du chiffre d'affaires 2025 pour un montant de 0,162 million d'euros avec une part du nombre de contrats de 5,2 % (soit 310 contrats).

Le chiffre d'affaires 2025 s'élève à 1 million d'euros. Il se répartit à hauteur de 43 % en activité vie (assurance décès) et 57 % en activité non vie.

En termes de sinistralité, nous dénombrons au 31 décembre 2025, 46 sinistres arrêt de travail et 2 sinistres décès au titre de la survenance 2025 ainsi que 3 sinistres arrêt de travail et 1 sinistre décès encore en cours au titre des survenances antérieures à 2025. Cette sinistralité constatée ressort à un niveau inférieur aux hypothèses retenues dans le Business Plan, dans un contexte de phase de lancement caractérisé par une volumétrie encore limitée et une volatilité technique accrue.

Les frais de gestion sont conformes à nos projections. Les produits des placements ont bénéficié de l'environnement favorable des taux.

Le résultat de Pronoé Prévoyance ressort en perte de 0,211 million d'euros en cohérence avec notre prévisionnel.



## 1.2.2 Résultats des investissements

### 1.2.1.1 Mutuelle de Poitiers Assurances

Nous présentons dans cette partie pour les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances les résultats des investissements de chaque entité suivis de leur analyse ainsi que ceux du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances.

#### ■ COMPTE NON TECHNIQUE

Les produits sont constitués :

- » du résultat technique net de **32 772 857 €**.
- » du **résultat financier non alloué au compte technique de 6 384 454 €**, correspondant cette année à 21,4 % du résultat financier 2025 (29 77 698 €) ; pour rappel, le résultat financier correspond à la différence entre les produits des placements (45 687 326 €), et les charges des placements (15 910 629 €) ;
- » des **autres produits non techniques et divers** qui s'élèvent à **350 110 €**.

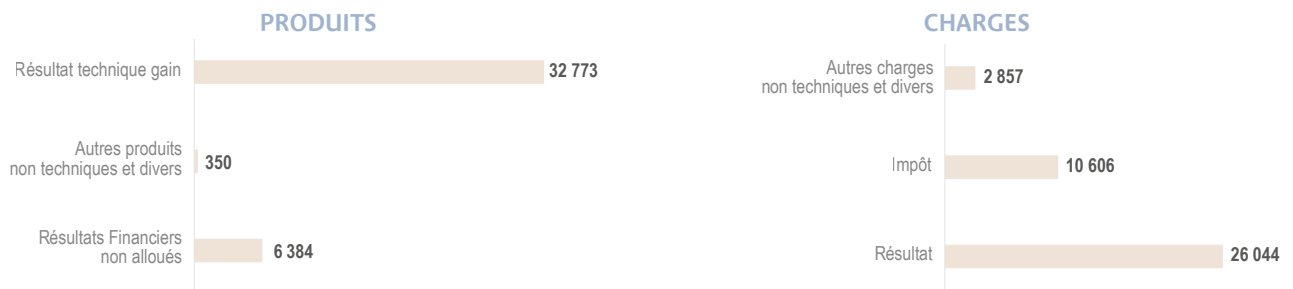
Les charges comprennent :

- » les Autres Charges non techniques et divers pour un montant de **2 857 444 €**,
- » l'impôt sur les sociétés et la taxe sur les excédents de provisions techniques pour **10 606 441 €**.

**Le bénéfice de l'exercice, s'élève à 26 043 535 €.**

Ce résultat, ajouté au produit des droits d'adhésion et après affectation décidée par l'Assemblée Générale, entraîne **une augmentation de 26 495 888 € de nos fonds propres**, soit 4,62 % des cotisations émises.

**Les fonds propres représentent ainsi désormais un ratio de 51,63 % du chiffre d'affaires.**



#### I - COMPTE NON TECHNIQUE

	Opérations N	Opérations N-1
<b>1</b> Résultat technique :	+ 32 772 857	9 254 857
<b>3</b> Produits des placements :	+ 45 687 326	45 453 937
3a Revenus des placements	- 35 371 895	34 036 783
3b Autres produits des placements	+ 1 061 056	1 989 552
3c Profits provenant de la réalisation des placements	+ 9 254 375	9 427 602
<b>5</b> Charges des placements :	- 15 910 629	13 466 074
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	- 4 180 873	4 107 576
5b Autres charges des placements	- 10 789 465	3 955 333
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	- 940 290	5 403 166
<b>6</b> Produits des placements transférés	- 23 392 244	25 203 918
<b>7</b> Autres produits non techniques	- 350 110	326 605
<b>8</b> Autres charges non techniques	- 1 457 444	1 269 177
<b>9</b> Résultat exceptionnel :	-	1 010 984
9a Produits exceptionnels	+ 1 054 719	
9b Charges exceptionnelles	- 43 736	
<b>10</b> Participation des salariés	- 1 400 000	
<b>11</b> Impôt sur les bénéfices	10 606 441	5 538 671
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE :</b>	<b>26 043 535</b>	<b>10 568 543</b>
<b>Renforcement des fonds propres :</b>	<b>26 495 888</b>	<b>11 003 793</b>
<b>Fonds propres / CA</b>	<b>51,63 %</b>	<b>51,01 %</b>

## Présentation des revenus financiers\* par classe d'actifs au 31 décembre 2025

Performance globale et par classe d'actifs (en valeur de réalisation) au 31.12.2024	Revenus financiers*	Poids en % des revenus financiers*
<b>GLOBAL (1 258,1 M€)</b>	<b>43,7 M€</b>	<b>100 %</b>
Immobilier en direct et fonds à prépondérance immobilière (245 M€)	10,2 M€	19,5 %
Actions en direct, OPCVM actions et Participations (134 M€)	7,1 M€	10,7 %
Fonds d'infrastructures et de Private Equity (91,3 M€)	1,5 M€	7,3 %
Obligations et fonds à prépondérance obligataire (767,5 M€)	24,4 M€	61 %
Placements à court terme et trésorerie disponible (20,3 M€)	0,6 M€	1,6 %

\* Revenus financiers : ils comprennent les revenus courants des placements et les plus-values réalisées nettes des moins-values réalisées

Le montant global de nos placements en valeur de réalisation a progressé de 45,8 millions d'euros à 1 258,1 millions d'euros à fin 2025 (hors dépôts auprès des entreprises cédantes et hors parts non libérées de fonds), soit une hausse de 3,8 % par rapport à l'exercice précédent.

Les revenus financiers se sont établis à 43,7 millions d'euros, soit une augmentation de 14,8 % par rapport à l'exercice précédent.

## 1.2.1.2 Pronoé Prévoyance

Le détail des produits et des charges des placements de l'exercice 2025 est présenté dans le compte de résultat technique vie (cf. SFCR Plot 1 - section 1.2.1. Résultats de souscription).

## ■ COMPTE NON TECHNIQUE

Les produits des placements alloués au compte non technique s'élèvent à **184 841,81 €**.

Par ailleurs, les produits de placement transférés au compte technique non vie s'élèvent à **9 735,87 €**.

Les autres produits non techniques s'élèvent à **3,46 €**.

L'impôt comptabilisé pour **61 535 €** correspond à la réallocation immédiate de l'économie d'impôt de la Mutuelle de Poitiers Assurances dans le cadre de l'intégration fiscale de Pronoé Prévoyance avec la Mutuelle de Poitiers Assurances, société mère.

Les résultats déficitaires provenant des comptes techniques non vie et vie, s'élèvent respectivement à **338 232,42 €** et **109 627,92 €**, ce qui entraîne un déficit de l'exercice qui s'élève à **211 215,94 €**.



## COMPTES NON TECHNIQUES

		Opérations Nettes N	Opérations Nettes N-1
1	Résultat technique de l'assurance non-vie	+ -338 232	-434 734
2	Résultat technique de l'assurance vie	+ -109 628	-239 876
3	Produits des placements	+ 0	0
3a	Revenus des placements	+ 0	0
3b	Autres produits des placements	+ 0	0
3c	Profits provenant de la réalisation des placements	+ 0	0
4	Produits des placements alloués du compte technique vie	+ 184 842	359 173
5	Charges des placements :	- 0	0
5a	Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	- 0	0
5b	Autres charges des placements	- 0	0
5c	Pertes provenant de la réalisation des placements	- 0	0
6	Produits des placements transférés au compte technique non-vie	- 9 736	10 100
7	Autres produits non techniques	+ 3	0
8	Autres charges non techniques	- 0	0
9	Résultat exceptionnel :	+ 0	0
9a	Produits exceptionnels	+ 0	0
9b	Charges exceptionnelles	- 0	0
10	Participation des salariés	- 0	0
11	Impôts sur les bénéfices	- -61 535	-72 823
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE :</b>		<b>-211 216</b>	<b>-252 714</b>

## Présentation des revenus financiers\* par classe d'actifs au 31 décembre 2025

Performance globale et par classe d'actifs (en valeur de réalisation) au 31.12.2025	Revenus financiers*	Poids en % des revenus financiers*
<b>GLOBAL (12,19 M €)</b>	<b>375,8 K €</b>	<b>100 %</b>
Immeubles, SCI et fonds à prépondérance immobilière (1,05 M €)	61,8 K €	16,4 %
Obligations et OPCVM obligataires (9,68 M €)	210,6 K €	56 %
Trésorerie disponible, Prêts et placements de trésorerie (1,46 M €)	103,4 K €	27,5 %

\* Revenus financiers : ils comprennent les revenus courants des placements et les plus-values réalisées nettes des moins-values réalisées.

À fin 2025, le montant global de nos placements en valeur de réalisation s'est établi à 12,19 millions d'euros ce qui représente une augmentation de 0,134 million d'euros par rapport à fin 2025.

Les revenus financiers de l'exercice 2025 ont représenté un montant 0,376 million d'euros, contre un montant de 0,385 million d'euros en 2024. Pour rappel, un apport en numéraire d'un montant de 12 millions d'euros a été réalisé dans le cadre de la constitution de Pronoé Prévoyance et nous avons débuté nos investissements au cours de l'exercice 2022.

### 1.2.2.3 Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

En 2025, l'environnement financier a été marqué par des taux d'intérêt 10 ans élevés et par une bonne performance des marchés actions. Sur les marchés obligataires, le maintien d'un bon niveau de pentification de la courbe de taux d'intérêt a permis de saisir des opportunités sur des émetteurs de bonne qualité de signature et d'augmenter la performance moyenne du portefeuille obligataire, accompagnée par une rotation significative de cette poche. Les marchés actions ont été globalement orientés à la hausse, permettant un bon niveau de rendement et l'augmentation des plus ou moins-values latentes.

#### Présentation des revenus financiers\* par classe d'actifs au 31 décembre 2025

Performance globale et par classe d'actifs (en valeur de réalisation) du Groupe au 31.12.2025	Revenus financiers*	Poids en % des revenus financiers*
<b>GLOBAL (1 258,3 M€)</b>	<b>44,1 M€</b>	<b>100 %</b>
Immobilier en direct et fonds à prépondérance immobilière (246,1 M€)	10,2 M€	19,6 %
Actions en direct, OPCVM actions et Participations (122 M€)	7,1 M€	9,7 %
Fonds d'infrastructures et de Private Equity (91,3 M€)	1,5 M€	7,3 %
Obligations et fonds à prépondérance obligataire (777,2 M€)	24,6 M€	61,8 %
Placements à court terme et trésorerie disponible (21,7 M€)	0,7 M€	1,7 %

\* Revenus financiers : ils comprennent les revenus courants des placements et les plus-values réalisées nettes des moins-values réalisées.

Les revenus financiers de l'exercice 2025 ont représenté un montant de 44,1 millions d'euros contre 38,5 millions d'euros en 2024.

À fin 2025, le montant global des placements en valeur de réalisation du Groupe a progressé de 45,9 millions d'euros à 1 258,3 millions d'euros.

## 1.3 AUTRES INFORMATIONS

Au cours de l'année 2025, le projet d'offre obsèques a été développé pour enrichir la gamme des produits de Pronoé Prévoyance et répondre aux besoins des assurés. Ces travaux ont permis la commercialisation de cette nouvelle offre début 2026.

# 2

# SYSTÈME DE GOUVERNANCE

<b>2-1</b>	<b>Informations générales sur le système de gouvernance</b>	<b>20</b>
2.1.1	Administration et direction des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances	20
2.1.1.1	Le Conseil d'Administration de chacune des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances	20
2.1.1.2	Le Directeur Général de chacune des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances (et les membres du Comité de Direction de l'entreprise mère)	22
2.1.1.3	Les fonctions clés exigées par la Directive Solvabilité 2	24
2.1.1.4	Faits marquants 2025	26
2.1.2	La politique et les pratiques de rémunération	27
2.1.2.1	Les principes de rémunération	27
2.1.2.2	Information sur les pratiques applicables aux membres du Conseil d'Administration	27
2.1.2.3	Information sur les pratiques applicables aux dirigeants effectifs et aux autres membres du Comité de Direction de l'entreprise mère	28
2.1.2.4	Information sur les pratiques relatives aux salariés de la Mutuelle de Poitiers Assurances	28
2.1.2.5	Information relative aux agents généraux	28
2.1.3	Communication intragroupe	28
<b>2-2</b>	<b>Exigences de compétence et d'honorabilité des personnes visées par la Directive Solvabilité 2</b>	<b>29</b>
<b>2-3</b>	<b>Gestion des risques</b>	<b>30</b>
2.3.1	Description du système de gestion des risques	30
2.3.2	L'animation de la filière gestion des risques	31
2.3.3	Informations sur la mise en œuvre de la réglementation relative à la résilience opérationnelle numérique	33
<b>2-4</b>	<b>ORSA : évaluation interne des risques et de la solvabilité</b>	<b>33</b>
<b>2-5</b>	<b>Système de contrôle interne</b>	<b>34</b>
2.5.1	Description du système de contrôle interne	34
2.5.2	Mise en œuvre de la Fonction de vérification de la Conformité	35
<b>2-6</b>	<b>Fonction Audit Interne</b>	<b>35</b>
2.6.1	Mise en œuvre de la Fonction d'audit interne	35
2.6.2	Indépendance et objectivité de la Fonction Audit interne par rapport aux activités auditées	36
<b>2-7</b>	<b>Fonction actuarielle</b>	<b>36</b>
<b>2-8</b>	<b>Sous-traitance</b>	<b>37</b>
2.8.1	Description de la politique de sous-traitance des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances	37
2.8.2	Information sur toute activité ou fonction opérationnelle importante ou critique sous-traitée	37
<b>2-9</b>	<b>Évaluation de l'adéquation du système de gouvernance des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à leur activité</b>	<b>38</b>
<b>2-10</b>	<b>Autres informations</b>	<b>40</b>

## 2.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

### 2.1.1 Administration et direction des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

La Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance sont deux entités assurantielles qui constituent un Groupe prudentiel au sens de la Directive Solvabilité II. La Mutuelle de Poitiers Assurances, qui détient 99,9 % du capital social de Pronoé Prévoyance, est désignée comme « entreprise-mère » et Pronoé Prévoyance comme « entreprise filiale », les deux entités composant le « Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances » (L356-1 du Code des assurances). Ce Groupe n'est pas doté de la personnalité morale et ne dispose donc pas d'organes de gouvernance propre. Son système de gouvernance repose sur celui de ses deux entités assurantielles : la Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance.

L'entreprise mère Mutuelle de Poitiers Assurances est une Société d'Assurance Mutuelle régie par le Code des Assurances immatriculée sous le numéro SIREN 775 715 683. Il s'agit d'une société civile, sans but lucratif, qui n'a ni capital social, ni actionnaire à rémunérer.

Sa gouvernance mutualiste repose sur une séparation claire entre les fonctions exécutives d'une part, et les missions de contrôle et de surveillance d'autre part. Trois organes distincts en assurent le contrôle, la stratégie et la gestion :

- l'Assemblée Générale, composée de délégués élus par les Sociétaires,
- le Conseil d'Administration, nommé par l'Assemblée Générale,
- le Directeur Général, nommé par le Conseil d'Administration.

Pronoé Prévoyance est une société anonyme à Conseil d'Administration régie par le Code des assurances qui a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Poitiers le 26 novembre 2021 sous le numéro 907 614 804.

Trois organes distincts en assurent le contrôle, la stratégie et la gestion :

- l'Assemblée Générale, composée des actionnaires Mutuelle de Poitiers Assurances (détention de 99,9 % du capital social) et Barruel et Giraud (détention de 0,1 % du capital social),
- le Conseil d'Administration, dont les membres sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires,
- le Directeur Général, nommé par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration et le Directeur Général de chaque entité forment l'AMSB, organe d'administration de gestion ou de contrôle au sens du Règlement délégué n°2015/35 du 10 octobre 2014 et conformément aux articles R354-1 et 356-33 du Code des assurances.

Les principes de fonctionnement des organes de gouvernance (attributions, composition...) sont prévus aux Statuts et aux Règlements Intérieurs du Conseil d'Administration de chaque entité du Groupe prudentiel.

#### 2.1.1.1 Le Conseil d'Administration de chacune des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

Tout en ayant des organes de gouvernance distincts de ceux de l'entreprise mère (*Assemblée générale, Conseil d'Administration, Directeur Général, Dirigeants effectifs*) ainsi que de fonctions clés spécifiques, le fonctionnement des organes de Pronoé Prévoyance est aligné sur celui de la Mutuelle de Poitiers Assurances « entreprise mère », l'objectif étant de permettre un pilotage efficace des activités et des risques ainsi qu'un contrôle efficient et cohérent. Il a ainsi été acté le principe selon lequel tous les administrateurs de la Mutuelle de Poitiers Assurances, à l'exception de l'administrateur élu par le personnel salarié de la Mutuelle de Poitiers Assurances, composent le Conseil d'Administration de Pronoé Prévoyance qui compte également comme Administrateur la Mutuelle de Poitiers Assurances, personne morale représentée par une personne physique désignée par son propre Conseil d'Administration. Les deux entités ont par ailleurs aligné la durée de mandat et la limite d'âge des administrateurs et opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Le Directeur Général de chaque entité rend compte de la gestion, du pilotage et du suivi des activités et des risques au Conseil d'Administration ainsi qu'aux Comités spécialisés du Conseil d'Administration de l'entreprise mère Mutuelle de Poitiers Assurances dont les compétences ont été étendues au périmètre d'activité de Pronoé Prévoyance (Comité Financier, d'Audit, des Risques et de suivi des filiales, Comité Juridique et de Conformité, Comité de Sélection et de Rémunération).

La composition des Conseils d'Administration des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est détaillée ci-après.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES



De gauche à droite : P-C. Pradier, H. des Courtis, E. Guillaumond, C. Allard, F. Musereau, Gal J-M. Oliveiri, Me A. de Cambourg, C. Aubin, D. de la Grandière, B. Moulonguet, E. Camus-Nikitine, A. De Oliveira, M. de Vasselot.

Le Conseil d'Administration est composé de 12 membres nommés par l'Assemblée Générale parmi les Sociétaires et d'un Administrateur salarié élu par le personnel salarié de la Mutuelle de Poitiers Assurances. Les Administrateurs, élus pour 6 ans et rééligibles, déterminent les orientations de l'activité de la Société et veillent à leur mise en œuvre. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président et deux Vice-Présidents qui forment le bureau du Conseil d'Administration.

**PRÉSIDENT**

**M. Christian AUBIN**, Doyen honoraire et Professeur émérite à la Faculté des Sciences Économiques de Poitiers. Date de fin de mandat : 2031

**VICE-PRÉSIDENTS**

**M. Bruno MOULONGUET**, Agriculteur retraité. Date de fin de mandat : 2031

**M. Hervé des COURTIS**, Courtier en réassurance retraité. Date de fin de mandat : 2029

**ADMINISTRATEURS**

**Mme Donatienne de la GRANDIÈRE**, Agricultrice retraitée. Date de fin de mandat : 2031

**Général (2S) François KERN**, 1er Adjoint de la Mairie de Chantilly. Ancien Directeur Général des services de la Mairie de Chantilly. Date de fin de mandat : 16 mai 2025 (limite d'âge statutaire)

**Maître Anne de CAMBOURG**, Avocat associée au barreau de Poitiers. Date de fin de mandat : 2027

**M. Médéric de VASSELOT**, Directeur de l'innovation des méthodes et process (OFI AM) retraité. Date de fin de mandat : 2029

**Mme Elisabeth GUILLAUMOND**, Gérante de la Société FABRIX. Date de fin de mandat : 2027

**Général (2S) Jean-Michel OLIVIERI**, Conseiller pour la sécurité générale au Cabinet du Directeur Général de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) retraité. Date de fin de mandat : 2029

**Mme Emmanuelle CAMUS NIKITINE**, Directrice juridique retraitée de la société internationale SGD, société spécialisée dans l'industrie verrière, pharmaceutique, parfumerie/cosmétique. Date de fin de mandat : 2029

**Maître François MUSEREAU**, Avocat associé au barreau de Poitiers. Date de fin de mandat : 2031

**M. Pierre-Charles PRADIER**, Chercheur associé au Centre d'Economie de la Sorbonne. Date de fin de mandat : 2027

**Général (2S) Armando De OLIVEIRA**, Directeur des Ressources Humaines de la Gendarmerie Nationale retraité. Date de fin de mandat : 2027

**ADMINISTRATEUR ÉLU PAR LE PERSONNEL SALARIÉ**

**M. Cédric ALLARD**, Inspecteur Régleur au sein du service « sinistres corporels » à la Mutuelle de Poitiers. Date de fin de mandat : 2026

**PRÉSIDENTS HONORAIRES**

**Maître Yves MUSEREAU**, Avoué Honoraire près la Cour d'Appel de Poitiers.

**Docteur Jacques DROUINEAU**, Chef du pôle d'imagerie du CHU de Poitiers retraité

**DIRECTEUR GÉNÉRAL****HONORAIRE**

**M. Olivier DÉSSERT**

**LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Trois Comités consultatifs sont chargés de préparer les délibérations du Conseil d'Administration et de lui faire des recommandations dans leurs domaines de compétence. Ils agissent sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'Administration et leurs attributions sont fixées par le règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Il s'agit :

- du Comité financier, d'audit, des risques et de suivi des filiales,
- du Comité juridique et de conformité,
- du Comité de sélection et de rémunération.

La compétence de ces Comités a été étendue au périmètre d'activité de Pronoé Prévoyance, filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances.

**ADMINISTRATEURS PRONOÉ PRÉVOYANCE**

**M. Christian AUBIN**, Président,  
**M. Bruno MOULONGUET**, 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
**M. Hervé des COURTIS**, 2<sup>e</sup> Vice-Président,  
**Mme Donatienne de la GRANDIÈRE**,  
**Général (2S) François KERN**  
(jusqu'au 16 mai 2025),

**Maître Anne de CAMBOURG**,  
**M. Médéric de VASSELOT**,  
**Général (2S) Jean-Michel OLIVIERI**,  
**Mme Elisabeth GUILLAUMOND**,  
**Mme Emmanuelle CAMUS NIKITINE**,

**Maître François MUSEREAU**,  
**M. Pierre-Charles PRADIER**,  
**Général (2S) Armando De OLIVEIRA**,  
Mutuelle de Poitiers Assurances  
représentée par **M. Stéphane DÉSSERT**.

### 2.1.1.2 Le Directeur Général de chacune des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances (et les membres du Comité de Direction de l'entreprise mère)



*De gauche à droite : Nicolas Guérin, Emmanuel Ballif, Augustin Rémy, Mireille Daubelcour, Stéphane Désert, Marie Duflos, Lionel Machado, Maxime Gaugain, Évelyne Moreau, Thierry Gallet.*

Au sein de chaque entité du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances, le Conseil d'Administration nomme un Directeur Général. Ce dernier est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et la représente dans ses rapports avec les tiers. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.

La direction générale de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance a été confiée à M. Stéphane Désert, Directeur Général et Dirigeant Effectif de plein droit.

Dans chacune de ces Sociétés, le Directeur Général est assisté de deux Seconds Dirigeants Effectifs :

- M. Thierry Gallet, Second dirigeant effectif des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances - Directeur Général Adjoint et Directeur technique et offre de service de l'entreprise mère Mutuelle de Poitiers Assurances,
- M. Augustin Remy, Second dirigeant effectif – Directeur Général Adjoint – Directeur indemnisation et RSE de l'entreprise mère Mutuelle de Poitiers Assurances.

Pronoé Prévoyance n'ayant pas de salariés, M. Thierry Gallet et M. Augustin Remy ont été mis à disposition par la Mutuelle de Poitiers à Pronoé Prévoyance pour exercer leur fonction de Second dirigeant effectif aux côtés du Directeur Général de Pronoé Prévoyance.

Le Directeur Général de chaque entité, M. Stéphane Désert, s'appuie également sur le Comité de Direction de l'entreprise mère Mutuelle de Poitiers Assurances qui l'assiste dans le pilotage de la gestion opérationnelle de chaque Société.

Ce comité se compose en 2025 de dix membres. Il intègre dans son champ de compétences l'activité de Pronoé Prévoyance.

## COMITÉ DE DIRECTION DE LA MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES - 2026



**Stéphane DÉSSERT**  
Directeur Général  
Dirigeant Effectif



**Thierry GALLET**  
Directeur technique et  
offre de service  
Directeur Général Adjoint  
Second Dirigeant Effectif



**Augustin REMY**  
Directeur indemnisation,  
RSE et planification  
stratégique  
Directeur Général Adjoint  
Second Dirigeant Effectif



**Emmanuel BALLIF**  
Directeur commercial,  
communication externe  
et digital  
Directeur Général Adjoint



**Nicolas GUÉRIN**  
Directeur financier  
et comptable



**Marie DUFLOS**  
Directeur juridique,  
conformité et  
secrétariat général



**Maxime GAUGAIN**  
Directeur risques et  
actuariat



**Mireille DAUBELCOUR**  
Directeur ressources  
humaines et  
communication interne



**Lionel MACHADO**  
Directeur systèmes  
d'information



**Évelyne MOREAU**  
Directeur organisation et  
audit interne

## DIRIGEANTS EFFECTIFS DE PRONOÉ PRÉVOYANCE

**M. Stéphane Désert,**  
Directeur Général et Dirigeant Effectif de plein droit,  
**Thierry Gallet,**  
Second Dirigeant Effectif  
**Augustin Remy,**  
Second Dirigeant Effectif

### 2.1.1.3 Les fonctions clés exigées par la Directive Solvabilité 2

Dans leur système de gouvernance, la Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance ont procédé chacune à la nomination des fonctions clés conformément à l'article L354-1 du Code des assurances. Le tableau ci-dessous indique quelles sont ces fonctions et leurs attributions réglementaires :

Fonction	Attributions - les Responsables des fonctions clés au sens de la Directive solvabilité 2 s'acquittent de toutes les missions suivantes :
Gestion des Risques	<p><b>Article 269 du Règlement délégué et R354-2-3 du Code des Assurances :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- participation à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, en lien avec la Direction de l'entreprise et les autres responsables de fonctions clés ;</li> <li>- assurer le suivi du système de gestion des risques ;</li> <li>- assurer le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble ;</li> <li>- rendre compte des expositions au risque de manière détaillée et conseiller les dirigeants effectifs et le Conseil d'Administration sur les questions de gestion des risques, y compris en relation avec des questions telles que la stratégie de l'entreprise, les projets et investissements de grande ampleur ;</li> <li>- identifier et évaluer les risques émergents.</li> </ul>
Conformité	<p><b>Articles 270 du Règlement délégué et R354-4-1 du Code des Assurances :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place une politique de conformité et un plan de conformité ;</li> <li>- définir les responsabilités, les compétences et les obligations de reporting liées à la conformité ;</li> <li>- évaluer l'adéquation des mesures adoptées par l'entreprise d'assurance ou de réassurance pour prévenir toute non-conformité ;</li> <li>- conseiller le Directeur Général ainsi que le Conseil d'Administration sur toutes questions relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes à l'accès aux activités de l'assurance et à leur exercice ;</li> <li>- évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise ;</li> <li>- identifier et évaluer le risque de conformité.</li> </ul>
Audit interne	<p><b>Articles 271 du Règlement délégué et R354-5 du Code des Assurances :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- établir, mettre en œuvre et garder opérationnel un plan d'audit détaillant les travaux d'audit à conduire dans les années à venir, compte tenu de l'ensemble des activités et de tout le système de gouvernance de l'entreprise ;</li> <li>- adopter une approche fondée sur le risque lorsqu'elle fixe ses priorités ;</li> <li>- communiquer le plan d'audit au Conseil d'Administration ;</li> <li>- émettre des recommandations ;</li> <li>- soumettre au moins une fois par an au Conseil d'Administration un rapport écrit contenant ses constatations et recommandations ;</li> <li>- s'assurer du respect des décisions prises sur la base des ces recommandations ;</li> <li>- si nécessaire, la fonction d'audit interne peut conduire des audits qui ne sont pas prévus dans le plan d'audit ;</li> <li>- évaluer notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance.</li> </ul>
Actuarielle	<p><b>Articles 272 du Règlement délégué et R354-6 du Code des Assurances :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- coordonner le calcul des provisions techniques prudentielles ;</li> <li>- garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles ;</li> <li>- apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions ;</li> <li>- vérifier si les systèmes informatiques servant au calcul des provisions techniques permettent une prise en charge suffisante des procédures actuarielles et statistiques ;</li> <li>- comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ;</li> <li>- lorsqu'elle compare les meilleures estimations aux données tirées de l'expérience, la fonction actuarielle évalue la qualité des meilleures estimations établies dans le passé et exploite les enseignements tirés de cette évaluation pour améliorer la qualité des calculs en cours ;</li> <li>- informer le Conseil d'Administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques prudentielles, dans les conditions prévues à l'article L322-3-2 du Code des Assurances ;</li> <li>- fournir un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;</li> <li>- superviser ce calcul dans les cas mentionnés à l'article R351-13 du code des assurances ;</li> <li>- contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques mentionnée à l'article L354-2, concernant en particulier la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital prévu aux sections 1 et 2 du chapitre II du présent titre et l'évaluation interne des risques et de la solvabilité mentionnée à l'article L54-2 ;</li> <li>- la fonction actuarielle établit au moins une fois par an un rapport écrit qu'elle soumet au Conseil d'Administration.</li> </ul>

Dans chaque entité du Groupe, les responsables de fonctions clés ont été nommés par le Directeur Général et leur nomination a fait l'objet d'une communication au Conseil d'Administration et d'une notification auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Les responsables de ces fonctions sont rattachées à un Dirigeant Effectif (*cf. infra organigrammeGRCS*), le Directeur Général étant régulièrement informé par les responsables de fonctions clés de sujets relevant de leurs périmètres respectifs d'activité.

Les responsables des fonctions clés Conformité et Actuariat sont ainsi rattachés à M. Gallet, Second Dirigeant Effectif – Directeur Général Adjoint – Directeur technique assurance et offre de service. La Fonction clé Gestion des Risques est rattachée à M. Remy, Second Dirigeant Effectif – Directeur Général Adjoint – Directeur indemnisation et RSE. La Fonction clé Audit interne est quant à elle rattachée à M. Désert, Directeur Général et Dirigeant Effectif de plein droit.

Les responsables de fonctions clés de chaque entité travaillent en étroite collaboration les uns avec les autres et s'appuient sur l'ensemble des collaborateurs de la Mutuelle de Poitiers Assurances pour mener à bien les tâches qui leur sont confiées. Ils sont membres des structures internes de gouvernance nécessaires à l'exercice de leurs missions et participent à des réunions et groupes de travail externes (France Assureurs, ROAM...). Ils disposent des ressources et du positionnement nécessaires pour exercer leur mission objectivement et être libres de toute influence qui pourrait émaner des autres domaines de l'entreprise.

Au sein de chaque entité du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances, les responsables des fonctions clés rendent compte au Dirigeant Effectif auquel ils sont rattachés au moins annuellement en fournissant le reporting détaillé prévu par la réglementation.

Dans chaque entité, le Conseil d'Administration (via les comités spécialisés de l'entreprise mère ou directement) entend au moins une fois par an les responsables des fonctions clés et dispose de la possibilité de les consulter dès qu'il le souhaite. Outre cette audition a minima annuelle des responsables des fonctions clés, chaque responsable d'une fonction clé doit pouvoir informer, directement et de sa propre initiative le Conseil d'Administration d'éventuels problèmes majeurs rencontrés dans le cadre de l'exécution de sa mission. Ce pouvoir d'information du Conseil d'administration s'exerce selon une procédure d'alerte validée par les membres du Conseil d'Administration de l'entreprise mère Mutuelle de Poitiers Assurances, qui a été mise à jour et approuvée par le Conseil en décembre 2025.

Par ailleurs, la Mutuelle de Poitiers Assurances « entreprise mère », dispose d'une fonction de gestion et de surveillance du risque lié aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Cette fonction, nécessitant un niveau d'exigences techniques sur la sécurité, a été confiée au Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) de la Mutuelle de Poitiers Assurances - M. Cédric Delépine jusqu'au 31 décembre 2025 et depuis le 1er janvier 2026 à M. Thierry Espagnet.

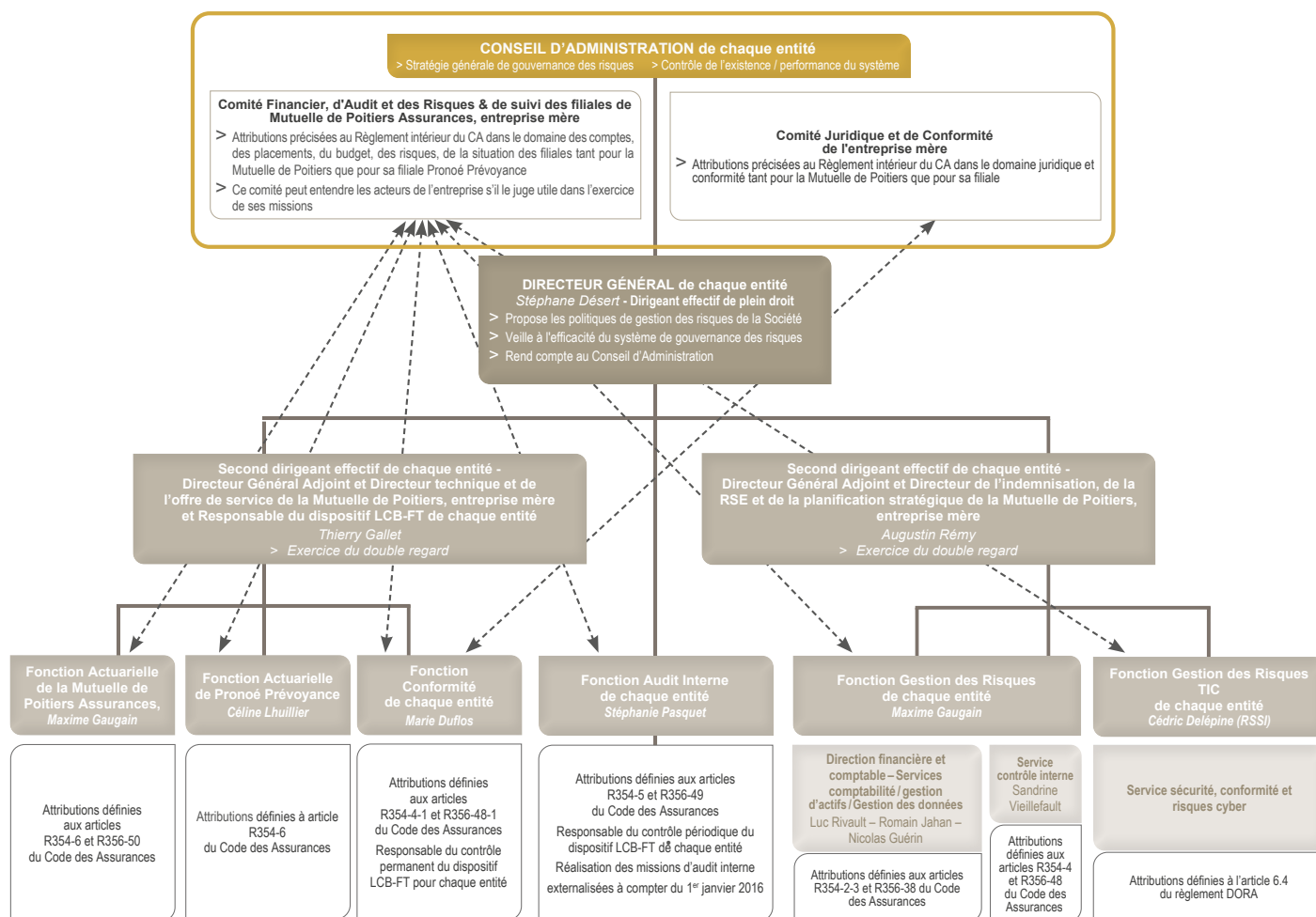
Cette fonction est responsable de la mise en œuvre et du maintien du cadre de gestion du risque lié aux TIC. À ce titre, elle participe à la définition de la stratégie de résilience opérationnelle numérique, s'assure de la mise en œuvre de la politique générale des systèmes de l'information, en assure le contrôle, participe aux instances de gestion des risques de l'entreprise avec un contrôle sur le périmètre des risques liés aux actifs de TIC et actifs informationnels critiques, rend compte aux organes de gouvernance de la sécurité des systèmes d'information et les informe des éventuels incidents pertinents.

La fonction de gestion et de surveillance du risque lié aux TIC assure également le suivi des risques liés aux prestataires tiers de services TIC. Elle supervise enfin la mise en œuvre du programme de tests de résilience opérationnelle numérique, en s'assurant que les résultats donnent lieu à des mesures correctrices documentées et suivies.

En sa qualité de RSSI, salarié de la Mutuelle de Poitiers Assurances, la fonction de gestion et de surveillance du risque lié aux TIC est responsable du pôle « sécurité et conformité » au sein de la DSI, pôle distinct des fonctions de développement et des fonctions opérationnelles en matière de TIC ce qui lui permet de mener ses missions avec objectivité. Le RSSI est rattaché hiérarchiquement au Directeur des Systèmes d'Information (DSI) afin d'assurer la cohérence et la performance du système d'informations. Son indépendance et la suffisance des moyens alloués au RSSI sont assurées dans la mesure où il peut rapporter directement au Directeur Général / Dirigeants Effectifs notamment en tant que membre des comités dédiés à la gestion des risques et que ces derniers s'assurent que le RSSI dispose des moyens, des ressources et du positionnement nécessaires à l'exercice de ses missions.

L'organigramme « Gouvernance des risques des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances », présente la structure fonctionnelle mise en place au sein de chaque entité le composant pour répondre aux exigences de gouvernance des risques contenues dans les articles 44 et suivants de la Directive Solvabilité 2. Il synthétise les attributions allouées aux différents acteurs de la gouvernance des risques au sein de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance en fonction de leurs compétences et assoit une séparation appropriée des responsabilités.

## ORGANIGRAMME « GOUVERNANCE DES RISQUES DES ENTITÉS DU GROUPE PRUDENTIEL MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES »



### > Mise en œuvre du système de gestion des risques

#### Comité spécialisé du Conseil d'Administration

Comités compétents pour examiner les thématiques spécifiques relevant de son champ de compétences



Les Responsables des fonctions clés peuvent informer le Conseil d'Administration lorsque surviennent des événements de nature à le justifier (L322-3-2 al.3 C. Ass.) ; le Conseil d'Administration entend, chaque fois qu'il l'estime nécessaire et au moins une fois par an, les Responsables des fonctions clés (L 322-3-2 al.4 C. Ass.). Le Responsable de la fonction Gestion des risques TIC participe au CFAR spécifique aux risques.

Rattachement fonctionnel à un Dirigeant Effectif des Responsables des fonctions clés (L322-3-2 al.2 C.Ass.) et du Responsable de la fonction Gestion des risques TIC (art. 6.4 Règlement DORA).

Collaboration étroite pour la mise en œuvre de leurs attributions.

– Mise à jour Mars. 2026 –

En 2025, les responsables de fonctions clés ont réalisé leurs missions.

### 2.1.1.4 Faits marquants 2025

En 2025, une nouvelle organisation de la Direction de la Mutuelle de Poitiers Assurances a été mise en place à la suite du départ en retraite au 31 mars 2025 de Mme Anne-Sophie Fraissinet, Second Dirigeant Effectif des entités du Groupe Prudentiel – Directeur Général Adjoint, Directeur Financier et des Risques de la Mutuelle de Poitiers et Responsable du dispositif LCB-FT des entités du Groupe Prudentiel. Cette organisation s'est traduite par les évolutions suivantes :

- la Direction financière et des risques de la Mutuelle de Poitiers Assurances a été scindée en deux Directions (Direction financière et comptable et Direction risques et actuariat),
- un nouveau Second Dirigeant Effectif a été désigné au sein de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance – M. Augustin Rémy – et le rattachement des responsables de fonctions clés aux différents Dirigeants Effectifs a été mis à jour. L'ACPR a notifié son absence d'opposition à cette désignation le 17 avril 2025. A noter que ce nouveau Dirigeant Effectif a été nommé Directeur Général Adjoint au sein de la Mutuelle de Poitiers Assurances,

- un nouveau Responsable de la mise en œuvre du dispositif LCB-FT, mentionné au quatrième alinéa du I de l'article L561-32 du Code monétaire et financier, des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances – M. Thierry Gallet - a été désigné, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2025, Mme Fraissinet ayant exercé cette responsabilité jusqu'au 31 mars 2025,
- évolution du Comité stratégique de direction de la Mutuelle de Poitiers Assurances. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2025, ce comité est composé de M. Désert, Directeur Général, et de trois Directeurs Généraux Adjointes : M. Gallet, Directeur technique et offre de service, M. Remy, Directeur indemnisation et RSE et de M. Ballif, Directeur commercial, communication externe et digital.

Par ailleurs, un nouvel administrateur a été coopté au sein des Conseils d'administration de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance le 6 juin 2025 (pour une entrée au Conseils d'administration de chaque entité le 11 juillet 2025) pour succéder à un administrateur atteint par la limite d'âge statutaire à l'issue de l'Assemblée Générale du 16 mai 2025. La ratification de sa cooptation sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de chacune des deux entités du Groupe prudentiel le 13 mai 2026.

## 2.1.2 La politique et les pratiques de rémunération

### 2.1.2.1 Les principes de rémunération

La stratégie de rémunération est un facteur de stabilité et de performance ainsi qu'un instrument de gouvernance d'entreprise. Dans un contexte de compétitivité toujours accrue, la capacité à attirer, motiver et fidéliser les collaborateurs devient une composante clé de cette performance.

C'est dans cet esprit qu'a été élaborée la politique de rémunération des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances.

Dès lors que Pronoé Prévoyance n'a pas de salariés, et qu'elle utilise et fait appel aux ressources humaines et matérielles de la Mutuelle de Poitiers Assurances pour exercer son activité, la politique et les pratiques de rémunération sont portées par la Mutuelle de Poitiers Assurances.

En matière de politique de rémunération, la Mutuelle de Poitiers Assurances, en tant qu'entreprise mère, applique des principes permettant de motiver, fidéliser les collaborateurs en place et attirer de nouveaux talents. Elle contribue également au maintien d'un climat social de qualité.

Elle doit aussi revêtir un caractère à la fois juste et raisonnable conformément aux valeurs mutualistes partagées par l'entreprise et ses dirigeants.

La politique de rémunération établie par la Mutuelle de Poitiers participe à la gouvernance saine et prudente des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances : elle définit les schémas de rémunération, et s'assure qu'ils n'entraînent pas une prise de risque excessive au regard du cadre de tolérance au risque de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance :

- elle assure une cohérence entre les comportements de ses collaborateurs et ses objectifs à long terme. Les collaborateurs ne sont pas encouragés par le système de rémunération à prendre des risques jugés excessifs et inacceptables par l'entreprise ;
- elle interdit tout mode de rémunération susceptible de créer des risques excessifs pour les entités composant le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances. En particulier, elle encadre la rémunération des personnes susceptibles de prendre des risques (membres du Comité de Direction, membres du Conseil d'Administration de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance, titulaires des fonctions clés de chaque entité) ;
- elle évite les conflits d'intérêt en mettant en place notamment un mode de rémunération des acteurs de la Mutuelle de Poitiers permettant d'éviter des comportements non conformes aux intérêts des sociétaires au Siège social et dans les agences commerciales ;
- elle promeut un bon climat social et la stabilité du personnel. Il est dans l'intérêt de la Mutuelle de Poitiers Assurances, en tant qu'entreprise mère, de bien connaître ses collaborateurs afin de limiter le turn over. Cette stabilité permet aux collaborateurs, attachés à l'entreprise, d'élever leur niveau de compétence, de fiabilité et d'efficacité. Elle contribue à une gestion saine et effective des risques.

Sur la période de référence aucune transaction importante n'a été conclue avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

### 2.1.2.2 Information sur les pratiques applicables aux membres du Conseil d'Administration

Conformément à la réglementation, les statuts de la Mutuelle de Poitiers prévoient la possibilité d'indemniser les membres du Conseil d'Administration dans les conditions de l'article R322-55-1 du Code des assurances qui prévoit que les fonctions d'administrateur sont gratuites.

Les administrateurs ne perçoivent donc pas de rémunération mais une indemnité forfaitaire (en relation avec le temps passé) d'un montant modeste, liée à leur présence :

- ▶ aux séances mensuelles du Conseil d'Administration de la Société (11 réunions par an), et
- ▶ à la réunion d'un Comité spécialisé du Conseil.

Cette indemnité mensuelle, forfaitaire, varie selon la fonction occupée au sein du Conseil d'Administration (Président du Conseil d'Administration, Vice-Président, Administrateur).

Les indemnités versées aux administrateurs pour leur participation au Conseil d'administration, allouées dans le cadre d'une enveloppe annuelle globale validée par l'Assemblée Générale, ne contiennent pas de part variable pour éviter tout risque de conflit d'intérêts.

Par ailleurs, les frais de déplacement engagés par les administrateurs pour assister aux séances du Conseil (ou pour mener toute mission qui leur aurait été confiée par ce dernier) leur sont remboursés.

Concernant les pratiques applicables aux membres du Conseil d'Administration de Pronoé Prévoyance, les fonctions des Administrateurs de Pronoé Prévoyance sont gratuites, les statuts de la Société anonyme prévoyant toutefois la possibilité d'indemniser les membres du Conseil d'Administration.

À ce jour, il n'est pas prévu qu'une indemnité (hors frais) soit versée aux Administrateurs de Pronoé Prévoyance. À titre informatif, aucune indemnité de participation aux Conseils d'administration de Pronoé Prévoyance n'a été versée en 2025.

### 2.1.2.3 Information sur les pratiques applicables aux dirigeants effectifs et aux autres membres du Comité de Direction de l'entreprise mère

Au sein de la Mutuelle de Poitiers Assurances, les droits à rémunération des Dirigeants effectifs et des autres membres du Comité de Direction sont les mêmes que ceux du personnel salarié (cf. point 2.1.2.4). La rémunération du Directeur Général est fixée par le Bureau du Conseil d'Administration, celle des autres membres du Comité de Direction étant fixée par le Directeur Général.

En outre, les membres du Comité de Direction peuvent percevoir en complément de leur salaire fixe un bonus annuel plafonné de rémunération, ne pouvant excéder 10 % du salaire annuel pour le Directeur Général, 8 % pour les Directeurs Généraux Adjoints et 5 % pour les autres membres du Comité de Direction. Les plafonds et modalités sont encadrés au sein de la politique de rémunération de l'entreprise approuvée par le Conseil d'Administration. Il n'existe pas de système de variable sur objectif afin d'assurer une gestion saine et efficace et une prise de risque non excessive.

En matière de retraite, il n'existe pas de dispositif de retraite anticipée. En ce qui concerne les dispositifs de retraite complémentaire, les Dirigeants Effectifs et les autres membres du Comité de Direction bénéficient, comme tous les salariés d'un régime « article 83 » et en supplément, lié à leur appartenance à cette catégorie, d'un régime « article 39 », permettant sous réserve de conditions définies dans le règlement du régime de recevoir un complément de retraite (dans la limite de 15 % de la rémunération). Ce régime est impacté par l'ordonnance du 3 juillet 2019 qui stipule qu'aucun nouvel adhérent ne peut entrer dans le régime et qu'aucun nouveau droit (notamment d'ancienneté) ne peut être acquis pour les salariés existants, pour des périodes postérieures au 1er janvier 2020. Ce dispositif est maintenu pour les personnes encore présentes, mais figé.

Au sein de Pronoé Prévoyance, deux Seconds Dirigeants Effectifs ont été nommés aux côtés du Directeur Général, Dirigeant effectif de plein droit. Les Seconds Dirigeants Effectifs sont des salariés de la Mutuelle de Poitiers Assurances, entreprise mère, et sont mis à disposition par la Mutuelle de Poitiers auprès de Pronoé Prévoyance pour l'exercice de leur fonction.

Les dirigeants effectifs de Pronoé Prévoyance ne perçoivent pas de rémunération spécifique pour l'exercice de leur fonction.

### 2.1.2.4 Information sur les pratiques relatives aux salariés de la Mutuelle de Poitiers Assurances

Les principes de rémunération des salariés sont définis dans la politique de rémunération des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances, validée annuellement par le Conseil d'Administration de chaque entité.

L'ensemble du personnel salarié perçoit une rémunération fixe, versée sur 13,5 mois (avec un 13<sup>ème</sup> mois en décembre et une prime de vacances, représentant ½ mois de salaire, au mois de mai). Au cours d'une réunion annuelle, en novembre ou décembre, les partenaires sociaux discutent avec la Direction générale des différentes enveloppes d'évolutions salariales (notamment les éventuelles mesures collectives) dans le but de signer un accord sur les salaires. Dans le cadre des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) sont évoqués les salaires, la durée et l'organisation du temps de travail, l'épargne salariale, les travailleurs handicapés et l'égalité professionnelle.

Les salariés bénéficient en outre d'un accord d'intéressement, et d'un accord de participation. Cette rémunération variable est complétée d'un plan d'épargne d'entreprise, avec abondement de l'employeur et d'un plan d'épargne retraite d'entreprise (régime « article 83 »).

Enfin, pour le personnel des agences salariées, en charge de la distribution des contrats d'assurance, des primes de production et challenges commerciaux constituent une part variable de rémunération. Les règles d'attribution sont fixées et encadrées par le plan d'action commerciale annuel. Ces rémunérations représentent moins de 10 % de la rémunération brute annuelle du personnel concerné et ne génèrent pas de conflit d'intérêts ni d'arbitrage sur le niveau de garantie, afin de contribuer à la protection de la clientèle et à une mise en œuvre objective du devoir de conseil.

### 2.1.2.5 Information relative aux agents généraux

La distribution des produits de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance est confiée à la Mutuelle de Poitiers Assurances, entreprise mère, via son réseau salarié et son réseau d'Agents généraux exclusifs et à la SAS de courtage Barruel et Giraud (filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances).

Les rémunérations de cette catégorie sont composées :

- d'un commissionnement sur les cotisations selon les dispositions prévues par les Accords ;
- d'un intéressement, défini par les accords conclus entre la Direction et le Bureau du Syndicat des Agents ;
- d'un intéressement lié à la production, dont la valeur est définie chaque année par le plan d'action commerciale annuel ;
- d'un intéressement lié aux résultats de l'entreprise lorsque ceux-ci le permettent ;
- d'une indemnisation partielle et sous condition du temps passé à la gestion d'événements exceptionnels, notamment climatiques, qui perturbent le fonctionnement normal de l'agence par un nombre exceptionnel de sinistres à gérer.

Les modalités de rémunération des agents ont été mises en place avec le souci d'éviter les fluctuations importantes, source d'instabilité des situations. Ainsi, la part de l'intéressement et la gratification prévue par le concours de production, ainsi que l'éventuelle participation aux résultats ne représentent qu'une part accessoire du commissionnement général.

Ces systèmes de rémunération ne génèrent pas de conflit d'intérêts ni d'arbitrage sur le niveau de garantie, afin de contribuer à la protection de la clientèle et à une mise en œuvre objective du devoir de conseil.

## 2.1.3 Communication intragroupe

Les systèmes de gouvernance et de gestion des risques ainsi que le dispositif de contrôle interne du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances sont communs à ses entités Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance.

Cette organisation favorise ainsi une communication d'informations fluide et efficace au sein du Groupe prudentiel ainsi qu'une mise en œuvre cohérente des processus et procédures adéquates.

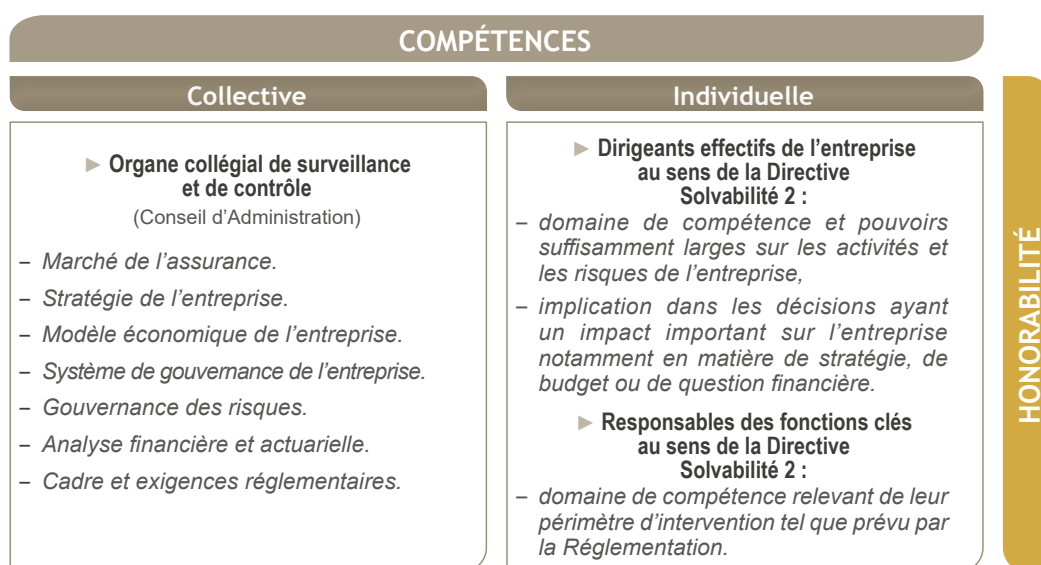
## 2.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ DES PERSONNES VISÉES PAR LA DIRECTIVE SOLVABILITÉ 2

Dans le cadre de la politique « compétences et honorabilité » des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances, il a été mis en place des procédures communes à l'entreprise mère et à Pronoé Prévoyance visant à s'assurer que les personnes qui composent l'organe collégial de surveillance et de contrôle de chaque entité, qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions clés satisfont, à tout moment c'est-à-dire avant leur nomination mais aussi de manière continue, aux exigences de compétences et d'honorabilité fixées.

Ces exigences sont appréciées, selon les cas, de façon individuelle et/ou collective (cf. schéma ci-dessous) et font l'objet d'un suivi permanent, notamment par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution dans le cadre :

- de la procédure de notification obligatoire de la nomination ou du renouvellement des Dirigeants effectifs et/ou de l'une des quatre fonctions clés réglementaires (*gestion des risques, audit interne, vérification de la conformité et fonction actuarielle*) dans un délai de 15 jours suivant leur nomination ou leur renouvellement, ou encore,
- de sa possibilité d'opposition à la poursuite du mandat d'un membre du Conseil d'Administration lorsque celui-ci ne remplit pas ou plus les conditions d'honorabilité ou les conditions de compétence et d'expérience qui lui sont applicables.

### - SCHÉMA « APPRÉCIATION DES EXIGENCES DE COMPÉTENCES ET D'HONORABILITÉ »



### Évaluation de la compétence

L'évaluation de la compétence d'une personne se fait par l'appréciation de ses diplômes et qualifications professionnelles, de ses connaissances et le cas échéant de son expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs d'activité tels que le financier, l'actuariat, le juridique par exemple. Cette analyse, effectuée notamment au moyen du curriculum vitae du candidat, tient compte de la fonction occupée et des différentes missions confiées au sein de chaque entité (Dirigeants effectifs, Responsables de fonctions clés réglementaires, membres du Conseil d'Administration : Président du Conseil d'Administration, Président d'un Comité spécialisé, administrateur).

### Évaluation de l'honorabilité

Les personnes qui composent l'organe collégial de surveillance et de contrôle, qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions clés doivent à tout moment disposer de l'honorabilité nécessaire pour garantir une gestion saine et prudente de l'entreprise. À cette fin, l'évaluation de l'honorabilité des membres du Conseil d'Administration, des dirigeants effectifs et des fonctions clés de chaque entité, est effectuée au moyen de la communication d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3), et, le cas échéant, d'une attestation sur l'honneur d'honorabilité (notamment dans le cadre du suivi annuel du respect de cette exigence par les Administrateurs).

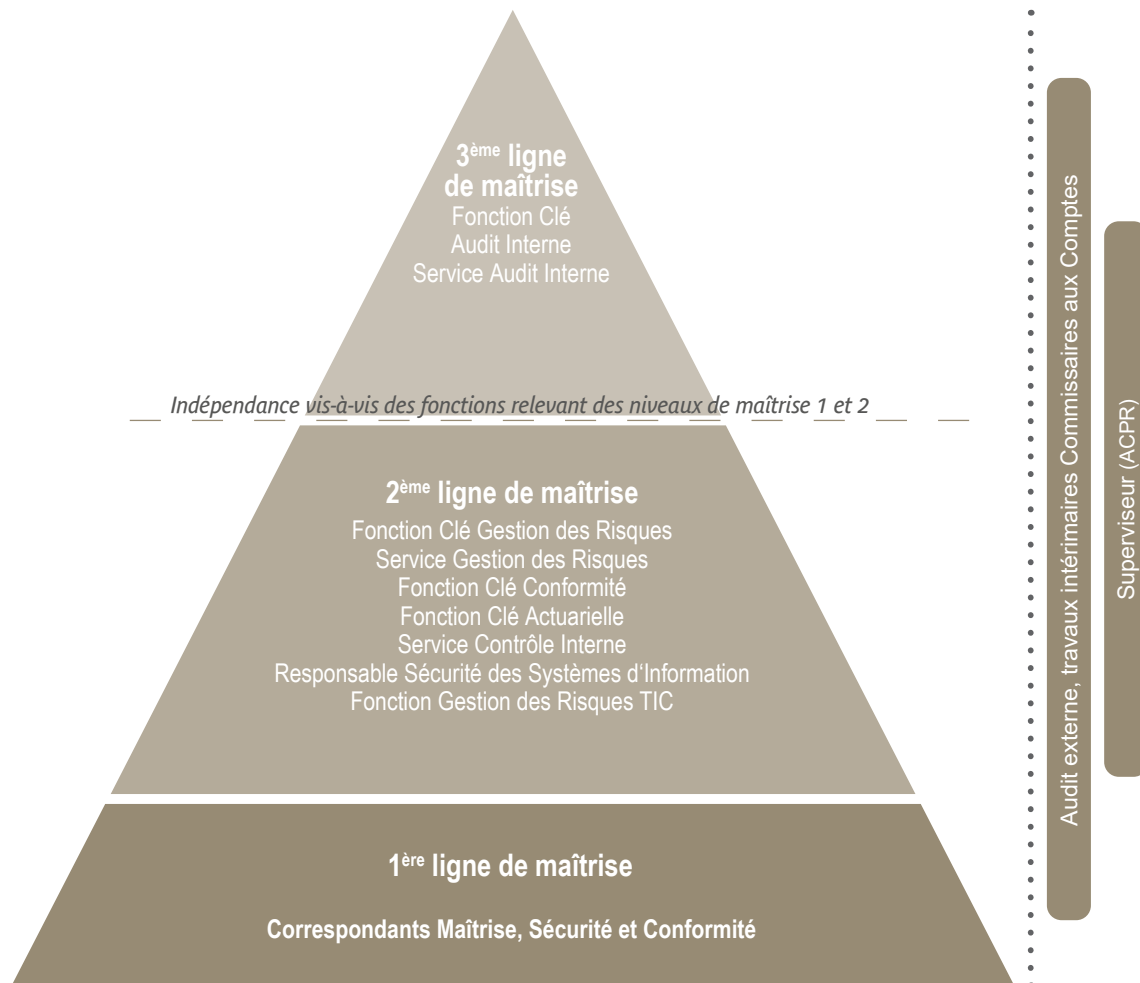
## 2.3 GESTION DES RISQUES

### 2.3.1 Description du système de gestion des risques

Le système de gestion des risques des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances se fonde sur une approche globale centrée sur la gestion de l'ensemble des risques auxquels sont exposées la Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance.

La gestion des risques et le contrôle interne sont des dispositifs étroitement liés (*nous parlons alors de système de gestion des risques*) dont l'action se situe sur le long terme. Leur finalité est une gestion des risques efficace permettant de s'assurer d'une maîtrise suffisante des risques identifiés afin que l'entreprise puisse réaliser ses objectifs commerciaux, techniques et financiers.

Le système de gestion des risques est structuré en trois lignes de maîtrise qui couvrent les activités de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance. Il est synthétisé dans le schéma ci-dessous :



### ORGANISATION DU SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES / MAÎTRISE DES ACTIVITÉS DES ENTITÉS DU GROUPE PRUDENTIEL DE LA MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

La **première ligne de maîtrise** des activités est constituée par les « correspondants maîtrise, sécurité et conformité » de la Mutuelle de Poitiers Assurances, responsables de l'identification, de l'évaluation et du traitement des risques, notamment par la mise en place de procédures et de contrôles adéquats portant sur les processus, activités dont ils ont la charge tant pour la Mutuelle de Poitiers Assurances que pour Pronoé Prévoyance.

Cette première ligne permet la maîtrise des activités de chaque société d'assurance, au jour le jour, en mettant en œuvre les pratiques de gestion des risques adaptées au niveau de chaque processus et en communiquant les informations appropriées à la deuxième ligne de maîtrise.

La **deuxième ligne de maîtrise** est essentiellement constituée, des fonctions dédiées à l'animation du système de gestion des risques et rattachées aux Dirigeants effectifs : les Fonctions clés de chaque entité (gestion des risques, actuariat, conformité), la responsable gestion des risques et contrôle interne, le RSSI et la Fonction de gestion des risques liés aux TIC. Ces fonctions disposent d'une expertise particulière en matière de gestion et de contrôle des risques.

Cette ligne de maîtrise a pour objectif la structuration et la maintenance de l'ensemble du dispositif de maîtrise des activités de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance en :

- ▶ assistant les opérationnels dans l'identification, l'évaluation et le traitement des principaux risques relevant de leur domaine d'expertise ;

- ▶ contribuant avec les opérationnels à la conception des contrôles les plus pertinents et en opérant le cas échéant des contrôles de 2<sup>ème</sup> niveau ;
- ▶ développant et harmonisant les bonnes pratiques ;
- ▶ établissant le reporting approprié aux instances de gouvernance de chaque entité composant le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances.

En tant que **troisième ligne de maîtrise des activités** – une fonction clé audit interne, indépendante et rattachée au plus haut niveau de l'organisation, fournit, à travers une approche fondée sur le risque, une assurance globale aux instances de gouvernance (cf. *point spécifique supra dans ce rapport*). Cette assurance globale couvre l'efficacité du contrôle permanent et de la gouvernance de l'organisation. L'audit interne porte sur l'ensemble des éléments du dispositif de gestion des risques (processus d'identification et d'évaluation) et du dispositif de contrôle interne (atténuation des risques).

Des intervenants externes peuvent également être amenés à examiner ces dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne (cf. *supra schéma*).

La gestion des risques et le contrôle interne s'appuient sur un système de gouvernance des risques structuré afin, d'une part, de piloter les activités de gestion des risques au sein de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance (détection, mesure, contrôle, gestion et déclaration en permanence des risques) et, d'autre part, d'organiser le reporting de gestion de risques vers les différents organes de gouvernance de chaque entité.

Ce système de gouvernance, qui garantit une gestion saine et prudente de l'activité, comprend une structure organisationnelle adéquate, répondant aux articles L356-18 et suivants du code des assurances, avec une répartition claire et une séparation appropriée des responsabilités. Il intègre les exigences Solvabilité 2 en matière de « dirigeant effectif », de « fonctions clés » et de compétence et honorabilité (« fit & proper »).

Ce système de gouvernance a fait l'objet de développements dans le point 2.1 ci-avant de ce document et l'organigramme « gouvernance des risques des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances » en synthétise l'organisation. Cet organigramme permet de présenter les processus et procédures de reporting relatifs à la gestion des risques (cf. organigramme 2.1.1.3).

Dans le cadre du système de gestion des risques des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances, le Directeur Général de chacune des entités propose la stratégie de gestion de risques au Conseil d'Administration qui la valide. Le Directeur Général de chaque entité et les membres du Comité de Direction de la Mutuelle de Poitiers Assurances ont en charge sa mise en œuvre, et en rendent compte au Conseil d'Administration.

Les résultats des travaux de gestion des risques (cartographie des risques, suivi des risques résiduels, gestion des incidents) sont communiqués périodiquement aux différentes instances de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance traitant de la gestion des risques (cf. point ci-après).

La mise en place de la stratégie de gestion des risques permet à la Mutuelle de Poitiers et à Pronoé Prévoyance d'évaluer tous les risques liés à leur activité et de déterminer les besoins en capital correspondants.

Dans le cadre de notre dispositif de gestion des risques, nous sommes amenés à nous interroger, parmi la liste des risques potentiels majeurs, à des risques spécifiques d'actualité particulièrement susceptibles d'impacter notre activité, nos résultats et nos fonds propres parmi lesquels les risques liés au changement climatique, le risque inflationniste, le risque Cyber et le risque de non-conformité réglementaire.

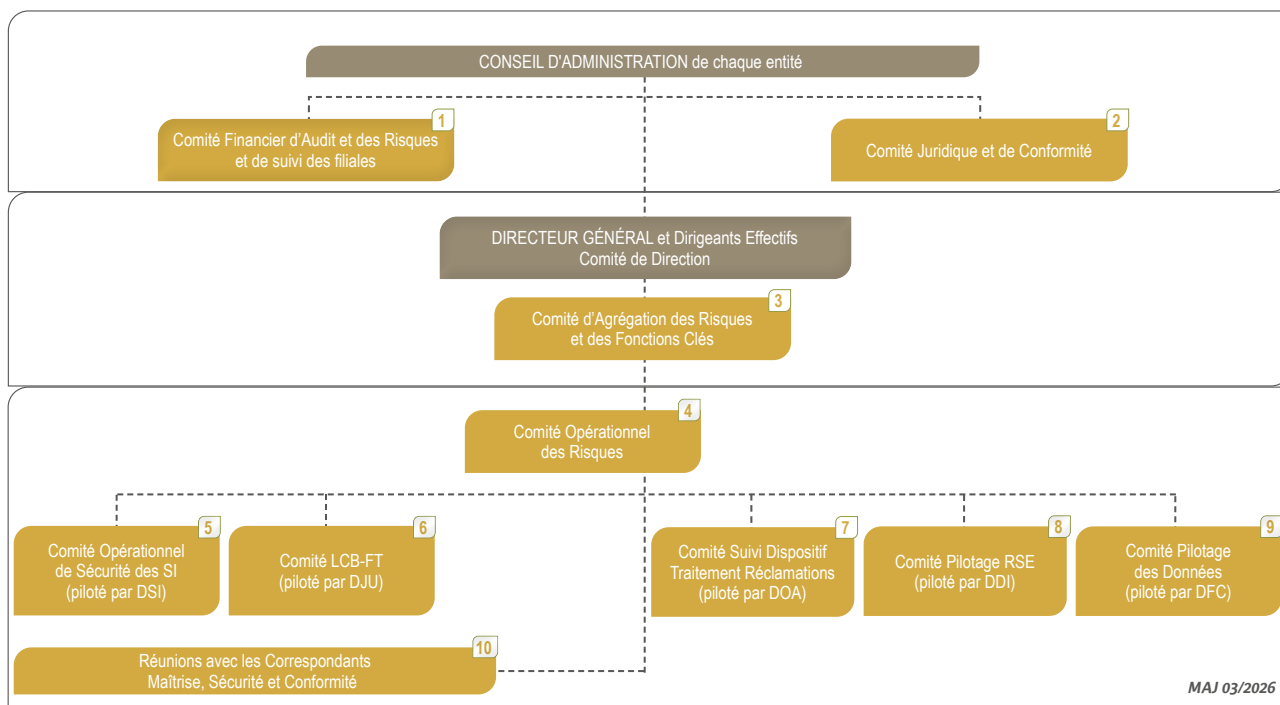
La gouvernance des risques mise en place par la Mutuelle de Poitiers, « Entreprise mère », permet de garantir une gestion saine et prudente des activités de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance et une connaissance approfondie et détaillée des risques afférents ainsi que du profil de risque de ces deux entités.

### 2.3.2 L'animation de la filière gestion des risques

Le pilotage effectif et quotidien du dispositif de gestion des risques relève du Directeur risques et actuariat de l'entreprise mère Mutuelle de Poitiers assurances. Le périmètre de la Direction des risques de la Mutuelle de Poitiers Assurances a été étendu aux activités de Pronoé Prévoyance. Ce dispositif de la gestion des risques s'appuie tout particulièrement sur le Responsable de la Fonction Gestion des risques de la Mutuelle de Poitiers assurances et sur le Responsable de la Fonction Gestion des risques de Pronoé Prévoyance, ainsi que sur les Responsables des autres fonctions clés de chaque entité, sur les membres du service contrôle interne et sur l'ensemble des correspondants « maîtrise, sécurité et conformité » déployés dans l'entreprise mère Mutuelle de Poitiers Assurance dont le périmètre d'intervention comprend également les activités de Pronoé Prévoyance.

L'organigramme ci-après synthétise la structure organisationnelle, le fonctionnement, les attributions et la fréquence des réunions de chaque organe de gouvernance en matière de gestion des risques.

**ORGANISATION DES COMITÉS « GESTION DES RISQUES »  
DES ENTITÉS DU GROUPE PRUDENTIEL DE LA MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES**



MAJ 03/2026

Le périmètre d'intervention des comités des risques et des membres des directions opérationnelles intègre les activités de la Mutuelle de Poitiers Assurances (entreprise "mère") et de Pronoé Prévoyance (filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurance).

**1 CFAR** **Fréquence** : a minima 2x/an concernant les risques en mars et décembre.

**Composition** : 6 administrateurs / Directeur Général / Directeurs/ Fonctions Clés

- Suivi de l'information financière.
- Suivi des dispositifs de gestion des risques, de contrôle interne, de conformité (dont dispositifs LCB-FT et de traitement des réclamations clients) et d'audit interne.
- Examen des rapports et politiques Solvabilité 2 (gestion des risques, fonctions clés, ORSA...) et d'audit interne avant approbation aux Conseils d'Administration et suivi de leur mise en œuvre.
- Suivi du contrôle légal par les Commissaires aux Comptes et de la stratégie d'investissement responsable.
- Examen du budget annuel prévisionnel et de la politique de réassurance.
- Consultation sur les décisions financières et d'investissement importantes.
- Vérifications et contrôles, rencontres avec les personnes impliquées dans l'élaboration des comptes.
- Recommandation sur les Commissaires aux Comptes et suivi de leur indépendance.

**2 CJC** **Fréquence** : a minima 1x/an

**Composition** : 4 administrateurs / Fonctions Clés Conformité

- Examen de toute question juridique et / ou de conformité d'importance.

**3 CARFC** **Fréquence** : a minima 2x/an

**Composition** : Directeurs / Fonctions Clés / Resp. Gestion des Actifs / Resp. des Données / RSSI / Resp. Gestion des Risques et Contrôle Interne.

- Suivi des profils de risque.
- Fixation des orientations générales de gestion des risques.
- Validation des scénarios retenus dans le cadre des travaux ORSA.

**4 COR** **Fréquence** : a minima 2x/an.

**Composition** : Directeurs (hors DG) / Fonctions Clés / RSSI / CMSC / Services Gestion des Risques et Contrôle Interne

- Élaboration des profils de risque et processus.
- Identification et suivi des risques (critiques et clés).
- Suivi de l'efficacité du pilotage des risques, du contrôle interne et de l'audit interne (y compris dispositif LCB-FT).
- Suivi de l'efficacité du dispositif de traitement des réclamations clients et suivi des risques liés à la protection de la clientèle identifiés à travers les réclamations (1x/an).

**5 COS** **Fréquence** : 2x/an (créé en 2024)

**Composition** : DSI / RSSI / RSI / Pôle Sécurité Conformité et Risques Cyber / CMSC de la DSI

- Assurer le suivi de la déclinaison de la stratégie de résilience opérationnelle au travers d'indicateurs spécifiques (formation, incident de sécurité, suivi des menaces, gestion des risques cyber / TIC, ...).

**6 C LCBFT** **Fréquence** : a minima 2x/an

**Composition** : Resp. dispositif LCB-FT - Second Dirigeant Effectif / Resp. contrôle permanent dispositif LCB-FT / Resp. contrôle périodique dispositif LCB-FT / Directeur de l'Indemnisation et de la RSE - Second Dirigeant Effectif / Directeur Commercial, digital et communication externe / Resp. Fonctions Clés Conformité- Audit Interne- Gestion des risques / Resp. Gestion des Risques et Contrôle interne / Déclarants et Correspondants TRACFIN (cellule LCB-FT) / représentants DSI (invités)

- Validation de la classification des risques BC-FT avant communication à l'organe de surveillance.
- Validation des procédures internes relatives à la LCB-FT.
- Information sur la mise en œuvre du dispositif LCB-FT sur les éventuels dysfonctionnements et actions correctives.

**7 C Récla.** **Fréquence** : 1x/an

**Composition** : Directeur Organisation et Audit Interne / Resp. Qualité-réclamation / membres Comité Direction Technique (CDT)

- Synthèse de l'analyse de la qualité du dispositif de traitement des réclamations clients.
- Revue des dysfonctionnements, manquements, mauvaises pratiques et autres irritants et des actions correctrices mises en place.
- Suivi des risques liés à la protection de la clientèle identifiés lors de réclamations clients.

**8 C RSE** **Fréquence** : a minima 2x/an

**Composition** : Directeurs (hors DG) / Fonctions Clés / Pôle RSE / Resp. Gestion des risques et Contrôle interne / Resp. des Données

- Pilotage transversal des travaux d'implémentation d'une démarche RSE structurée pour répondre à la réglementation et assurer son suivi dans le temps.
- Appuie le COR dans la prise en compte des risques en matière de durabilité.
- Veille à ce que la démarche RSE devienne un levier d'attractivité pour les sociétaires et les salariés.

**9 CPD** **Fréquence** : 4x/an

**Composition** : Directeurs (hors DG) / DPO / Data Office / Data Factory

- Validation des propositions du COD sur les aspects de la gestion et de la gouvernance de la donnée (processus, rôles et règles permettant de garantir la disponibilité, la fiabilité et la cohérence des données).
- Suivi et pilotage de la qualité de la donnée.
- Suivi et pilotage feuille de route data : validation, arbitrage et avancement de la feuille de route des cas d'usage, formations, ...

**10 R CMSC** **Fréquence** : réunions ponctuelles en cours d'année

**Composition** : CMSC / Services. Gestion des Risques et Contrôle Interne et/ou Service Conformité-Juridique

- Mise à jour continue des processus.
- Formalisation des procédures internes par les CMSC.
- Identification, analyse, évaluation et traitement des risques opérationnels dont de non-conformité.
- Réalisation, formalisation et suivi de contrôle permanent niveaux 1 et 2, y compris dispositif LCB-FT.
- Suivi des déclarations des incidents de risques opérationnels.
- Avancement des plans d'actions / traitements des risques (COR, CAC, autres EMR).

Conformément à la réglementation, la Mutuelle de Poitiers Assurances, entreprise mère et sa filiale Pronoé Prévoyance, entités composant le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances, se sont chacune dotées d'une fonction Gestion des risques qui est placée sous la responsabilité directe d'un Second dirigeant effectif. Le Responsable de la fonction gestion des risques participe activement au dispositif de gestion des risques des entités du Groupe prudentiel dont il doit faciliter la mise en œuvre. Pour cela, il assiste les dirigeants dans le pilotage des risques, les informe et les conseille sur l'exposition aux risques dans les dossiers majeurs en participant notamment aux différentes instances dédiées aux risques. Il maintient une vue globale du profil de risque de l'entreprise, identifie les risques émergents et alerte les dirigeants le cas échéant. Les travaux de l'ORSA s'inscrivent dans ce cadre. Il participe également à l'élaboration de la politique de gestion des risques des entités du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances.

### 2.3.3 Informations sur la mise en œuvre de la réglementation relative à la résilience opérationnelle numérique

Conformément au règlement européen DORA sur la Résilience Opérationnelle Numérique en application depuis le 17 janvier 2025, la Mutuelle de Poitiers Assurances, entreprise mère, a adapté dès 2024 l'organisation de la sécurité de ses systèmes d'information.

Cette organisation s'inscrit dans le cadre de la gouvernance des risques des entités du Groupe prudentiel. Elle repose sur une comitologie dédiée et des ressources adaptées.

Le Responsable de la sécurité des systèmes d'information, en charge également de la Fonction Gestion du risque TIC, s'assure de l'identification des risques liés aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), de leur évaluation, gestion et surveillance. Il veille à la mise en œuvre de la stratégie de résilience opérationnelle numérique au sein des entités du groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances.

En 2025, la Mutuelle de Poitiers Assurances, entreprise mère, a poursuivi ses travaux sur les 4 piliers du règlement DORA pour améliorer la gestion des risques liés aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

## 2.4 ORSA : ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ

Depuis 2024, les travaux ORSA ont été étendus au périmètre du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance en plus de celui de la Mutuelle de Poitiers Assurances avec la réalisation d'un rapport ORSA unique.

Afin de bénéficier d'un suivi et d'une gestion dynamique de ses risques, le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances procède régulièrement à une évaluation interne de ses risques et de sa solvabilité (ORSA). Cet outil fait partie intégrante du dispositif de gestion des risques, et participe à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de l'entreprise et répond à des exigences réglementaires. Il constitue également un outil de prise de décision pour chaque entité du Groupe Prudentiel.

Le dispositif ORSA, piloté par la Direction risques et actuariat, est organisé autour des éléments suivants :

- évaluation du respect permanent du SCR, du MCR et des provisions techniques ;
- identification des déviations éventuelles du profil de risque par rapport aux hypothèses sous-jacentes : le Groupe Prudentiel et ses entités doivent justifier que le calcul de SCR qu'ils proposent est adéquat ;
- évaluation du besoin global de solvabilité (politique en matière de capital) compte tenu de leurs profils de risque spécifiques.

Pour mener à bien ces différentes missions, les Responsables des Fonctions Gestion des risques et Actuarielle de chaque entité, en lien avec les directions concernées, analysent le profil de risque du Groupe Prudentiel et de ses entités par catégorie de risques et selon la formule standard. Ils s'intéressent également aux différentes composantes des catégories de risques auxquelles ils sont exposés afin de déterminer les quelques risques les plus significatifs pour le Groupe Prudentiel et ses entités dans le calcul du SCR selon la formule standard.

Cette réflexion, complétée par une analyse historique des taux de couverture de la marge de solvabilité à constituer, leur permet de définir des scénarios (un scénario central et plusieurs scénarios de stress) pour évaluer le respect permanent de la couverture du SCR et du MCR ainsi que les exigences concernant le calcul des provisions techniques.

De plus dans le cadre des évaluations internes des risques et de la solvabilité de l'entreprise, les Responsables des Fonctions clés Gestion des risques et Actuarielle évaluent la mesure dans laquelle les profils de risque du Groupe Prudentiel et de ses entités s'écartent des hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR. Pour cela, ils étudient si la calibration des risques de la formule standard pour le calcul du SCR est conforme à leurs profils de risque afin d'en vérifier l'adéquation pour le Groupe Prudentiel et ses entités.

Enfin, pour l'évaluation du besoin global de solvabilité, ils étudient si les risques quantifiables et importants auxquels le Groupe Prudentiel et ses entités sont soumis sont contenus dans le calcul de leurs SCR et si nécessaire ils ajoutent les risques non pleinement pris en compte.

Chaque année, un exercice ORSA régulier est réalisé et fait l'objet d'un rapport unique, validé par le Conseil d'Administration de chaque entité et adressé à l'ACPR. Cet exercice est mené dans le cadre du processus budgétaire afin de mesurer les effets de différents scénarios (scénarios central, de stress) sur le compte de résultats et les fonds propres du Groupe Prudentiel et de ses entités.

Ce rapport ORSA a été présenté pour validation lors de la séance du Conseil d'Administration du 5 décembre 2025.

Toutefois, un ORSA peut être déclenché de manière ponctuelle afin de réajuster la vision du profil de risque du Groupe Prudentiel et/ou de ses entités et des perspectives en termes de solvabilité, en fonction de la survenance d'événements particuliers significatifs non anticipés dans l'ORSA régulier.

Le processus ORSA tel que décrit ci-dessus est complété par un « tableau ORSA » piloté mensuellement. Ce tableau synthétique, mensuel, reprend les principaux indicateurs de suivi de l'activité. Ce tableau comprend d'une part des indicateurs de performance tels que la croissance du chiffre d'affaires, le résultat technique, le résultat net et d'autre part, des indicateurs de risques tels que, par exemple, les ratios sinistres sur cotisations par branche d'activité, la répartition des actifs.

Le processus ORSA, partie prenante du système de gestion de risques, est orchestré sous la direction opérationnelle du Directeur risques et actuariat, Responsable de la fonction Gestion des risques, en lien avec le Directeur indemnisation et RSE, second dirigeant effectif en charge du domaine de la gestion des risques et le Directeur technique et offre de services. Ensemble, ils rendent compte au Directeur Général des résultats des différentes missions qu'ils accomplissent dans le cadre de leurs évaluations détaillées dans le rapport ORSA unique annuel et présentent mensuellement le « tableau ORSA ».

Le Directeur Général en liaison avec le Directeur risques et actuariat, Responsable de la Fonction Gestion des risques, rendent compte périodiquement au Conseil d'Administration de ces travaux avec tout particulièrement la validation du rapport ORSA annuel avant communication à l'Autorité de Contrôle ainsi qu'un échange mensuel sur le « tableau ORSA » au cours de chaque séance de Conseil d'Administration.

Nous suivons plus particulièrement les risques liés au changement climatique, le risque géopolitique, le risque inflationniste, le risque cyber, le risque financier, le risque de non-conformité, et sommes attentifs aux conséquences de ces risques sur nos activités et sur notre profil de risque.

## 2.5 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

### 2.5.1 Description du système de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est destiné à fournir une assurance raisonnable que :

- les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent ainsi à chaque entité d'atteindre ses objectifs de base, de performances, de rentabilité et de protection des intérêts des assurés, des tiers victimes et de son patrimoine ;
- les informations, notamment financières, sont fiables, le service contrôle interne s'appuyant sur les correspondants « maîtrise, sécurité et conformité » de la Direction financière et comptable de la Mutuelle de Poitiers Assurances et sur les missions des Commissaires aux Comptes de chaque entité ;
- les lois et réglementation en vigueur, ainsi que les directives internes sont respectées.

L'efficacité du système de contrôle interne du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances repose sur le fonctionnement conjoint et intégré des cinq composantes suivantes :

- un environnement de contrôle ;
- une évaluation des risques ;
- des activités de contrôle ;
- une information et une communication ;
- un pilotage.

Une politique de Contrôle interne des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances a été formalisée en application de l'article L356-18 du code des Assurances, validée par le Directeur Général et approuvée par le Conseil d'Administration de chaque entité. Elle est réexaminée chaque année et est soumise à approbation du Conseil d'Administration dès lors qu'il y a des modifications substantielles (article R356-33 du code des assurances) et a minima tous les trois ans. Une information est donnée au Conseil d'Administration sur les modifications non substantielles le cas échéant.

Cette politique décrit précisément le fonctionnement du processus de contrôle interne.

Les acteurs du dispositif de contrôle interne concourent directement à la gestion des risques de chaque entité du groupe prudentiel en raison de la vision intégrée de ces deux domaines :

- Au niveau du Conseil d'Administration de chaque entité :
  - le Comité Financier d'Audit, des Risques et de suivi des filiales,
  - le Comité Juridique et de Conformité.
- Au niveau de la Direction Générale de chaque entité :
  - le Comité d'Agrégation des Risques et des fonctions clés.
- Au niveau de la Direction risques et actuariat de la Mutuelle de Poitiers Assurances, en charge du suivi des risques de chaque entité du groupe prudentiel :
  - le Comité Opérationnel des Risques,
  - les rencontres avec les correspondants maîtrise, sécurité et conformité.

Conformément aux principes énoncés par la réglementation Solvabilité 2, le dispositif de contrôle interne est proportionné aux activités et aux enjeux de la Mutuelle de Poitiers et de Pronoé Prévoyance.

Ainsi, le service contrôle interne pilote les activités suivantes :

- La gestion du référentiel des processus ;
- La gestion du risque opérationnel ;
- La gestion du contrôle permanent ;
- Le suivi de la base incidents.

Le dispositif de contrôle interne repose en outre sur 3 niveaux de contrôle :

- La mise en place de contrôles permanents de niveau 1 par l'intermédiaire des correspondants maîtrise, sécurité et conformité dans chaque service de la Société ;
- La mise en place de contrôles permanents de niveau 2 réalisés par le service de contrôle interne (dont contrôles de vérification de la conformité) ;
- La mise en œuvre de contrôles périodiques de niveau 3 par la réalisation de mission d'audit interne et d'une démarche de suivi des recommandations de l'audit interne.

L'animation du dispositif de contrôle interne est du ressort du Responsable contrôle interne de la Mutuelle de Poitiers Assurances. Ce dernier, placé sous l'autorité directe du Directeur risques et actuariat pilote ce dispositif en liaison avec le Responsable de la Fonction Conformité de chaque entité pour les aspects relatifs à la conformité.

Le Responsable du contrôle interne dispose de relais dans l'entreprise pour assurer la permanence du dispositif ainsi que l'efficacité des contrôles exercés au plus près des métiers, chaque direction de la Mutuelle de Poitiers Assurances ainsi que l'ensemble de la comitologie relevant de la gestion opérationnelle intégrant dans son champ de compétences l'activité de Pronoé Prévoyance, ce qui permet d'en assurer la gestion, le pilotage et le suivi. À ce titre, il anime le réseau des correspondants maîtrise, sécurité et conformité. Avec eux, il travaille au renforcement en mode continu du dispositif en apportant des améliorations à l'outil dédié, en délivrant de la formation méthodologique, en sensibilisant les collaborateurs de l'entreprise aux actions d'atténuation de risques.

Il partage ces indicateurs d'activité et rend compte aux différentes instances via les comités de gestion des risques et la co-écriture des reporting (rapports RSR, SFCR et la politique de gestion des risques des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances exigées dans le cadre du reporting du pilier 2 de la Directive Solvabilité 2 en lien avec les fonctions clés de chaque entité).

### 2.5.2 Mise en œuvre de la Fonction de vérification de la Conformité

La fonction de vérification de la Conformité vise à protéger l'entreprise d'assurance contre le risque de sanction, et plus largement contre le risque d'image et de réputation, dû au non-respect d'une règle (risque de non-conformité). Ainsi, le Responsable de la fonction conformité a un rôle de conseil auprès des organes de gouvernance et des opérationnels, de veille juridique afin de suivre les évolutions des règles et formuler les recommandations nécessaires, de diffusion de l'information juridique, d'évaluation, d'adéquation des mesures adoptées par chaque entité pour prévenir toute non-conformité, d'animation du contrôle permanent du dispositif LCB-FT, de suivi du dispositif de lutte contre la fraude, de supervision des travaux du Délégué à la protection des données (DPO).

Les missions du Responsable de la Fonction Conformité sont prévues à l'article R354-4-1 du code des assurances issu du décret d'application de la Directive Solvabilité 2 (cf. *supra* 2.1.1.3).

La Mutuelle de Poitiers Assurances, entreprise mère et sa filiale Pronoé Prévoyance, entités composant le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances, se sont chacune dotées d'une fonction Conformité conformément à la réglementation.

La politique de conformité des entités du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est un document unique s'appliquant à la Mutuelle de Poitiers Assurances, entreprise mère, et à sa filiale Pronoé Prévoyance. Elle est élaborée par les responsables de la fonction conformité de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance, en lien avec la fonction clé gestion des risques de chaque entité. Elle définit le dispositif de vérification de la conformité mis en place pour s'assurer de la capacité des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances à se conformer et à s'adapter à l'environnement juridique applicable. La politique de conformité des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est proposée par le Directeur Général de chaque entité et approuvée par les Conseils d'Administration des sociétés assurantielles composant le Groupe prudentiel. Elle est réexaminée chaque année et soumise à l'approbation du Conseil d'Administration dès lors qu'il y aurait des modifications substantielles (article R356-33 du code des assurances) et a minima tous les trois ans (même en l'absence de modification substantielle). Le responsable de la Fonction Conformité de la Mutuelle de Poitiers Assurances, société mère, assure la mise en œuvre et le suivi de la politique de conformité des entités du Groupe.

Le dispositif de conformité vise à s'assurer de la conformité des procédures à la réglementation en vigueur (lois, règlements et ordonnances, normes professionnelles, engagements déontologiques, règles internes). Le périmètre du dispositif est transversal et couvre l'ensemble des activités de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance, ce qui permet d'assurer un pilotage global et cohérent des risques de non-conformité et de s'inscrire dans la stratégie commune aux deux entités assurantielles. Ce dispositif repose sur une organisation structurelle (avec le dispositif de contrôle interne) et humaine (avec des correspondants « maîtrise, sécurité, conformité » identifiés dans toutes les directions de l'entreprise).

La mise en œuvre opérationnelle de la vérification de la conformité fait l'objet d'un rapport annuel unique à destination des instances de gouvernance des sociétés composant le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances. Ce rapport de conformité établit un bilan des activités réalisées et définit un plan des activités à mener pour encadrer et gérer le risque de non-conformité. Ce plan, annuel, est déterminé en fonction de thèmes pertinents et des risques de conformité y afférents. Il vise à s'assurer que tous les domaines importants ou sensibles de chaque entité du Groupe sont maîtrisés de façon adéquate en prenant en compte leur exposition au risque.

Le plan de conformité est piloté par le Responsable de la fonction conformité de chaque entité qui en assure la mise en œuvre et le suivi. Le résultat des travaux du Responsable de la Fonction Conformité est présenté dans un rapport annuel de conformité.

## 2.6 FONCTION AUDIT INTERNE

### 2.6.1 Mise en œuvre de la fonction d'audit interne

La Mutuelle de Poitiers Assurances, entreprise mère et sa filiale Pronoé Prévoyance, entités composant le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances se sont dotées d'une fonction Audit interne indépendante conformément à la réglementation. Les missions du Responsable de la Fonction Audit interne sont prévues aux articles R354-5 et R356-49 du code des assurances issu du décret d'application de la Directive Solvabilité 2 (cf. *supra* 2.1.1.3).

Le Responsable de la Fonction Audit interne porte la responsabilité globale de la Fonction clé cependant les deux sociétés ont fait le choix d'externaliser la réalisation des missions d'audit interne à un prestataire. En effet, en s'adressant à des professionnels de l'audit, dotés d'une expérience reconnue dans le domaine de l'assurance et bénéficiant d'une équipe pluridisciplinaire ayant toutes les compétences nécessaires à la couverture du périmètre de l'audit interne (métiers de l'assurance non vie, de la prévoyance, de la comptabilité, de la finance, de l'actuariat, de l'informatique, des ressources humaines...) la Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance s'assurent que les exigences de compétences, d'indépendance et d'objectivité de l'auditeur sont remplies.

Toutes les activités (y compris celles qu'elle a externalisées ou réalisées via des partenaires ou délégataires), processus, systèmes d'information des deux entités appartiennent au champ d'action de l'Audit interne, sans réserve, ni exception et sont donc susceptibles d'être audités. Le périmètre d'intervention s'exerce sur l'ensemble des directions, services de la Mutuelle de Poitiers Assurances, entreprise mère, et comprend tous les processus opérationnels, de support et de gestion, ainsi que l'ensemble du système de gouvernance, les processus de gestion des risques et de contrôle des deux entités. La mise en œuvre opérationnelle de l'audit interne repose sur la formalisation et le suivi d'un document spécifique : le plan d'audit pluriannuel des entités du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances, revu annuellement.

Le résultat des travaux du Responsable de la fonction Audit interne est présenté dans un rapport annuel d'audit interne à destination du Directeur Général et du Conseil d'Administration de chaque entité du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances.

### 2.6.2 Indépendance et objectivité de la Fonction Audit interne par rapport aux activités auditées

L'indépendance et l'objectivité de la Fonction Audit interne sont inhérentes à sa mission. Elle ne doit subir aucune ingérence dans la définition de son champ d'intervention, dans la réalisation de ses travaux ou dans la communication des résultats de ceux-ci. Ainsi, l'indépendance, l'objectivité et l'efficacité de la Fonction d'Audit de la Mutuelle de Poitiers Assurances, entreprise mère et de sa filiale Pronoé Prévoyance sont garanties par l'application des principes suivants :

- le rattachement fonctionnel du Responsable de la Fonction Audit Interne au Directeur Général de chaque entité (cf. *supra* Organigramme « gouvernance des risques ») ;
- l'absence d'implication dans la gestion opérationnelle de l'entreprise : le Responsable de la Fonction Audit Interne ne définit ni ne gère, les dispositifs qu'il contrôle. Au sein du dispositif de gestion des risques, l'audit interne constitue la 3<sup>ème</sup> ligne de défense, indépendante des autres lignes incombant aux directions opérationnelles et à la direction des risques (cf. *supra* « Organigramme du Siège social de la Mutuelle de Poitiers Assurances » et « Organigramme gouvernance des risques ») ;
- la mise à disposition des moyens nécessaires pour la réalisation de sa mission par l'externalisation des missions d'audit interne auprès d'un cabinet d'audit indépendant, dont les membres répondent aux exigences de compétences et d'honorabilité ("fit and proper") de la Directive Solvabilité 2. Dans le cadre de cette sous-traitance, le Responsable de la Fonction Audit Interne conserve la responsabilité globale des missions sous-traitées. Le Responsable de la Fonction Audit Interne est compétent et honorable au sens de la réglementation et possède une connaissance et une expérience suffisantes pour être en mesure de soumettre à un examen critique les prestations et les performances du prestataire de services. Le Responsable de la Fonction Audit Interne supervise ainsi les travaux d'audit interne et fait le lien entre le prestataire de services et les organes de gouvernance de chaque entité ;
- la mise en place d'une procédure d'alerte au sein de chaque entité, conformément à l'article 268 du Règlement européen et de l'article L323-3-2 du Code des Assurances. Ainsi, le responsable de la fonction d'audit interne peut informer les Conseils d'administration directement et de sa propre initiative lorsque surviennent des événements de nature à le justifier.

## 2.7 FONCTION ACTUARIELLE

La Mutuelle de Poitiers Assurances, entreprise mère et sa filiale Pronoé Prévoyance, entités composant le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances se sont dotées d'une fonction actuarielle conformément à la réglementation

Les missions du Responsable de la Fonction Actuarielle sont prévues à l'article R354-6 du code des assurances issu du décret d'application de la Directive Solvabilité 2 (cf. *supra* 2.1.1.3).

### ► Mutuelle de Poitiers Assurances

La fonction actuarielle est confiée par le Directeur Général à une personne physique identifiée répondant aux exigences « Fit and Proper » de l'article 273 du règlement européen 2015/35 et de l'article L322-2 VII du code des assurances.

Cette fonction est rattachée au Directeur technique et offre de service, Directeur Général Adjoint et Second Dirigeant effectif, ce qui permet d'assurer le niveau d'indépendance requis par Solvabilité 2 tout en lui permettant d'exercer sa mission objectivement et d'être libre de toute influence qui pourrait émaner des autres domaines de l'entreprise (cf. *supra* organigramme « Gouvernance des risques »).

Le Responsable de la Fonction Actuarielle établit le rapport de la Fonction Actuarielle.

En 2025, au titre de ces missions, le Responsable de la Fonction Actuarielle a :

- analysé, contrôlé et suivi les provisions techniques prudentielles. À cet égard il a coordonné le calcul des provisions techniques prudentielles. Il a réalisé des contrôles et porté un avis par type de provisions et par branches. Il a également effectué une comparaison avec les observations empiriques. Une attention particulière a été portée sur la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions techniques ;
- donné un avis sur la politique globale de souscription en analysant notamment les prévisions budgétaires ;
- émis un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance en analysant le programme de réassurance de la Société (traités, priorité, portées, rating des réassureurs etc) ;
- contribué à la mise en œuvre du système de gestion des risques en réalisant le calcul de la marge de solvabilité de l'entreprise (SCR, MCR), en participant à la réalisation de l'ORSA de la Mutuelle de Poitiers, à la comitologie propre à la gestion des risques, et à la révision de la politique de gestion de risques des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances.

Le résultat des travaux du Responsable de la fonction Actuarielle est présenté dans le rapport actuariel annuel.

### Pronoé Prévoyance

Depuis le 8 avril 2022, Pronoé Prévoyance, s'est dotée d'une Fonction clé Actuarielle conformément à l'article L354-1 du Code des assurances. Pronoé Prévoyance n'ayant pas de salariés, la Responsable de la Fonction Actuarielle est mise à disposition par la Mutuelle de Poitiers Assurances auprès de Pronoé Prévoyance pour l'exercice de sa fonction.

La Fonction Actuarielle est confiée par le Directeur Général à une personne physique identifiée répondant aux exigences « Fit and Proper » de l'article 273 du règlement européen 2015/35 et de l'article L322-2 VII du code des assurances.

Cette fonction est placée sous la responsabilité directe d'un Second dirigeant effectif de Pronoé Prévoyance, ce qui permet d'assurer le niveau d'indépendance requis par Solvabilité 2 tout en lui permettant d'exercer sa mission objectivement et d'être libre de toute influence qui pourrait émaner des autres domaines de l'entreprise (cf. supra organigramme « Gouvernance des risques »).

En 2025, au titre de ces missions, la Responsable de la Fonction Actuarielle a :

- analysé, contrôlé et suivi les provisions techniques prudentielles. À cet égard elle a coordonné le calcul des provisions techniques prudentielles en lien avec le service actuariat. Elle a réalisé des contrôles et porté un avis par type de provisions et par branches. Elle a également effectué une comparaison avec les observations empiriques en lien avec le service actuariat. Une attention particulière a été portée sur la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions techniques ;
- donné un avis sur la politique globale de souscription en analysant notamment les prévisions budgétaires ;
- émis un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance en analysant le programme de réassurance de la Société (traités, priorité, portées, rating des réassureurs etc) ;
- contribué à la mise en œuvre du système de gestion des risques en participant au calcul de la marge de solvabilité de l'entreprise (SCR, MCR), en contribuant à la réalisation de l'ORSA de Pronoé Prévoyance, en participant à la comitologie propre à la gestion des risques, et à la révision de la politique de gestion de risques des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances.

Le résultat des travaux de la Responsable de la fonction Actuarielle est présenté dans le rapport actuariel annuel.

## 2.8 SOUS-TRAITANCE

### 2.8.1 Description de la politique de sous-traitance des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

La politique de sous-traitance commune à la Mutuelle de Poitiers et à Pronoé Prévoyance organise le recours à la sous-traitance en définissant les règles et procédures permettant de s'assurer que les activités sous-traitées sont encadrées et contrôlées.

Cette politique s'inscrit dans le système de gouvernance des risques au sein du Groupe Mutuelle de Poitiers. La politique de sous-traitance encadre l'externalisation d'activités ou de fonctions importantes ou critiques et l'utilisation de services tiers TIC au soutien de fonctions importantes ou critiques.

La politique de sous-traitance est élaborée par le Directeur Juridique et Conformité de la Mutuelle de Poitiers Assurances. Elle est présentée par le Directeur Général de chaque entité, en liaison avec le Responsable de la fonction Conformité, au Conseil d'Administration des sociétés du Groupe pour approbation. Elle est réexaminée chaque année et soumise à l'approbation du Conseil d'Administration des sociétés du Groupe prudentiel dès lors qu'il y a des modifications substantielles (article R356-33 du code des assurances) et a minima tous les trois ans (même en l'absence de modification substantielle). Une information est donnée au Conseil d'Administration sur les modifications non substantielles le cas échéant.

### 2.8.2 Information sur toute activité ou fonction opérationnelle importante ou critique sous-traitée

**La réglementation qualifie d'« activités importantes ou critiques au sens de l'article L354-3 du Code des assurances, les fonctions clés et celles dont l'interruption, une fois externalisées, est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité de l'entreprise, sur sa capacité à gérer efficacement les risques ou de remettre en cause les conditions de son agrément »** (art. R354-7 Code des Assurances).

La Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance ont un recours limité à l'externalisation de leurs activités en dehors des sociétés du groupe Mutuelle de Poitiers Assurances. Ainsi, en 2025, trois activités importantes ou critiques sont externalisées à des prestataires extérieurs aux entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances. Ces prestations sont confiées à des prestataires situés en France ; elles font l'objet d'accords spécifiques et d'un suivi par la Mutuelle de Poitiers Assurances.

#### Synthèse des activités importantes ou critiques externalisées hors du Groupe par les entités du Groupe prudentiel en 2025

Réalisation des missions d'audit interne pour la Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance	Gestion des prestations Assistance pour la Mutuelle de Poitiers Assurances	Gestion des prestations Protection juridique pour la Mutuelle de Poitiers Assurances
---	--	--

À noter : Toutes les activités de Pronoé Prévoyance (gestion, contrôle, suivi et pilotage) sont confiées à la Mutuelle de Poitiers Assurances dans le cadre d'une externalisation intragroupe.

## 2.9 ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE DES ENTITÉS DU GROUPE PRUDENTIEL MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES PAR RAPPORT À LA NATURE, L'AMPLEUR ET LA COMPLEXITÉ DES RISQUES INHÉRENTS À LEUR ACTIVITÉ

Les informations présentées dans la rubrique 1.1 « Activités » de ce rapport montrent que la Mutuelle de Poitiers est une structure d'assurance de taille intermédiaire exerçant en France des activités non vie sur des risques qui peuvent être qualifiés de non complexes et que sa filiale Pronoé Prévoyance est une TPE de l'assurance, exerçant en France une activité vie et non vie depuis le 26 janvier 2023. Pronoé Prévoyance s'appuie sur les ressources de la Mutuelle de Poitiers Assurances. Comme évoqué au point 2.1 de ce rapport, bien que disposant d'organes propres, sa gouvernance est alignée sur celle de la Mutuelle de Poitiers Assurances.

Le système de gouvernance de chaque entité est détaillé dans les nombreuses politiques afférentes au pilier 2 de la Directive de Solvabilité 2. Ces différentes politiques permettent d'exposer toutes les composantes de la gouvernance tant au regard des missions de contrôle relevant de l'organe d'administration, que des missions de gestion exécutive relevant du Directeur Général de chaque entité.

Pour chacun de ces deux organes de gouvernance, ces différentes politiques exposent la manière dont les opérations sont suivies, documentées, analysées ainsi que les contrôles opérés. À travers les organigrammes qui sont publiés, ces politiques exposent précisément l'articulation des responsabilités de chacun et la comitologie associée. Ce système répond à toutes les exigences réglementaires en la matière.

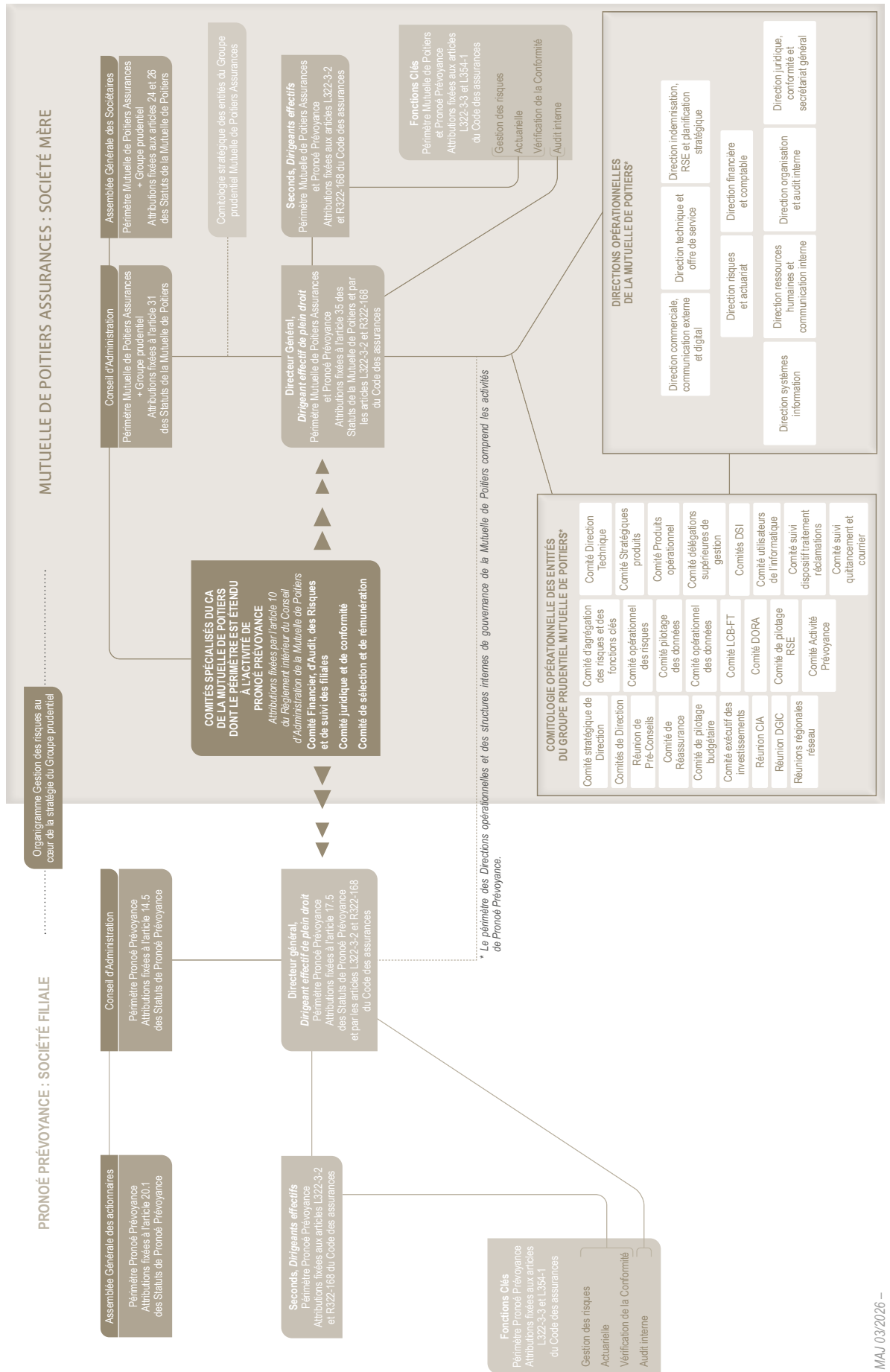
La partie « système de gouvernance » du présent rapport présente de manière plus synthétique une information générale sur le système de gouvernance des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances en précisant le fonctionnement et l'articulation des attributions de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de chaque entité (Conseil d'Administration & Directeur Général). Elle précise en outre les missions et responsabilités des fonctions clés de chaque entité ainsi que l'organigramme « gouvernance des risques » des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances qui apporte une vue synthétique et complète de notre système de gouvernance.

L'organigramme publié ci-après, vient en complément et présente les instances de gouvernance, comités et fonctions clés des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances en charge du pilotage de l'activité de la Mutuelle de Poitiers et de Pronoé Prévoyance. C'est un élément qui entre dans le cadre du système de gouvernance du Groupe prudentiel.

Enfin, les informations fournies dans ce rapport relatives aux exigences de compétences et d'honorabilité pour les personnes qui dirigent effectivement chaque entité ou qui occupent d'autres fonctions clés, contribuent à la complétude et à l'efficacité du système de gouvernance des risques de chaque entité.

L'ensemble de ces informations permet d'affirmer que le système de gouvernance des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est pleinement adapté à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à leur activité.

ORGANIGRAMME DES INSTANCES DE GOUVERNANCE, COMITÉS ET FONCTIONS CLÉS DES ENTITÉS DU GROUPE PRUDENTIEL MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES AU 31 DÉCEMBRE 2025



## 2.10 AUTRES INFORMATIONS

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont mis en place une nouvelle organisation de la Direction de la Mutuelle de Poitiers Assurances suite du départ en retraite au 31 mars 2025 de Mme Anne-Sophie Fraissinet, Second Dirigeant Effectif des entités du Groupe prudentiel – Directeur Général Adjoint et Directeur Financier et des Risques de la Mutuelle de Poitiers et Responsable du dispositif LCB-FT des entités du Groupe prudentiel. Cette organisation s’est traduite par les évolutions suivantes :

- la Direction Financière et des Risques de la Mutuelle de Poitiers Assurances a été scindée en deux Directions (Direction financière et comptable et Direction risques et actuariat),
- un nouveau Second Dirigeant Effectif a été désigné au sein de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance à effet du 1<sup>er</sup> avril 2025 – M. Augustin Remy – et le rattachement des responsables de fonctions clés aux différents Dirigeants Effectifs a été mis à jour. L’ACPR a notifié son absence d’opposition à cette désignation le 17 avril 2025. A noter que ce nouveau Dirigeant Effectif a également été nommé Directeur Général Adjoint au sein de la Mutuelle de Poitiers Assurances avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2025,
- un nouveau Responsable de la mise en œuvre du dispositif LCB-FT, mentionné au quatrième alinéa du I de l’article L561-32 du Code monétaire et financier, des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances – M. Thierry Gallet - a été désigné, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2025, Mme Fraissinet ayant exercé cette responsabilité jusqu’au 31 mars 2025,
- évolution du Comité stratégique de direction de la Mutuelle de Poitiers Assurances. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2025, ce comité est composé de M. Désert, Directeur Général, et de trois Directeurs Généraux Adjoints : M. Gallet, Directeur technique et offre des service, M. Remy, Directeur indemnisation et RSE et de M. Ballif, Directeur commercial, communication externe et digital (nommé Directeur Général Adjoint au 1<sup>er</sup> avril 2025 au sein de la Mutuelle de Poitiers Assurances).

Par ailleurs, un nouvel administrateur a été coopté au sein des Conseils d’administration de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance le 6 juin 2025 (pour une entrée au Conseils d’administration le 11 juillet 2025) pour succéder à un administrateur atteint par la limite d’âge statutaire à l’issue de l’Assemblée Générale du 16 mai 2025. La ratification de sa cooptation sera soumise à l’approbation de l’Assemblée Générale de chaque des deux entités du Groupe prudentiel le 13 mai 2026.

# 3

## PROFIL DE RISQUE

<b>3-1</b>	<b>RISQUE DE SOUSCRIPTION</b> .....	<b>42</b>
3.1.1	Exposition du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant au risque de souscription .....	43
3.1.2	Maîtrise et suivi des risques .....	45
<b>3-2</b>	<b>RISQUE DE MARCHÉ</b> .....	<b>46</b>
3.2.1	Exposition du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant au risque de marché .....	47
3.2.2	Maîtrise et suivi des risques .....	50
<b>3-3</b>	<b>RISQUE DE CRÉDIT</b> .....	<b>53</b>
3.3.1	Exposition du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant au risque de crédit .....	53
3.3.2	Maîtrise et suivi des risques .....	54
<b>3-4</b>	<b>RISQUE DE LIQUIDITÉ</b> .....	<b>55</b>
3.4.1	Exposition du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant au risque de liquidité .....	55
3.4.2	Maîtrise et suivi des risques .....	55
<b>3-5</b>	<b>RISQUE OPÉRATIONNEL</b> .....	<b>56</b>
3.5.1	Exposition du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant au risque opérationnel .....	57
3.5.2	Maîtrise et suivi des risques .....	57
<b>3-6</b>	<b>AUTRES RISQUES IMPORTANTS</b> .....	<b>57</b>
<b>3-7</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS</b> .....	<b>57</b>

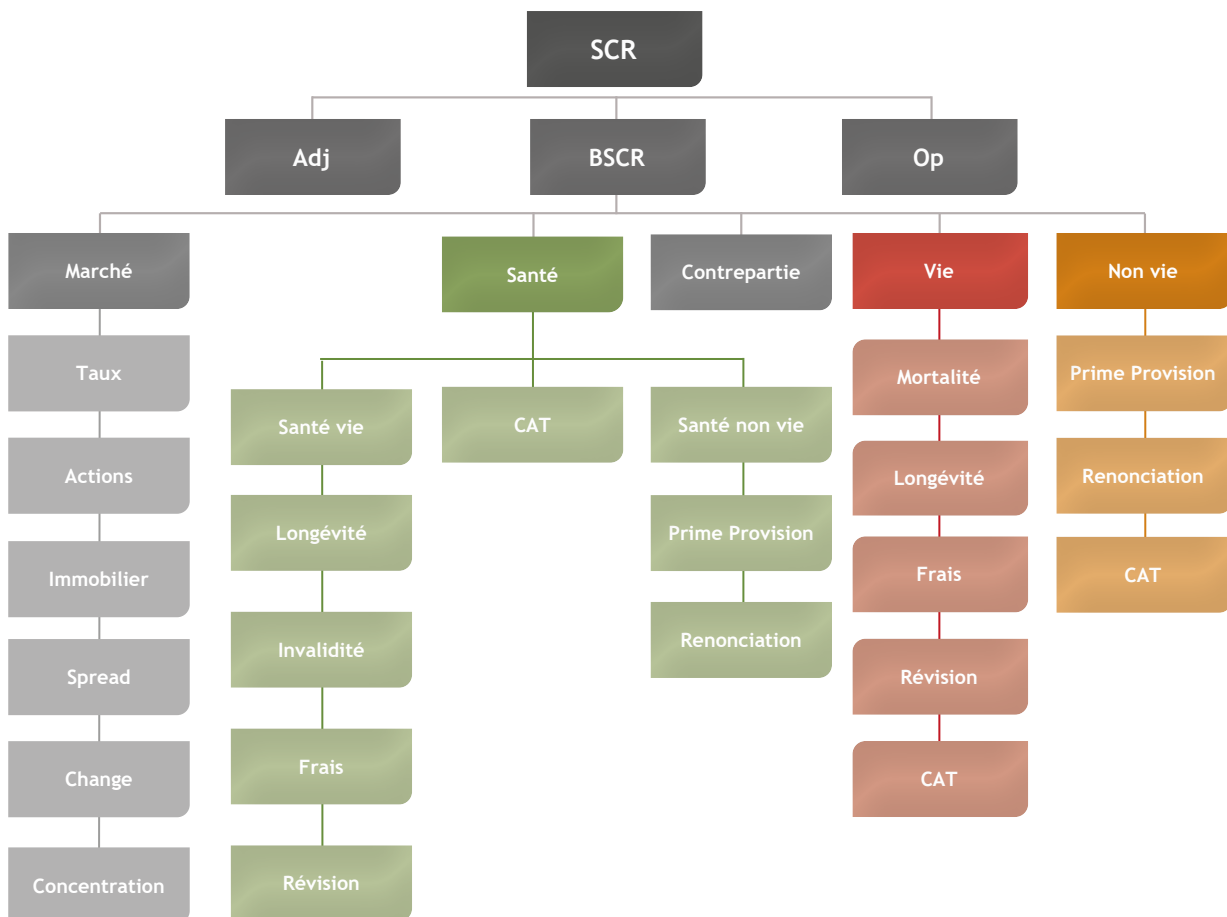
Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et les entités le composant s'assurent en permanence du suivi et du pilotage de leurs profils de risque à travers l'étude des risques de souscription, marché, crédit, liquidité et opérationnel.

### 3.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Lors de la souscription d'un contrat d'assurance, un transfert de risques s'opère et l'assureur se retrouve ainsi engagé sur un certain horizon de temps et exposé à des risques de souscription. Ils sont distingués par branches d'activités, à savoir la santé, la vie et la non vie ; chacune de ces catégories présente des risques qui lui sont spécifiques.

Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est ainsi confronté aux différents risques de souscription suivants :

- Risque de souscription santé
  - o Risque de souscription santé assimilé à la vie
  - o Risque catastrophe santé
  - o Risque de souscription santé assimilé à la non vie
- Risque de souscription vie
  - o Risque de mortalité
  - o Risque de longévité
  - o Risque de frais
  - o Risque de révision
  - o Risque catastrophe vie
- Risque de souscription non vie
  - o Risque de prime/provision
  - o Risque de renonciation
  - o Risque catastrophe non vie



**FIGURE : RISQUE DE SOUSCRIPTION ISSU DE LA FORMULE STANDARD**

Nous présentons ci-dessous une vision de l'exposition du Groupe Prudentiel et de ses entités au risque de souscription (3.1.1) ainsi que la maîtrise et le suivi de ce risque (3.1.2).

### 3.1.1 Exposition du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant au risque de souscription

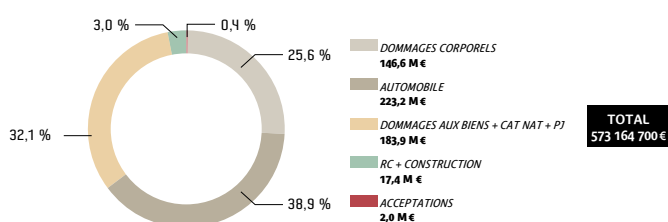
#### 3.1.1.1 Activité du Groupe Prudentiel et de ses entités au 31/12/2025

##### ► Mutuelle de Poitiers Assurances

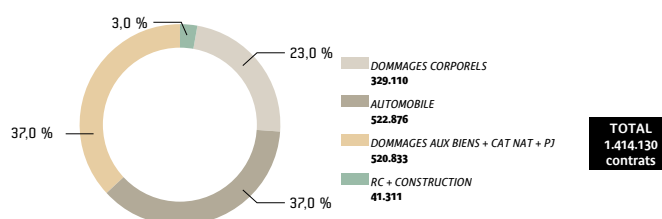
La politique de souscription de l'entreprise a pour premier objectif, en conformité avec notre statut mutualiste, de satisfaire nos assurés en apportant les protections nécessaires à la couverture de leur personne et de leurs biens.

Comme nous l'avons vu dans la première partie de ce rapport, la Mutuelle de Poitiers exerce ses activités en assurances dommages (Incendie - Accident - Risques Divers) et en assurances de personnes (contrats santé individuels et collectifs et assurances accidents). Ces activités représentent la totalité de son chiffre d'affaires. La Mutuelle de Poitiers assure essentiellement des risques de particuliers (automobile, habitation, santé, accidents de la vie) qui représentent 85 % de son chiffre d'affaires et des risques de professionnels de proximité (commerçants, artisans et agriculteurs) qui représentent 15 % de son chiffre d'affaires.

► RÉPARTITION DES COTISATIONS (en millions d'euros)



► RÉPARTITION DU NOMBRE DE CONTRATS



##### ► Pronoé Prévoyance

L'offre de Pronoé Prévoyance couvre les contrats d'assurance Prévoyance des Particuliers, Prévoyance TNS non agricoles et Prévoyance TNS agricoles.

Ces contrats sont collectifs à adhésion facultative et permettent à nos assurés de se couvrir en cas de décès, d'incapacité, d'invalidité, de maladies redoutées par suite de maladie ou d'accident. Pour nos assurés Travailleurs Non Salariés agricoles, le contrat de Prévoyance permet également de couvrir les accidents subis par : les enfants de l'assuré, le conjoint non collaborateur de l'assuré, les aides familiaux ainsi que le retraité de l'exploitation agricole participant à la mise en valeur de l'exploitation.

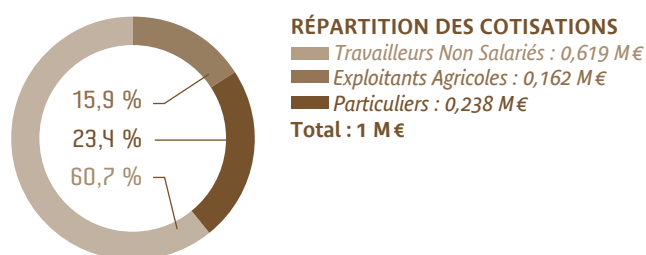
Au total, le nombre de contrats en portefeuille à fin 2025 est de 5.953. Ils sont répartis au sein de trois produits :

Les contrats d'assurance Prévoyance des Particuliers représentent 23,4 % du chiffre d'affaires 2025 pour un montant de 0,238 M€ avec une part du nombre de contrats de 76,1 % (soit 4.531 contrats).

Les contrats d'assurance Prévoyance des Travailleurs Non Salariés non agricoles couvrent les artisans, les professions libérales et les commerçants. Ils représentent 60,7 % du chiffre d'affaires 2025 pour un montant de 0,619 M€ avec une part du nombre de contrats de 18,7 % (soit 1.112 contrats).

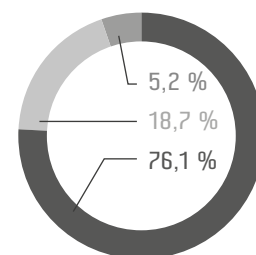
Les contrats d'assurance Prévoyance Travailleurs Non Salariés agricoles couvrent les exploitants agricoles. Ils représentent 15,9 % du chiffre d'affaires 2025 pour un montant de 0,162 M€ avec une part du nombre de contrats de 5,2 % (soit 310 contrats).

Le chiffre d'affaires s'élève à 1,019 M€. Il se répartit à hauteur de 43 % en activité vie (assurance décès) et 57 % en activité non vie. Ce chiffre d'affaires est conforme à notre prévisionnel.



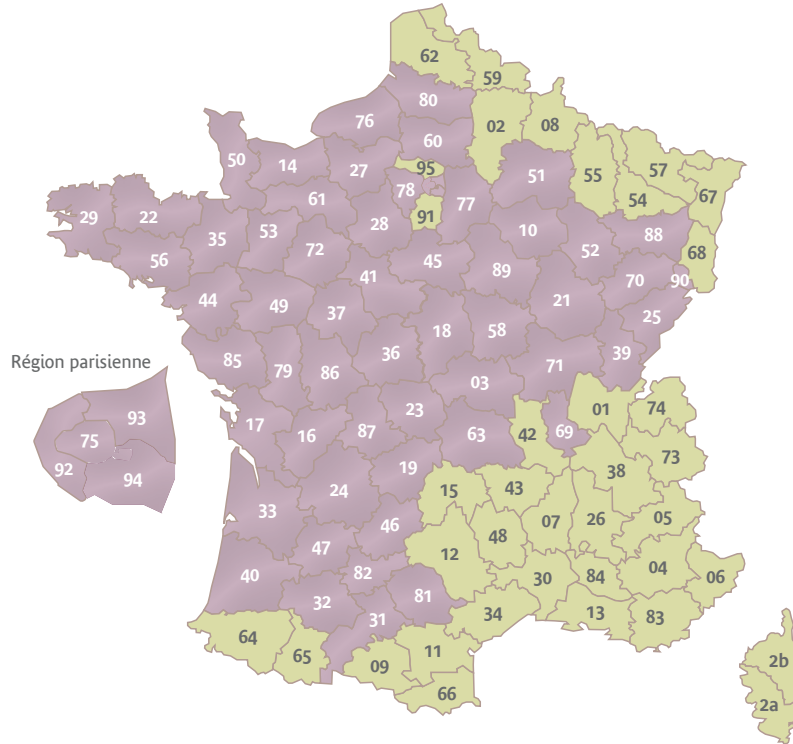
##### RÉPARTITION DU NOMBRE DE CONTRATS

Travailleurs Non Salariés	1.112
Exploitants Agricoles	310
Particuliers	4.531
<b>Total</b>	<b>5.953</b>



### ► Secteur géographique des risques assurés du Groupe Prudentiel

Les entités du Groupe Prudentiel exercent leurs activités en France uniquement et sont présentes au 31 décembre 2025 dans 59 départements avec la répartition suivante :



#### CARTE DE L'IMPLANTATION DES POINTS DE VENTE DES ENTITÉS DU GROUPE PRUDENTIEL PAR DÉPARTEMENT

Le tableau ci-dessous présente la répartition par secteur géographique des risques assurés par les entités du Groupe Prudentiel au 31 décembre 2025 :

Zones géographiques	Mutuelle de Poitiers Assurances	Pronoé Prévoyance	Groupe Prudentiel
<b>Zone 1</b> : Bretagne + Normandie + Vendée	19 %	18 %	19 %
<b>Zone 2</b> : Paris + Centre + Limousin	18 %	17 %	18 %
<b>Zone 3</b> : Poitou-Charentes	36 %	38 %	36 %
<b>Zone 4</b> : Sud-Ouest	15 %	12 %	15 %
<b>Zone 5</b> : Est	7 %	11 %	7 %
<b>Zone 6</b> : Autres départements	5 %	4 %	5 %

#### 3.1.1.2 Résultats du risque de souscription 2025 selon la formule standard du Groupe Prudentiel et de ses entités

##### ► Mutuelle de Poitiers Assurances

En 2025, la Mutuelle de Poitiers Assurances est exposée aux risques de souscription non vie, souscription santé mais également souscription vie.

Le risque de souscription non vie a augmenté de 4,2 % par rapport à 2024 et est ainsi passé de 150 M € à 156 M €.

Cette augmentation s'explique principalement par une hausse du risque primes/provisions.

En ce qui concerne le risque de souscription santé et le risque de souscription vie, ils sont restés stables par rapport à 2024 avec des valeurs respectives de 29 M € et de 2 M €.

##### ► Pronoé Prévoyance

En 2025, Pronoé Prévoyance est exposée aux risques de souscription vie et souscription santé. Dans un contexte de lancement d'activité, les risques de souscription vie et santé augmentent respectivement de 179 % et de 90 %. Le risque de souscription vie passe ainsi de 0,07 M € à 0,20 M € et le risque de souscription santé passe de 0,16 M € à 0,31 M €.

### ► Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

En 2025, le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est exposé aux risques de souscription non vie, souscription santé et souscription vie.

Le risque de souscription non vie a augmenté de 4,2 % par rapport à 2024 et est ainsi passé de 150 M€ à 156 M€.

Cette augmentation s'explique principalement par une hausse du risque primes/provisions.

En ce qui concerne le risque de souscription santé et le risque de souscription vie, ils sont restés stables par rapport à 2024 avec des valeurs respectives de 29 M€ et de 2 M€.

## 3.1.2 Maîtrise et suivi des risques

### 3.1.2.1 Sensibilité

#### ► Mutuelle de Poitiers Assurances

Des sensibilités ont été établies dans le cadre des travaux ORSA 2025 pour tester la résistance de la Mutuelle de Poitiers en cas de dérive de la sinistralité dans les branches automobile et dommages aux biens et également en cas de survenance de plusieurs événements climatiques.

À noter que parmi les risques de souscription, les risques liés au changement climatique font l'objet d'un suivi attentif. Ces risques ont fait l'objet d'une étude dans le cadre des travaux ORSA 2023 à travers des scénarios de stress climatique de long terme.

La Mutuelle de Poitiers mène une politique de provisionnement prudentielle conforme aux exigences réglementaires (Code des assurances, règlement ANC) permettant de faire face dans le temps à ses engagements vis-à-vis des assurés. Elle demeure ainsi peu sensible à ce risque.

Les tests de sensibilité établis par la Mutuelle de Poitiers montrent sa capacité à satisfaire de façon permanente aux exigences réglementaires et ne remet pas en cause sa solvabilité.

#### ► Pronoé Prévoyance

Des sensibilités ont été établies dans le cadre des travaux ORSA 2025 pour tester la résistance de Pronoé Prévoyance en cas de dérive de la sinistralité.

Les tests de sensibilité établis par Pronoé Prévoyance montrent sa capacité à satisfaire de façon permanente aux exigences réglementaires et ne remet pas en cause sa solvabilité.

### 3.1.2.2 Techniques d'atténuation

Afin de limiter la survenance des risques de souscription, le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances a mis en place un suivi spécifique des risques de souscription ainsi que des techniques d'atténuation qui leur sont propres.

Pour limiter la survenance de ces risques et leurs impacts potentiels, le Groupe Prudentiel met en œuvre plusieurs dispositifs dont l'élément central est la politique de souscription et son suivi. Un suivi mensuel de la souscription, tant en nombre de contrats qu'en montant, est assuré par la Direction générale des entités sur la base de tableaux de bord communiqués par les différents services techniques. Le Directeur Général communique ensuite ces informations aux membres du Conseil d'Administration. Ce dispositif nous permet d'adapter notre politique de souscription en mode continu dans le respect des intérêts de la mutualité de nos sociétaires. Ainsi, dans l'hypothèse où il nous faudrait infléchir la politique de souscription du Groupe Prudentiel, nous sommes en mesure de modifier rapidement nos règles tarifaires et nos règles d'acceptation.

L'analyse et le pilotage du niveau de la sinistralité sont aussi effectués mensuellement par la Direction Générale. Elle s'appuie sur les tableaux de bord qui lui sont fournis par les différents services techniques. Le Directeur Général communique ensuite ces informations aux membres du Conseil d'Administration.

Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances dispose également d'un dispositif de surveillance du portefeuille ce qui contribue à la maîtrise de sa sinistralité et à la qualité de la souscription. Le traitement humain et non automatisé de la surveillance du portefeuille permet en outre de nous adapter à chacune des situations particulières en conformité avec notre principe mutualiste.

Face au risque de survenance d'un événement majeur ou de sur-fréquence d'événements de moyenne importance qui peut entraîner une forte volatilité des sinistres d'une année sur l'autre, le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances dispose de couvertures de réassurance calibrées en fonction de son profil de risque et qui tiennent compte de plusieurs critères tels que la sensibilité aux risques de pics de la branche concernée, l'historique de la sinistralité rencontrée par branche, la prévision de la sinistralité future, la capacité de rétention de chaque entité dans la branche, le coût de l'offre de réassurance et la capacité de réassurance disponible sur le marché.

La politique de provisionnement établie par le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances vise à garantir une appréciation prudentielle des provisions comptables constituées en conformité avec la réglementation et suffisantes pour couvrir la charge finale permettant de faire face à nos engagements.

Le choix des méthodes de constitution des provisions est justifié à chaque arrêté de comptes. Les Commissaires aux comptes font une revue des provisions à l'occasion de leur revue des comptes annuels.

Les Responsables des Fonctions Actuarielles de chaque entité opèrent des contrôles sur la fiabilité et l'adéquation du calcul des provisions techniques.

### 3.1.2.3 Concentration

Au regard de l'activité de souscription, le risque de concentration concerne :

#### Les branches d'activités pratiquées par les entités du Groupe Prudentiel

Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances a formalisé sa stratégie en matière de souscription qui vise à assurer un équilibre entre nos grandes branches d'activités. Des tableaux mensuels et annuels permettent de suivre l'évolution de l'activité de souscription au regard des objectifs définis par la Direction Générale et validés par le Conseil d'Administration. La poursuite de ces objectifs et leur suivi assurent une bonne gestion du risque de concentration en matière d'activités pratiquées.

#### La répartition géographique des risques assurés par les entités du Groupe Prudentiel

Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est plus fortement exposé sur la façade Ouest Atlantique en raison de son implantation historique. Il a une réelle volonté d'augmenter le poids relatif des autres secteurs géographiques. Pour cela, après une phase de consolidation des implantations d'agences récentes, il a repris ces dernières années une densification et une extension territoriale dans les départements français dans lesquels il n'est pas encore implanté. Dans l'attente d'un rééquilibrage relatif de ses zones géographiques d'implantation qui permettra une meilleure diversification géographique des risques, cette concentration de risques sur la zone « Ouest Atlantique » implique une attention toute particulière à la protection contre les conséquences des événements climatiques (notamment tempête) avec une exigence de couverture de réassurance à la hauteur de cette situation.

#### La nature du souscripteur

La notion de « souscripteur » recouvre deux notions distinctes à savoir le réseau de distribution et également les sociétaires.

- Au regard de ses sociétaires, l'activité du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est historiquement tournée vers les risques de particuliers qui représentent 85 % de son chiffre d'affaires. Toutefois, il a également pour objectif de développer les risques de professionnels de proximité. Cette base de sociétaires de particuliers, et de professionnels de proximité, évite le risque de concentration, aucune entreprise ou aucun sociétaire ne représentant une part significative du chiffre d'affaires du Groupe Prudentiel.
- Au regard de son réseau de distribution, le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances distribue ses produits d'assurance par l'intermédiaire de réseaux exclusifs constitués d'une part, d'un réseau d'agents généraux et salariés implanté sur 59 départements en France métropolitaine, et d'autre part du cabinet de courtage captif Barruel et Giraud dans lequel le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances détient une participation majoritaire (99 %). La stratégie du Groupe Prudentiel est donc mono canal et passe systématiquement par ses agents et son cabinet de courtage Barruel et Giraud. Il ne souhaite pas distribuer ses produits par le biais d'un réseau de courtiers, ni faire d'internet un canal de distribution supplémentaire. Ce circuit de distribution exclusif permet au Groupe Prudentiel une maîtrise importante du risque de souscription. Le nombre de points de vente, 314 en 2025, permet également de limiter le risque de concentration sur quelques apporteurs d'affaires.

Afin d'assurer un suivi de ces risques de concentration, des tableaux de bord ont été mis en place. Ils permettent notamment d'analyser l'activité de souscription au regard de nos objectifs et de la concentration géographique et de déclencher, le cas échéant, les plans d'actions nécessaires.

## 3.2 RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché couvrent l'ensemble des risques liés à nos placements. Ces placements, à l'actif du bilan, viennent en représentation de nos passifs, dont la vocation est, entre autres, d'assurer le règlement des sinistres garantis.

La politique d'investissement et d'allocation d'actifs définit, dans un contexte de long terme, la gestion de l'ensemble de nos actifs avec les objectifs d'investissements et les contraintes associées.

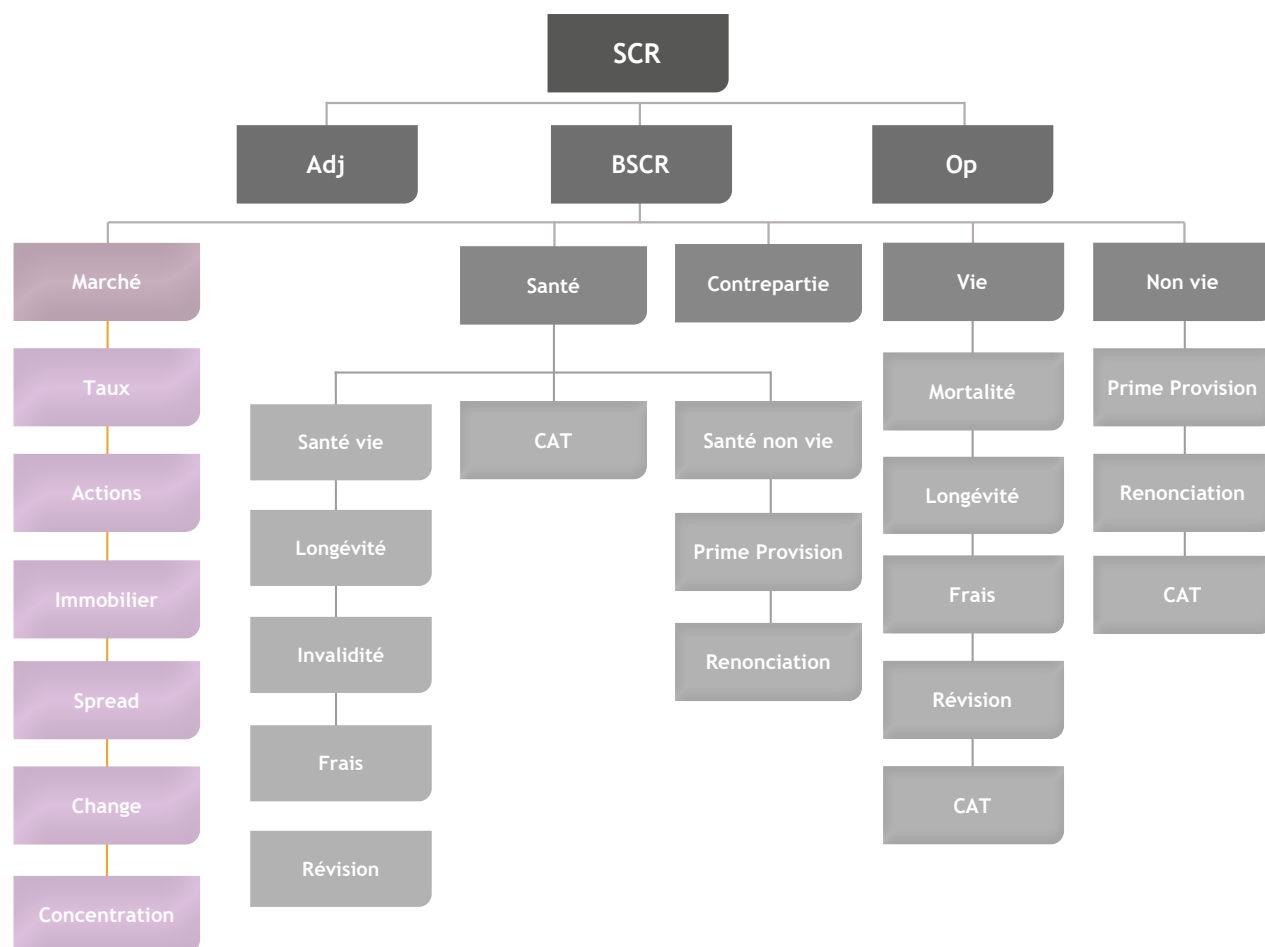
Agissant en personne prudente, le Groupe Prudentiel et ses entités :

- prennent en compte la nature de leurs activités pour définir leur stratégie et leurs objectifs d'investissement ;
- s'attachent à la qualité de leurs actifs avec les critères de liquidité, de rentabilité, de disponibilité, de concentration et de sécurité dans ses choix d'investissement ;
- prennent en compte le risque en matière de durabilité dans leurs décisions d'investissement selon la politique de durabilité ;
- s'assurent que ces placements permettront de couvrir l'intégralité des obligations financières des sociétés d'assurance composant le Groupe Prudentiel.

Le Groupe Prudentiel et ses entités mènent une politique prudente, ils investissent en titres principalement cotés sur des marchés officiels.

Plus particulièrement, le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est soumis aux risques de marché suivants :

- risque de taux ;
- risque actions ;
- risque immobilier ;
- risque de spread ;
- risque de change ;
- risque de concentration.



**FIGURE** : RISQUE DE MARCHÉ ISSU DE LA FORMULE STANDARD

Ces six catégories de risques représentent les éléments constitutifs du SCR marché de la formule standard. C'est au travers de l'étude de ces risques que le Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances va définir son exposition au risque de marché pour chacune de ses entités.

Nous présentons ci-dessous une vision de l'exposition du Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances et de ses entités au risque de marché (3.2.1) ainsi que la maîtrise et le suivi de ce risque (3.2.2).

### 3.2.1 Exposition du Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant au risque de marché

#### ► Mutuelle de Poitiers Assurances

Au 31 décembre 2025, les placements de la Mutuelle de Poitiers Assurances représentent un montant de 1 258,1 M€ en valeur de réalisation (hors dépôts auprès des entreprises cédantes et hors parts non appelées de fonds).

#### ► Pronoé Prévoyance

Au 31 décembre 2025, les placements de Pronoé Prévoyance représentent un montant de 12,2 M€ en valeur de réalisation (hors dépôts auprès des entreprises cédantes et hors parts non appelées de fonds).

#### ► Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances

Au 31 décembre 2025, les placements du Groupe Prudential représentent un montant de 1 258,3 M€ en valeur de réalisation (hors dépôts auprès des entreprises cédantes et hors parts non appelées de fonds).

### 3.2.1.1 Description du portefeuille de placements

#### ► Mutuelle de Poitiers Assurances

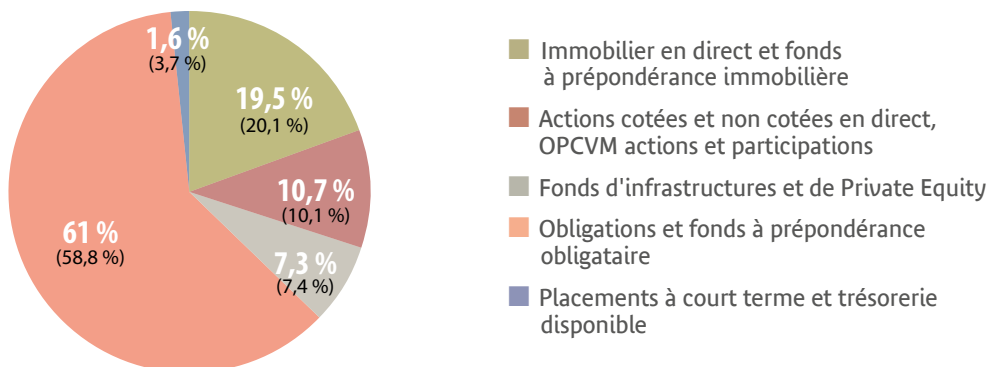
Le tableau ci-après reprend les grandes classes d'actifs de la Mutuelle de Poitiers en montant et en répartition, le schéma qui suit illustre la répartition de nos actifs.

Placements par classe d'actifs	VR* 2025 (2024)	Répartition 2025 (2024)
Immobilier en direct et fonds à prépondérance immobilière	245 M € (243 M €)	19,47 % (20,05 %)
Actions cotées et non cotées en direct, OPCVM actions et participations	134 M € (122,8 M €)	10,65 % (10,13 %)
Fonds d'infrastructures et de Private Equity	91,3 M € (89,7 M €)	7,26 % (7,39 %)
Obligations et fonds à prépondérance obligataire	767,5 M € (712,4 M €)	61 % (58,77 %)
<i>Dont Fonds de dettes privées</i>	47,7 M € (49,9 M €)	3,79 % (4,12 %)
Placements à court terme et trésorerie disponible	20,3 M € (44,4 M €)	1,62 % (3,66 %)
<b>TOTAL **</b>	<b>1 258,1 M € (1 212,3 M €)</b>	

VR\* : valeur de réalisation

TOTAL \*\* : hors parts non appelées de fonds

Répartition des placements en valeur de réalisation  
au 31/12/2025 (31/12/2024) en %



Le portefeuille des placements de la Mutuelle de Poitiers Assurances est donc essentiellement obligataire pour 61 % de ses placements en valeur de réalisation à fin 2025. L'immobilier représente 19,5 % de ses placements à fin 2025, les actions, OPCVM actions et participations 10,7 %, les fonds d'infrastructures et de Private Equity 7,3 %. Le solde, 1,6 %, est constitué de placements dits à court terme et de la trésorerie disponible.

Les investissements sont effectués très prioritairement sur des placements sûrs et liquides, selon le principe de la personne prudente, en direct de façon prépondérante (environ 75 % de nos actifs) et de façon indirecte en OPCVM (actions, obligations ou diversifiés) et en fonds non cotés (fonds à prépondérance immobilière, fonds d'infrastructures et de Private Equity, fonds de dettes privées).

La Mutuelle de Poitiers Assurances a confié un mandat obligataire, d'un montant initial de 30 millions d'euros, à Lazard Frères Gestion. La Mutuelle de Poitiers Assurances suit et contrôle toutes les opérations de ce mandat afin de s'assurer de leur adéquation avec les caractéristiques du mandat. Elle échange avec les gérants et suit, avec une fréquence mensuelle, le reporting du mandat. Ce mandat représente 3 % de nos actifs en valeur de réalisation et n'est donc pas traité ici comme un risque spécifique mais inclus dans le risque plus général obligataire.

La Politique d'investissement et d'allocation d'actifs est étudiée et approuvée chaque année en février par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général et du Directeur financier et comptable. Elle encadre la répartition et la qualité du portefeuille d'actifs et s'assure d'une gestion en personne prudente de ce dernier. La Mutuelle de Poitiers ne détient pas en direct de produits dérivés.

- Les placements obligataires offrent sur des titres de qualité, un rendement fiable et restent un placement peu risqué car la Mutuelle de Poitiers garde les titres la plupart du temps jusqu'à maturité ;
- Les actions permettent d'améliorer la rentabilité de nos placements par des dividendes et des plus-values réalisées en contrepartie d'une plus forte volatilité ;
- Enfin les placements immobiliers sont par nature peu liquides, ils ont cependant l'avantage de présenter une bonne rentabilité et surtout d'être une excellente réponse aux craintes inflationnistes.

### ► Pronoé Prévoyance

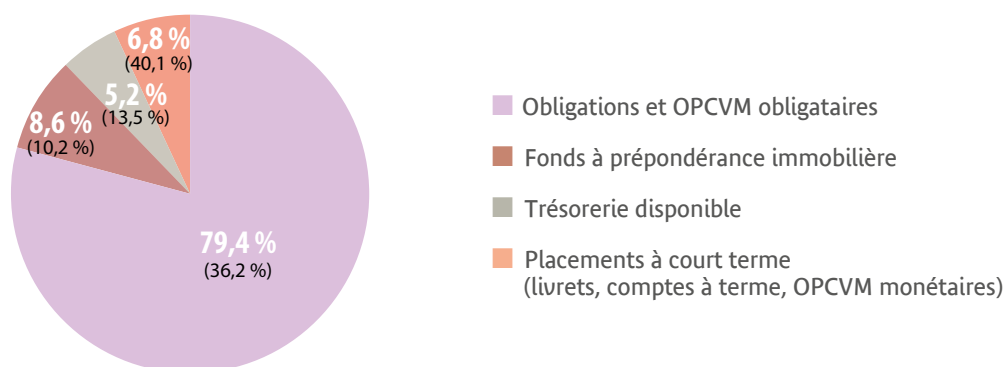
Le tableau ci-dessous reprend les grandes classes d'actifs de Pronoé Prévoyance en montant et en répartition, le schéma qui suit illustre la répartition de nos actifs.

Placements par classe d'actifs	VR* 2025 (2024)	Répartition 2025 (2024)
Fonds à prépondérance immobilière	1,05 M € (1,23 M €)	8,62 % (10,18 %)
Obligations et OPCVM obligataires	9,68 M € (4,36 M €)	79,43 % (36,20 %)
Trésorerie disponible	0,63 M € (1,63 M €)	5,20 % (13,51 %)
Placements à court terme (livrets, comptes à terme, OPCVM monétaires)	0,82 M € (4,84 M €)	6,75 % (40,11 %)
<b>TOTAL**</b>	<b>12,18 M € (12,06 M €)</b>	

VR\* : valeur de réalisation

TOTAL\*\* : hors parts non appelées de fonds

#### Répartition des placements en valeur de réalisation au 31/12/2025 (31/12/2024) en %



Le portefeuille des placements de Pronoé Prévoyance est donc essentiellement de l'obligataire pour 79,4 % de ses placements en valeur de réalisation à fin 2025. Les placements à court terme représentent 6,8 % et l'immobilier représente 8,6 % de ses placements à fin 2025. Le solde, 5,2 %, est constitué de la trésorerie disponible.

Les investissements sont effectués très prioritairement sur des placements sûrs et liquides, selon le principe de la personne prudente, en gestion directe de façon prépondérante (environ 78 % de nos actifs) et en gestion indirecte via des OPCVM et des SCPI.

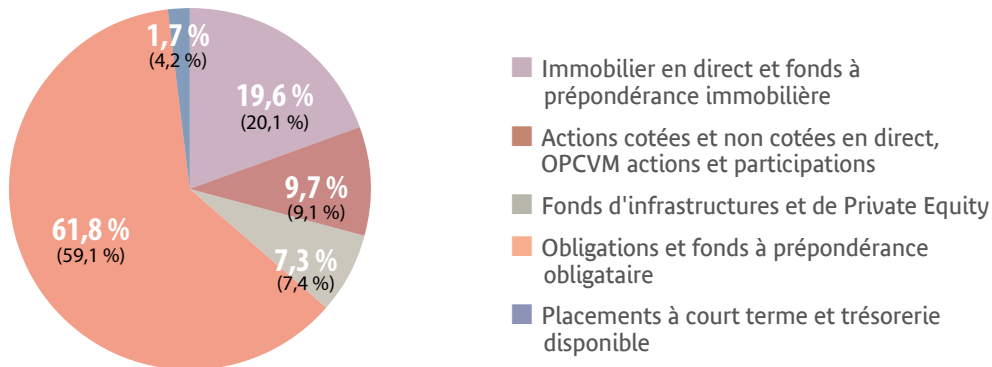
La Politique d'investissement et d'allocation d'actifs est étudiée et approuvée chaque année en février par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général et du Directeur Financier et comptable. Elle encadre la répartition et la qualité du portefeuille d'actifs et s'assure d'une gestion en personne prudente de ce dernier. Pronoé Prévoyance ne détient pas en direct de produits dérivés.

- Les placements obligataires offrent sur des titres de qualité, un rendement fiable et restent un placement peu risqué car Pronoé Prévoyance garde les titres la plupart du temps jusqu'à maturité ;
- Les placements immobiliers sont par nature peu liquides, ils ont cependant l'avantage de présenter une bonne rentabilité et surtout d'être une excellente réponse aux craintes inflationnistes ;
- Enfin, les actions permettent d'améliorer la rentabilité de nos placements par des dividendes et des plus-values réalisées en contrepartie d'une plus forte volatilité. Pour rappel, nous n'avons pas d'exposition au compartiment actions mais la politique d'investissement et d'allocation d'actifs nous laisse la possibilité de nous positionner sur cette classe d'actifs.

### ► Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

Le graphique qui suit illustre la répartition des placements en valeur de réalisation au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 pour le Groupe.

**Répartition des placements en valeur de réalisation  
au 31/12/2025 (31/12/2024) en %**



Le portefeuille des placements du Groupe est donc essentiellement obligataire pour 61,8 % de ses placements en valeur de réalisation à fin 2025. L'immobilier représente 19,6 % de ses placements à fin 2025, les actions et OPCVM actions 9,7 %, les fonds d'infrastructures et de Private Equity 7,3 %. Le solde, 1,7 %, est constitué des placements dits à court terme et de la trésorerie disponible.

#### 3.2.1.2 Résultats du risque de marché 2025 selon la formule standard

##### ► Mutuelle de Poitiers Assurances

Le risque de marché de la Mutuelle de Poitiers Assurances a augmenté de 24 M€ en 2025 par rapport à l'année 2024. En effet, le SCR marché est passé de 202 M€ à 226 M€, soit une hausse de 11,8 %.

Cette augmentation s'explique principalement par la hausse du risque actions (+16 M€) du fait de l'augmentation des valeurs de marché de nos actions cotées à fin 2025. De plus concernant le risque actions, l'ajustement symétrique passe de +2,86 % à fin 2024 à +7,90 % à fin 2025 du fait des marchés en hausse soit un choc en augmentation de 5,04 points. Cette hausse s'explique également par la hausse du risque de taux (+11 M€) du fait de l'augmentation des valeurs de marché de nos obligations à fin 2025.

##### ► Pronoé Prévoyance

Le risque de marché de Pronoé Prévoyance a augmenté de 0,70 M€ en 2025 par rapport à l'année 2024. En effet, le SCR marché est passé de 0,59 M€ à 1,29 M€, soit une hausse de 118,2 %.

Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des risques de taux (+0,50 M€) et de spread (+0,59 M€).

##### ► Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

Le risque de marché du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances a augmenté de 24 M€ en 2025 par rapport à l'année 2024. En effet, le SCR marché est passé de 200 M€ à 224 M€, soit une hausse de 12,2 %.

Cette augmentation s'explique principalement par la hausse du risque actions (+16 M€) du fait de l'augmentation des valeurs de marché de nos actions cotées à fin 2025. De plus concernant le risque actions, l'ajustement symétrique passe de +2,86 % à fin 2024 à +7,90 % à fin 2025 du fait des marchés en hausse soit un choc en augmentation de 5,04 points. Cette hausse s'explique également par la hausse du risque de taux (+11 M€) du fait de l'augmentation des valeurs de marché de nos obligations à fin 2025.

### 3.2.2 Maîtrise et suivi des risques

#### 3.2.2.1 Sensibilité

##### ► Mutuelle de Poitiers Assurances

À fin 2025, la durée de notre portefeuille obligataire géré en direct ou via le mandat de gestion est de 4,7 ans et nous étudions régulièrement la sensibilité de notre portefeuille à une hausse des taux d'intérêt. Ainsi, un déplacement parallèle sur toute la courbe des taux, à la hausse de 1 %, pour l'ensemble de nos titres gérés en direct ou via le mandat de gestion représentant un montant de 586,3 millions d'euros engendrerait une baisse de la valeur de marché de notre portefeuille de 26,9 millions d'euros soit 4,0 % de nos fonds propres Solvabilité 2, mais ce risque serait d'une part compensé par la diminution notable de nos meilleures estimations de provisions techniques et d'autre part ce risque reste relativement limité puisque nous conservons le plus souvent nos titres à maturité. Le résultat de la formule standard donne un risque de taux de 24,1 millions d'euros soit 3,6 % de nos fonds propres Solvabilité 2.

Nous avons également étudié le comportement de notre portefeuille actions détenu en direct à des variations du marché boursier. Nous avons retenu l'indice CAC 40 comme référence : en raison du beta de notre portefeuille actions (0,99 au 31 décembre 2025), notre portefeuille réplique les variations de son indice de référence avec une amplitude très proche.

En cas de variation de 10 % à la hausse ou à la baisse du marché actions (CAC 40), notre portefeuille verrait sa valorisation s'ajuster symétriquement à la hausse (9,6 millions d'euros +9,9 %) ou à la baisse (9,6 millions d'euros, -9,9 %), soit 1,4 % de nos fonds propres Solvabilité 2.

Le risque de chute brutale des marchés actions de 20 % amènerait notre portefeuille à enregistrer une perte potentielle de 19,2 millions d'euros soit 2,8 % de nos fonds propres Solvabilité 2.

Le résultat de la formule standard donne un risque actions de 122 millions d'euros soit 18,1 % de nos fonds propres Solvabilité 2, pour un risque bi-centennal représentant un stress de 46,90 % pour les actions cotées et 56,90 % pour les actions non cotées.

Les actifs immobiliers sont sensibles à la baisse du marché immobilier. Le résultat de la formule standard donne un risque immobilier de 60 millions d'euros soit 8,9 % de nos fonds propres Solvabilité 2, pour un risque bi-centennal représentant un stress de 25 % des prix de l'immobilier.

#### ► Pronoé Prévoyance

À fin 2025, la durée de notre portefeuille obligataire géré en direct est de 6,4 ans et nous étudions régulièrement la sensibilité de notre portefeuille à une hausse des taux d'intérêt. Ainsi, un déplacement parallèle sur toute la courbe des taux, à la hausse de 1 %, pour l'ensemble de nos titres gérés en direct représentant un montant de 8,4 millions d'euros engendrerait une baisse de la valeur de marché de notre portefeuille de 0,539 million d'euros soit 4,8 % de nos fonds propres Solvabilité 2, mais ce risque serait d'une part compensé par la diminution notable de nos meilleures estimations de provisions techniques et d'autre part ce risque reste relativement limité puisque nous conservons le plus souvent nos titres à maturité. Le résultat de la formule standard donne un risque de taux de 755 386 euros soit 6,7 % de nos fonds propres Solvabilité 2.

Les actifs immobiliers sont sensibles à la baisse du marché immobilier. Le résultat de la formule standard donne un risque immobilier de 262 554 euros soit 2,3 % de nos fonds propres Solvabilité 2, pour un risque bi-centennal représentant un stress de 25 % des prix de l'immobilier.

#### ► Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances

Les études de sensibilité du Groupe Prudential aux différents risques financiers couvrent le périmètre de l'entité Mutuelle de Poitiers Assurances et de l'entité Pronoé Prévoyance.

L'analyse sur le portefeuille obligataire en direct montre en cas de hausse parallèle de la courbe des taux d'intérêt de 1 % que la valeur de réalisation de notre portefeuille obligataire géré en direct ou via le mandat de gestion baisserait d'un montant de 27,5 millions d'euros. Ce montant est à relativiser compte tenu du fait que nous sommes des investisseurs « buy & hold » et ne sommes pas appelés à vendre nos positions obligataires mais à les garder jusqu'à leur remboursement à maturité. Ce choc diminuerait le montant de nos capitaux Solvabilité 2 pris en compte pour le ratio de solvabilité. Toutefois, le montant de nos liquidités nous permettrait de faire face à un besoin de liquidité important dans un marché très stressé tant sur les actions que sur les obligations. Le résultat de la formule standard donne un risque de taux de 25 millions d'euros soit 3,7 % de nos fonds propres Solvabilité 2 et un risque action de 120 millions d'euros soit 17,8 % de nos fonds propres Solvabilité 2.

Les actifs immobiliers sont sensibles à la baisse du marché immobilier. Le résultat de la formule standard donne un risque immobilier de 60 millions d'euros soit 8,9 % des fonds propres Solvabilité 2 du Groupe Prudential, pour un risque bi-centennal représentant un stress de 25 % des prix de l'immobilier.

Nos investissements mobiliers et immobiliers sont également exposés au risque de durabilité. Par définition, le risque de durabilité se définit comme « un événement ou une situation dans le domaine Environnemental, Social ou de la Gouvernance (ESG) qui s'il survient pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ».

- **Le risque environnemental** est principalement lié au changement climatique. Ce dernier est reconnu comme étant une menace majeure pour le 21<sup>ème</sup> siècle car les émissions de gaz à effet de serre pourraient entraîner un réchauffement climatique planétaire significatif au-delà des niveaux durables si rien n'est fait. Il tient compte également de la gestion des déchets et de la prévention des risques environnementaux.
- **Le risque social** est lié à toutes les formes de discrimination et au non-respect des droits définis par l'organisation internationale du travail. Il tient compte également de la prévention des accidents, de la formation du personnel, du respect du droit des employés et du dialogue social.
- **Le risque lié à la gouvernance** vérifie l'indépendance du Conseil d'administration, la répartition entre les hommes et les femmes au sein de l'équipe dirigeante, le respect de la transparence de la rémunération des dirigeants, les politiques de prévention du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ou encore les politiques de prévention de la corruption.

#### 3.2.2.2 Techniques d'atténuation

Agissant en personne prudente, le Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances :

- prend en compte la nature des activités propres à chacune de ses entités, qu'il s'agisse de Mutuelle de Poitiers Assurances ou de Pronoé Prévoyance.
- prend en compte le risque en matière de durabilité dans les décisions d'investissement selon la politique de durabilité,
- s'attache à la qualité de ses actifs avec les critères de liquidité, de rentabilité, de disponibilité, de concentration et de sécurité dans ses choix d'investissements et,
- s'assure que ces placements permettront de couvrir l'intégralité des obligations financières du Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances.

Le Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances mène une politique prudente, il investit en titres principalement cotés sur des marchés officiels.

Par ailleurs, afin de limiter la survenance de chacun des risques de marché, le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances a mis en place un suivi spécifique envers chaque risque ainsi que des techniques d'atténuation qui leur sont propres.

Face à un risque de remontée des taux, la moins-value latente viendrait effectivement diminuer nos fonds propres Solvabilité 2 mais seule la différence entre nos prix d'achat et le prix de cession ou de remboursement serait finalement enregistrée réellement à terme, notre prix d'achat moyen étant inférieur au prix de remboursement à maturité.

Par ailleurs, la durée relativement faible du portefeuille permettrait d'accompagner la remontée des taux en réinvestissant régulièrement sur des titres avec un taux plus élevé et de diminuer ainsi le risque de taux.

Enfin une part de notre portefeuille obligataire géré en direct ou via le mandat de gestion en valeur de réalisation est à taux variable ce qui permet au coupon de suivre la remontée des taux.

Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances détient un portefeuille actions de qualité, avec une bonne répartition par catégorie et par secteur d'activité, ce qui lui permet de ne pas être fortement exposé au risque de chute d'une action ou d'une catégorie ou d'un secteur d'activité. Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ne fait pas de trading fréquent et cherche à conserver ses positions sur le long terme.

Le montant des liquidités et des placements à court terme est suffisant en cas de stress important afin de ne pas être obligé de vendre dans la chute des marchés financiers et de réaliser des moins-values, mais de conserver les positions et d'attendre un meilleur niveau de marché.

Par ailleurs, la qualité des actions détenues, principalement de grande capitalisation assure un bon niveau de liquidité.

Nos investissements immobiliers sont de qualité, acquis année après année, et notre politique d'investissement en matière d'immobilier nous amène à choisir des immeubles de qualité sur des emplacements de premier choix. Nous détenons une grande part de notre immobilier depuis de longues années et nous les gérons dans une optique de très long terme en bon père de famille et ne faisons que rarement des cessions.

Afin de limiter la survenance du risque de durabilité, les entités du Groupe prudentiel ont élaboré une politique de durabilité qui présente la démarche générale sur la prise en compte des critères ESG et l'intégration du risque en matière de durabilité dans leurs processus et leurs décisions d'investissement.

### 3.2.2.3 Concentration

Le contexte géopolitique, économique et social (conflits en Europe de l'Est depuis début 2022 et au Moyen-Orient depuis septembre 2023, instabilité politique et économique en France depuis juin 2024 et incertitudes économiques et politiques aux États-Unis avec l'arrivée au pouvoir de D. Trump en novembre 2024), nous amène à suivre très attentivement l'exposition du Groupe Prudentiel à une concentration de ses risques en matière de gestion d'actifs.

Agissant en personne prudente, le Groupe Prudentiel et ses entités prennent en compte le critère de concentration dans ses choix d'investissements outre les critères de liquidité, de rentabilité, de disponibilité, de sécurité.

Un suivi de la concentration par émetteur est effectué régulièrement mais aussi à chaque acquisition sur les sociétés où nous sommes déjà exposés pour un montant important. L'analyse de l'ensemble des émetteurs dans lequel nous sommes investis participe à la gestion du risque de crédit par la bonne dispersion de nos investissements.

Le Groupe Prudentiel et ses entités acceptent une concentration de préférence jusqu'à 3 % des entreprises de meilleure qualité, notées « AAA » à « A- ».

De même le Groupe Prudentiel et ses entités cherchent à limiter la concentration des sociétés dans lesquelles ils sont investis à 1,5 % pour les autres entreprises de « BBB+ » à non « notées ».

Un suivi de cette concentration est réalisé au moins annuellement et à chaque acquisition. En cas de dépassement de ces limites un suivi particulier est effectué plus régulièrement.

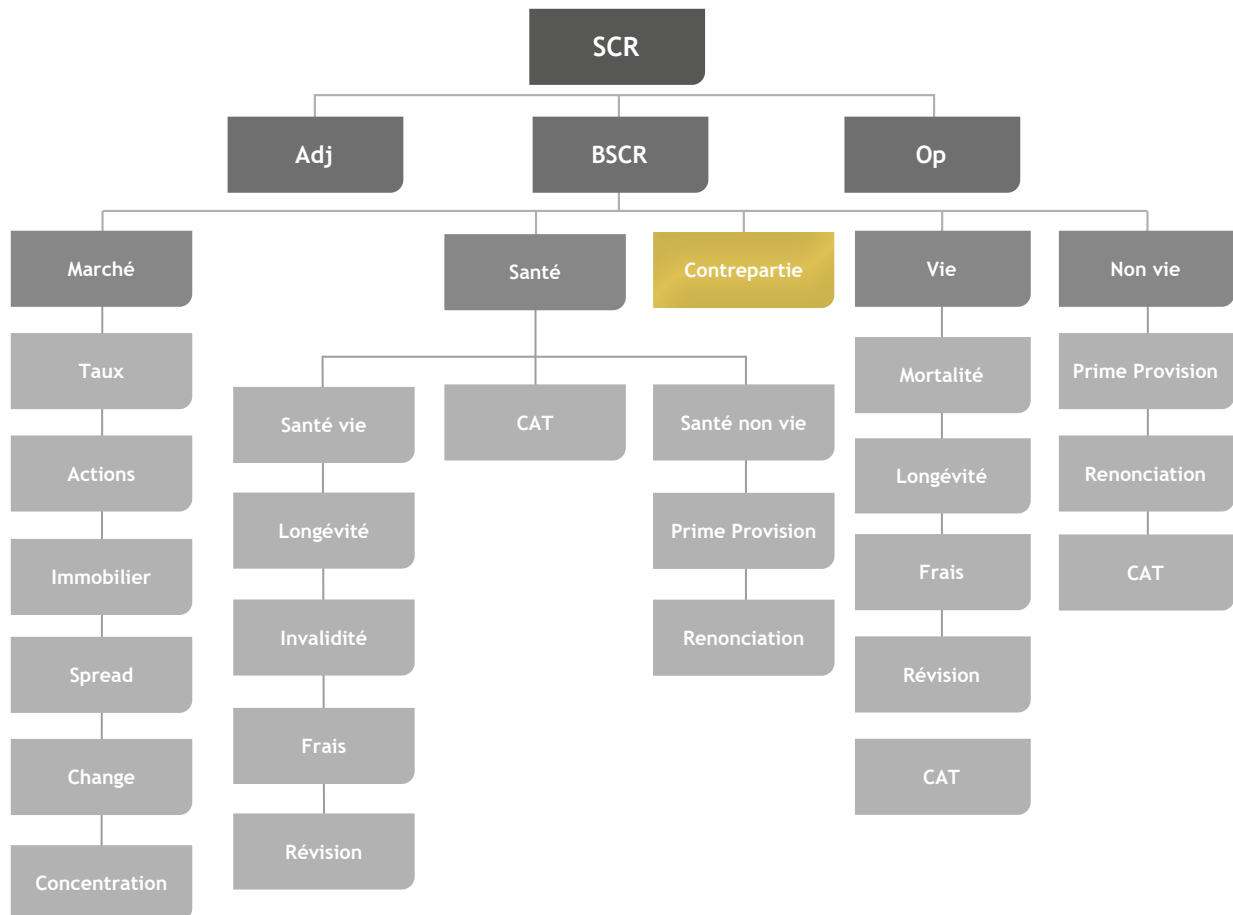
Le résultat de la formule standard du Groupe Prudentiel donne un risque de concentration de 2 millions d'euros dans le cadre du risque de marché pour un choc bi-centennal, soit 0,3 % de nos fonds propres Solvabilité 2.

Enfin, en matière obligataire, une analyse de la concentration par pays est suivie tous les mois, et montre notre exposition très prépondérante au risque des émetteurs français. C'est un choix du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances qui a une meilleure connaissance et approche de ces émetteurs et estime sa faculté de gestion en personne prudente meilleure sur le marché français. Dans le contexte d'instabilité politique et économique en France depuis juin 2024, nous prenons en compte le risque France dans la sélection des émetteurs.

### 3.3 RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit qui correspond au risque de défaut de contrepartie est lié à des pertes possibles dues à des défauts inattendus ou à une dégradation de la solvabilité d'une contrepartie de la société.

Le périmètre de ce risque de crédit inclut principalement les réassureurs, les banques et les créances sur les intermédiaires et les clients.



**FIGURE** : RISQUE DE CONTREPARTIE ISSU DE LA FORMULE STANDARD

Nous présentons ci-dessous une vision de l'exposition du Groupe Prudentiel au risque de crédit (3.3.1) ainsi que la maîtrise et le suivi de ce risque (3.3.2).

#### 3.3.1 Exposition du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant au risque de crédit

##### 3.3.1.1 Description du programme de réassurance

###### ► Mutuelle de Poitiers Assurances

Pour l'exercice 2025, notre programme de réassurance a été placé auprès de 29 réassureurs dont 26 bénéficient d'un rating minimum de A-. Seulement deux réassureurs (Mutuelle Centrale de Réassurance et Signal Iduna) qui représentent un peu moins de 2 % des primes de réassurance n'ont pas de rating, ASSURPOL et GAREAT sont des Pools de réassurance.

###### ► Pronoé Prévoyance

Pour l'exercice 2025, notre programme de réassurance a été placé auprès de 2 réassureurs bénéficiant d'un rating AA- et A+.

###### ► Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

Pour l'exercice 2025, notre programme de réassurance a été placé auprès de 29 réassureurs dont 26 bénéficient d'un rating minimum de A-. Seulement deux réassureurs (Mutuelle Centrale de Réassurance et Signal Iduna) qui représentent un peu moins de 2 % des primes de réassurance n'ont pas de rating, ASSURPOL et GAREAT sont des Pools de réassurance.

### 3.3.1.2 Résultats du risque de défaut de contrepartie 2025 selon la formule standard

#### ► Mutuelle de Poitiers Assurances

En 2025, le risque de défaut de contrepartie de la Mutuelle de Poitiers a augmenté de 7,3 % par rapport à 2024, passant ainsi de 29 M€ à 32 M€. Cette hausse s'explique notamment par une augmentation de 9,4 % du SCR des expositions de « type 2 » (en particulier les comptes clients). **Pronoé Prévoyance**

En 2025, le risque de défaut de contrepartie de Pronoé Prévoyance a baissé de 78,9 % par rapport à 2024, passant ainsi de 0,40 M€ à 0,08 M€. Cette baisse s'explique notamment par un investissement d'une part importante de nos liquidités court terme en obligations, qui se traduit par une diminution de 82,5 % du SCR des expositions de « type 1 ».

#### ► Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

En 2025, le risque de défaut de contrepartie du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances a augmenté de 6,6 % par rapport à 2024, passant ainsi de 30 M€ à 32 M€. Cette hausse s'explique notamment par une augmentation de 9,4 % du SCR des expositions de « type 2 » (en particulier les comptes clients).

## 3.3.2 Maîtrise et suivi des risques

### 3.3.2.1 Sensibilité

Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est exposé au risque de défaillance d'un réassureur qui ne lui permettrait plus de prendre en charge une part du montant de sinistres qui lui revient.

Ce risque est considéré comme peu significatif mais rappelons qu'il est intégré, ci-dessus, dans le calcul du SCR à travers le risque de contrepartie (32 M€ au 31/12/2025).

### 3.3.2.2 Techniques d'atténuation

Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances établit sa politique de réassurance, qui vise à protéger ses fonds propres en cas de survenance d'événements exceptionnels et à contenir la volatilité du résultat en intégrant des principes de maîtrise des risques qui consistent notamment à limiter le risque de contreparties des réassureurs en :

- contractant avec des réassureurs satisfaisant à un critère de solidité financière minimum, avec un suivi des notations des réassureurs.

La sélection des réassureurs se fait en fonction de leur technicité au regard de la branche concernée et sur la base de leur solidité financière, évaluée par des agences de notations reconnues, telle que Standard & Poor's. Cette sélection est pondérée par l'ancienneté des relations avec les réassureurs et les connaissances de ces derniers des besoins spécifiques du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances. Une étude en lien avec notre courtier de réassurance est en cours afin d'intégrer à notre matrice de choix de nos réassureurs des critères de durabilité.

- assurant une dispersion des primes cédées entre réassureurs.

### 3.3.2.3 Concentration

Tous les ans, le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances effectue une analyse des réassureurs de ses entités par rating et par signature. Cette analyse tient compte des branches réassurées. Un tableau avec la liste exhaustive de l'ensemble des réassureurs et leur notation est établi chaque année. Une fois par an, la concentration en matière de réassurance et de souscription est analysée par la Direction technique et offre de service et par la Direction indemnisation et RSE en lien avec la Direction financière et comptable.

Une concentration excessive décelée lors des analyses annuelles sur la réassurance ou la souscription, amènera un processus de correction qui pourra s'étaler dans le temps. Une analyse complémentaire est effectuée compte tenu des changements de qualité des signatures ou de l'environnement des marchés et de l'économie pour ajuster les niveaux de tolérance.

Une fois par an, le risque de concentration du programme de réassurance des entités du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est contrôlé. Avant de négocier les traités, la Direction Technique et de l'offre de services et la Direction de l'indemnisation en lien avec le courtier en réassurance font le point sur la répartition et le niveau de tolérance admis, en fonction entre autres de la qualité des réassureurs, d'après leur rating et la relation historique que nous avons avec eux. Pour analyser le risque de concentration lié à la réassurance, le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances étudie la répartition des réassureurs par rating, par signature en fonction des dépôts qui sont en représentation des provisions techniques cédées de ses entités et d'autre part en fonction de la répartition des primes cédés.

La qualité de la signature des réassureurs du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et la répartition entre un nombre suffisant de réassureurs lui permet de gérer ce risque de concentration.

### 3.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque pour une entreprise de ne pas pouvoir honorer ses engagements financiers à court terme.

Nous présentons ci-dessous une vision de l'exposition du Groupe Prudential au risque de liquidité (3.4.1) ainsi que la maîtrise et le suivi de ce risque (3.4.2).

#### 3.4.1 Exposition du Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant au risque de liquidité

Le niveau de trésorerie des entités du Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances peut directement être affecté en cas de changements inattendus d'entrée ou de sortie d'argent, de déformation importante des flux de trésorerie ou du plan de trésorerie prévisionnel. Ainsi le Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances attache une importance très particulière aux actifs dits liquides pour la gestion de la trésorerie.

#### 3.4.2 Maîtrise et suivi des risques

L'attention toute particulière que le Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances porte sur les actifs dits liquides lui permet d'écarter les deux risques suivants :

- ▶ Le risque de liquidité qui est l'incapacité de satisfaire à des obligations financières avec des flux monétaires courants ou par la vente d'actifs à leur juste valeur. Pour appréhender le risque de liquidité, il est nécessaire de prendre en compte le délai de réalisation, la profondeur du marché.
- ▶ Le risque de liquidation qui correspond à une perte sur la vente urgente d'un élément d'actif à un prix bien en deçà de sa valeur marchande. Cette perte est représentée par la différence entre le prix de vente dans l'urgence et la juste valeur marchande.

Le Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances gère l'ensemble de ses investissements conformément au principe de la personne prudente et prend toutes les mesures pour assurer un montant de liquidité qui permet de faire face à ses engagements à tout moment.

Agissant en personne prudente, nous suivons particulièrement et en permanence notre trésorerie et les actifs immédiatement liquides et plus globalement dans le cadre de la gestion de nos actifs nous suivons et analysons des indicateurs de suivi de chacune de nos classes d'actifs.

##### 3.4.2.1 Sensibilité

Le besoin de liquidité immédiat du Groupe et de ses entités est prévisible plusieurs jours voire plusieurs semaines à l'avance. En effet, du fait de l'activité non vie du Groupe et de ses entités, les flux à décaisser sont dans l'ensemble récurrents et, pour la part exceptionnelle, prévisibles dans le temps : ce sont les événements naturels et les catastrophes technologiques qui requièrent une liquidité importante mais étalée sur 12 à 24 mois. De plus, l'analyse de l'historique des flux nous permet de déterminer les besoins pour faire face aux fluctuations de la trésorerie. Rappelons que nous disposons également de la possibilité d'appel au comptant de la réassurance qui participe à diminuer le risque de liquidité. Par ailleurs, du fait de l'activité vie du Groupe et de ses entités, une partie des flux à décaisser est récurrente et assez constante comprenant les rentes et les indemnités journalières. Pour la part exceptionnelle, notamment les capitaux décès à verser, l'étude des données historiques nous permettra de mieux déterminer les besoins pour faire face aux fluctuations de trésorerie.

Le Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances gère l'ensemble de ses investissements conformément au principe de la personne prudente et prend toutes les mesures pour assurer un montant de liquidité qui permet de faire face à ses engagements à tout moment. Nous jugeons le risque de liquidité peu significatif c'est pourquoi nous n'avons pas réalisé d'étude de sensibilité.

Agissant en personne prudente, nous suivons particulièrement et en permanence notre trésorerie et les actifs immédiatement liquides et plus globalement dans le cadre de la gestion de nos actifs nous suivons et analysons des indicateurs de suivi de chacune de nos classes d'actifs.

##### 3.4.2.2 Techniques d'atténuation

Pour réduire ce risque, le Groupe et ses entités définissent une politique de gestion du risque de liquidité qui s'assure qu'elle puisse faire face à ses engagements de paiement envers les sociétaires comme envers les salariés et les fournisseurs ou toute personne ayant une créance vis-à-vis de l'entreprise, en disposant à tout moment d'une trésorerie suffisante.

Agissant en personne prudente, le Groupe et ses entités prennent ainsi en compte les critères de liquidité, de disponibilité, et de sécurité dans ses choix d'investissements, en portant une attention très particulière à ses actifs liquides et au risque de liquidité.

Un Comité de suivi et de pilotage de la situation de trésorerie a été instauré au sein de la Direction financière et comptable. Il est animé par le Responsable de la gestion des actifs financiers qui rend compte au Directeur financier et comptable. Il réunit des membres du service de la gestion des actifs financiers et du service de la comptabilité générale. Ce comité permet le suivi de la situation actuelle et de la situation prévisionnelle de la trésorerie et d'acter des décisions de pilotage de la trésorerie. Il présente notamment une projection sur les entrées et les sorties et ainsi qu'une projection des liquidités immédiatement disponibles sur les comptes bancaires pour assurer une gestion de la liquidité au regard des passifs exigibles immédiatement, et sur les comptes à terme et les SICAV de trésorerie pour une gestion de la disponibilité pour des passifs rapidement exigibles et non prévus.

### 3.4.2.3 Concentration

Nous détaillons ci-dessous la concentration des risques en matière de liquidité pour chaque entité du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances.

#### ► Mutuelle de Poitiers Assurances

La Mutuelle de Poitiers est peu exposée à une concentration de ses risques en matière de liquidité. En effet, elle s'assure d'avoir :

- un montant des actifs dits liquides immédiatement (comptes bancaires, Sicav de trésorerie, comptes à terme, livrets bancaires) maintenu au-dessus de 5 millions d'euros et de préférence au-dessus de 10 millions d'euros,
- le montant des actifs liquides plus généralement (comprenant les emprunts d'État et publics et les obligations financières et corporate dont la notation de l'émetteur est au moins égale à A-) au-dessus de 20 millions d'euros.

Ce montant est réparti entre plusieurs banques, trois au minimum, pour l'ensemble des comptes bancaires, des comptes à terme et des livrets et entre plusieurs Sicav de trésorerie elles-mêmes gérées par différentes sociétés de gestion.

Cette répartition permet de gérer le risque de liquidité et de concentration, même très temporaire, d'une contrepartie.

Le respect des critères de répartition de nos liquidités entre plusieurs banques participe à la gestion du risque de crédit.

#### ► Pronoé Prévoyance

Pronoé Prévoyance est peu exposée à une concentration de ses risques en matière de liquidité. En effet, elle s'assure d'avoir :

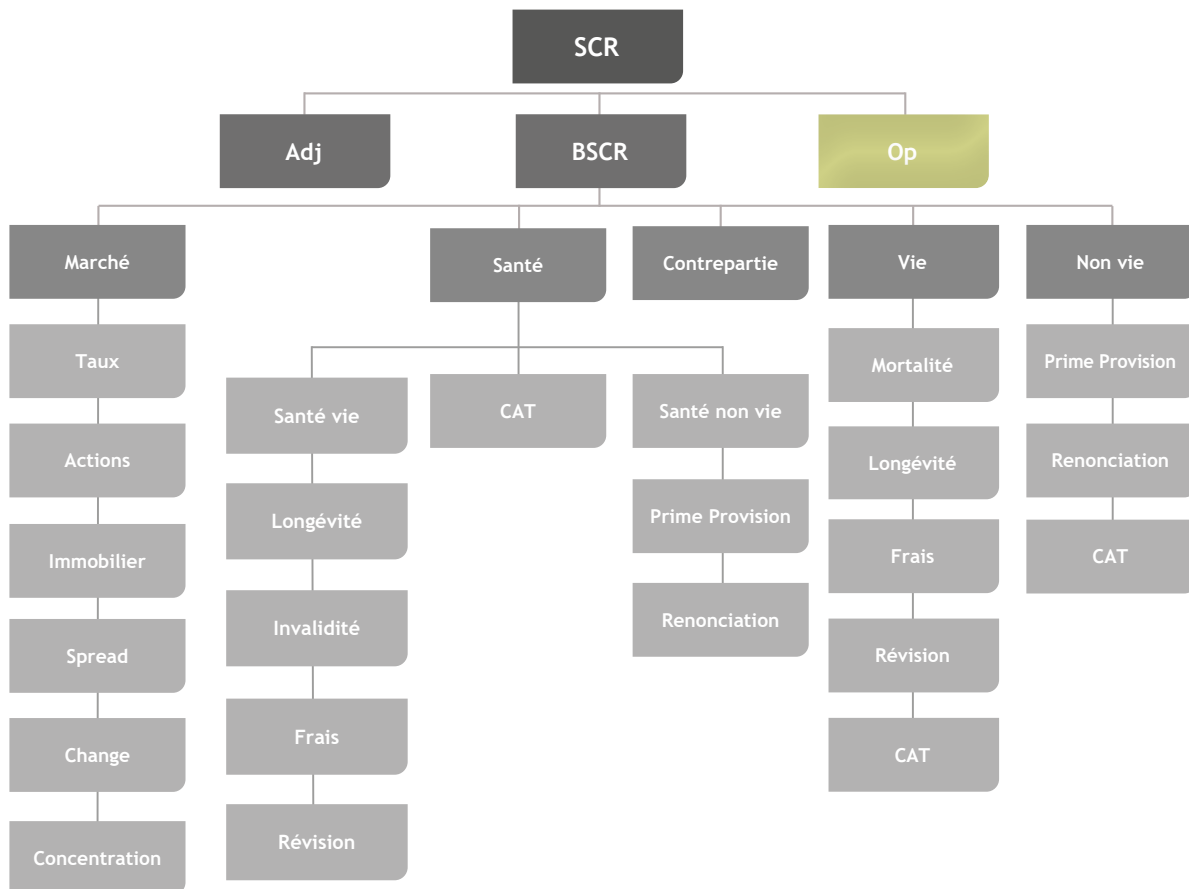
- un montant des actifs dits liquides immédiatement (comptes bancaires, Sicav de trésorerie, comptes à terme, livrets) maintenu au-dessus de 0,5 million d'euros.

Ce montant est réparti entre plusieurs banques, trois au minimum, pour l'ensemble des comptes bancaires, des comptes à terme et des livrets et entre plusieurs Sicav de trésorerie elles-mêmes gérées par différentes sociétés de gestion.

Cette répartition permet de gérer le risque de liquidité et de concentration, même très temporaire, d'une contrepartie. Le respect des critères de répartition de nos liquidités entre plusieurs banques participe à la gestion du risque de crédit.

## 3.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est défini comme « étant le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défectueux, d'événements extérieurs, y compris le risque juridique ».



**FIGURE** : RISQUE OPÉRATIONNEL ISSU DE LA FORMULE STANDARD

Nous présentons ci-dessous une vision de l'exposition du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances au risque opérationnel (3.5.1) ainsi que la maîtrise et le suivi de ce risque (3.5.2).

### 3.5.1 Exposition du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant au risque opérationnel

#### ► Mutuelle de Poitiers Assurances

En 2025, le risque opérationnel de la Mutuelle de Poitiers est resté stable par rapport à 2024 avec une valeur de 20 M€.

#### ► Pronoé Prévoyance

En 2025, le risque opérationnel de Pronoé Prévoyance a augmenté de 52,1 % par rapport à 2024 dans le cadre du lancement d'activité, passant ainsi de 0,03 M€ à 0,05 M€.

#### ► Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

En 2025, le risque opérationnel du Groupe Prudentiel est resté stable par rapport à 2024 avec une valeur de 20 M€.

### 3.5.2 Maîtrise et suivi des risques

#### 3.5.2.1 Sensibilité

Comme rappelé ci-dessus, le risque opérationnel est égal à 20 millions en 2025 selon la formule standard soit 3,0 % de nos fonds propres Solvabilité 2. Le risque opérationnel est complexe à quantifier et fait d'ailleurs l'objet d'une étude dans le cadre de la politique de gestion du risque opérationnel.

#### 3.5.2.2 Techniques d'atténuation

##### - Suivi qualitatif et atténuation qualitative des risques opérationnels

Pour assurer le suivi et l'atténuation du risque opérationnel, le Groupe Prudentiel a mis en place une gouvernance des risques efficace et appropriée afin de garantir une gestion saine et prudente de son activité (cf. partie « système de gouvernance »).

##### - Suivi quantitatif et atténuation quantitative des risques opérationnels

Chaque année, l'exigence de capital pour le risque opérationnel est calculée selon la formule standard et fait l'objet d'une étude comparative par rapport à l'année précédente.

Une variation significative entraînera la réalisation d'une étude approfondie pour analyser et comprendre cet écart.

De plus, les risques opérationnels significatifs font l'objet d'un suivi a minima semestriel par le Directeur risques et actuariat, Responsable de la Fonction Gestion des risques, dans le cadre du Comité Opérationnel des Risques et du Comité d'agrégation des risques et des Fonctions Clés, et annuel par le Conseil d'Administration dans le cadre du Comité Financier d'Audit, des Risques et de suivi des filiales. C'est ainsi que nous suivons les risques clés de l'entreprise au sein desquels figurent des risques opérationnels, avec actuellement un suivi plus particulier du risque Cyber et du risque de non-conformité.

Par ailleurs, les risques liés à la qualité des données font l'objet d'un dispositif à part entière.

En face de certains risques opérationnels des mesures d'atténuation sont mises en place telles que la souscription de contrats de maintenance ou de contrats d'assurance, afin de se prémunir de pertes importantes liées à la survenance de risques portant sur nos outils informatiques ou sur notre immobilier d'exploitation.

##### - Le plan de continuité d'activité (PCA)

Il participe de façon indispensable et efficace à la maîtrise et l'atténuation du risque opérationnel.

Le plan de continuité d'activité a pour objectif le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes du Groupe Prudentiel, puis la reprise planifiée des activités. C'est en cela que le PCA participe activement à l'atténuation des risques de pertes liés à la survenance d'un risque opérationnel.

## 3.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS

Dans le cadre de notre dispositif de gestion des risques, nous sommes amenés à nous interroger, parmi la liste des risques potentiels majeurs, à des risques spécifiques d'actualité particulièrement susceptibles d'impacter notre activité, nos résultats et nos fonds propres parmi lesquels les risques liés au changement climatique, le risque géopolitique, le risque inflationniste, le risque Cyber et le risque de non-conformité.

## 3.7 AUTRES INFORMATIONS

Il n'y a pas d'autres informations concernant le profil de risque du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et de ses entités.

À la lumière des revues exhaustives des risques réalisées dans le cadre des comités dédiés à la gestion des risques, la vision globale du profil de risque du Groupe Prudentiel est satisfaisante. L'impact de ces risques sur les activités des entités du Groupe Prudentiel est maîtrisé et ne génère pas d'inquiétude à court terme sur les résultats des entités, leur rentabilité et leur solvabilité.

Nous restons vigilants aux effets de la crise géopolitique actuelle notamment à l'est de l'Europe ainsi qu'aux autres facteurs de risques exogènes tels que le risque lié au changement climatique, le risque inflationniste, le risque cyber, le risque financier, le risque de non-conformité, et nous restons attentifs aux conséquences de ces risques sur nos activités et sur nos profils de risque.





# 4

# VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

<b>4-1</b>	<b>La valorisation des actifs .....</b>	<b>60</b>
4.1.1	Méthode de valorisation des actifs.....	60
4.1.2	Explications quantitatives et qualitatives des différences entre les valeurs comptables et les valeurs de réalisation .....	63
<b>4-2</b>	<b>La valorisation des provisions techniques .....</b>	<b>65</b>
4.2.1	Meilleure estimation de provisions mathématiques.....	65
4.2.2	Meilleure estimation de provisions mathématiques de rentes.....	66
4.2.3	Meilleure estimation de la provision pour primes.....	66
4.2.4	Meilleure estimation de la provision pour sinistres .....	67
4.2.5	Meilleure estimation de la provision pour primes à la charge de la réassurance.....	68
4.2.6	Meilleure estimation de la provision pour sinistres à la charge de la réassurance .....	69
4.2.7	Marge pour risque .....	70
4.2.8	Meilleure estimation de la provision pour participation aux bénéfices .....	70
<b>4-3</b>	<b>La valorisation des autres passifs .....</b>	<b>71</b>
<b>4-4</b>	<b>Autres informations .....</b>	<b>71</b>

## 4.1 LA VALORISATION DES ACTIFS

### 4.1.1 Méthode de valorisation des actifs

La méthodologie de valorisation des actifs est valable pour chaque entité du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances. Les entités du Groupe évaluent l'ensemble de leurs actifs conformément à l'article L351-1 du code des assurances selon une méthode d'évaluation économique, c'est-à-dire en valeur de réalisation.

Les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normale, entre des parties informées et consentantes. Par grande classe d'actifs, nous détaillons notre méthode de valorisation.

#### ► Placements immobiliers

Pour les biens immobiliers dont l'entité Mutuelle de Poitiers Assurances est propriétaire, la valeur de réalisation est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement. Ces expertises quinquennales sont réalisées en alternance et par tranche, actuellement par cinq cabinets différents d'expertise immobilière agréés par l'ACPR. L'expert qui effectue l'expertise quinquennale fait également les quatre années suivantes une actualisation simple de sa tranche. Pour nos placements en fonds immobiliers, la valeur de réalisation est déterminée à partir de la valeur fournie par les gestionnaires des fonds, certifiée par leurs commissaires aux comptes.

#### ► Actions

##### ► Actions cotées

Pour valoriser nos actions cotées, nous utilisons la méthode « mark to market ». La valeur de marché (aussi appelée valeur de réalisation) est donc retenue pour ces actifs. La valeur de marché des actions cotées est automatiquement récupérée auprès de la société Six Telekurs et intégrée par le logiciel Wintit. Une vérification de cohérence est effectuée entre les cours récupérés et les relevés de portefeuille de nos dépositaires.

##### ► Actions non cotées

Pour les actions non cotées, la valeur de réalisation est celle fournie soit par la société gestionnaire, soit par le calcul de l'actif net, dans les deux cas avec la certification des commissaires aux comptes.

#### ► Fonds

##### ► OPCVM cotés

Pour valoriser nos OPCVM, nous utilisons la méthode « mark to market ». La valeur de marché (aussi appelée valeur de réalisation) est donc retenue pour ces actifs. La valeur de marché des OPCVM cotés est automatiquement récupérée auprès de la société Six Telekurs et intégrée par le logiciel Wintit. Une vérification de cohérence est effectuée entre les cours récupérés et les relevés de portefeuille de nos dépositaires.

##### ► Fonds non cotés

Pour les fonds non cotés, la valeur de réalisation est celle fournie par le gestionnaire du fonds, certifiée par leurs commissaires aux comptes.

#### ► Obligations

Pour valoriser nos obligations, nous utilisons la méthode « mark to market ». La valeur de marché (aussi appelée valeur de réalisation), à laquelle nous ajoutons la valeur du coupon couru pour les obligations, est donc retenue pour ces actifs.

La valeur de marché des obligations cotées ainsi que les coupons courus sont automatiquement récupérés auprès de la société Six Telekurs et intégrés par le logiciel Wintit. Une vérification de cohérence est effectuée entre les cours récupérés et les relevés de portefeuille de nos dépositaires.

#### ► Autres placements (prêts, dépôts, comptes à terme, livrets et dépôts auprès des cédantes le cas échéant)

La valeur de réalisation de ces actifs est la même qu'en comptabilité (sauf pour un titre déposé par une cédante, qui est une obligation dont la valorisation est obtenue par la méthode « mark to market »). Les valorisations des comptes bancaires, dépôts, livrets et comptes à terme sont obtenus par nos relevés bancaires. Les prêts et effets assimilés sont comptabilisés directement sur nos livres. Les dépôts auprès des cédantes représentent la contrepartie de nos engagements dans les pools auxquels nous participons.

Les tableaux suivants présentent les états récapitulatifs des placements au 31 décembre 2025 du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant.

### ► Mutuelle de Poitiers Assurances

État récapitulatif des placements de la Mutuelle de Poitiers Assurances au 31.12.2025

Libellé	Valeur brute *	Valeur nette **	Valeur de réalisation
Immeubles	168 235 244,7	132 849 863,9	225 344 035,0
S.C.I. & Fonds à prép. Immobilière	25 906 153,8	19 615 128,9	19 660 042,2
Actions	66 857 297,6	66 206 467,1	115 004 843,2
OPCVM Actions	13 744 313,6	13 744 313,6	18 994 917,4
Fonds d'infrastructures	29 970 702,6	29 970 702,6	37 529 900,1
Fonds de Private Equity	43 596 464,0	43 285 737,4	53 816 763,7
Obligations et autres titres à revenu fixe	597 315 842,8	598 472 664,5	586 271 969,5
OPCVM Obligataires	171 792 615,2	170 718 499,8	181 246 411,4
OPCVM Monétaires	443 366,5	443 366,5	444 165,3
Prêts et Dépôts	19 831 608,1	19 831 608,1	19 831 608,1
Dépôts auprès des entreprises cédantes	3 748 628,5	3 748 628,5	3 748 628,5
<b>Total Placements***</b>	<b>1 141 442 237,4</b>	<b>1 098 886 981,0</b>	<b>1 261 893 284,3</b>

Valeur brute \* : la valeur brute correspond à la valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts et augmentée des travaux de construction pour les immeubles.

Valeur nette \*\* : la valeur nette correspond à la valeur brute déduction faite du montant des amortissements et des provisions.

Total Placements \*\*\* : le total des placements correspond à la somme de l'ensemble des placements hors parts non appelées de fonds (60,7 M€ au 31 décembre 2025)

### ► Pronoé Prévoyance

État récapitulatif des placements de Pronoé Prévoyance au 31.12.2025

Libellé	Valeur brute *	Valeur nette **	Valeur de réalisation
S.C.I & Fonds à prep. Immobilière	1 399 200,0	1 246 425,0	1 050 217,0
Obligations	8 463 624,0	8 466 666,0	8 368 444,0
OPCVM Obligataires	1 146 697,0	1 146 697,0	1 310 471,0
OPCVM monétaires	299 532,0	299 532,0	321 297,0
Prêts & Dépôts	1 135 296,0	1 135 296,0	1 135 296,0
<b>Total Placements</b>	<b>12 444 349,0</b>	<b>12 294 616,0</b>	<b>12 185 725,0</b>

Valeur brute \* : la valeur brute correspond à la valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts et augmentée des travaux de construction pour les immeubles.

Valeur nette \*\* : la valeur nette correspond à la valeur brute déduction faite du montant des amortissements et des provisions.

### ► Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

État récapitulatif des placements du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances au 31 décembre 2025

Libellé	Valeur brute *	Valeur nette **	Valeur de réalisation
Immeubles	168 235 244,7	132 849 863,9	225 344 035,0
S.C.I & Fonds à prep. Immobilière	27 305 353,8	20 861 553,9	20 710 259,2
Actions ***	54 858 297,6	54 207 467,1	103 005 843,2
OPCVM Actions	13 744 313,6	13 744 313,6	18 994 917,4
Fonds d'infrastructures	29 970 702,6	29 970 702,6	37 529 900,1
Fonds de Private Equity	43 596 464,0	43 285 737,4	53 816 763,7
Obligations et autres titres à revenu fixe	605 779 466,8	606 939 330,5	594 640 413,5
OPCVM Obligataires et fond de dettes privées	172 939 312,2	171 865 196,8	182 556 882,4
OPCVM Monétaires	742 898,5	742 898,5	765 462,3
Placements à court terme, trésorerie, prêts	20 966 904,1	20 966 904,1	20 966 904,1
Dépôts auprès des entreprises cédantes	3 748 628,5	3 748 628,5	3 748 628,5
<b>Total Placements****</b>	<b>1 141 887 586,4</b>	<b>1 099 182 597,0</b>	<b>1 262 080 009,3</b>

Valeur brute \* : la valeur brute correspond à la valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôt et augmentée des travaux de construction pour les immeubles.

Total nette \*\* : la valeur nette correspond à la valeur brute déduction faite du montant des amortissements et des provisions.

Actions \*\*\* : nous retraitons la participation de la Mutuelle de Poitiers Assurances dans l'entité Pronoé Prévoyance pour un montant de 11 999 000 euros.

Total Placements \*\*\*\* : le total des placements correspond à la somme de l'ensemble des placements hors parts non appelées de fonds (60,7 M€ au 31 décembre 2025).

#### 4.1.2 Explications quantitatives et qualitatives des différences entre les valeurs comptables et les valeurs de réalisation

Les tableaux suivants présentent les valeurs nettes comptables et les valeurs de réalisation des placements du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant ainsi que l'écart entre la valeur nette et la valeur de réalisation

##### ► Mutuelle de Poitiers Assurances

Valeurs nettes comptable et valeurs de réalisation des placements de la Mutuelle de Poitiers Assurances au 31 décembre 2025.

Libellé	Valeur nette *	Valeur de réalisation	Écart
Immeubles	132 849 863,9	225 344 035,0	92 494 171,1
S.C.I. & Fonds à prép. Immobilière	19 615 128,9	19 660 042,2	44 913,3
Actions	66 206 467,1	115 004 843,2	48 798 376,1
OPCVM Actions	13 744 313,6	18 994 917,4	5 250 603,8
Fonds d'infrastructures	29 970 702,6	37 529 900,1	7 559 197,5
Fonds de Private Equity	43 285 737,4	53 816 763,7	10 531 026,3
Obligations et autres titres à revenu fixe	598 472 664,5	586 271 969,5	-12 200 695,0
OPCVM Obligataires	170 718 499,8	181 246 411,4	10 527 911,6
OPCVM Monétaires	443 366,5	444 165,3	798,8
Prêts et Dépôts	19 831 608,1	19 831 608,1	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	3 748 628,5	3 748 628,5	-
<b>Total Placements**</b>	<b>1 098 886 981,0</b>	<b>1 261 893 284,3</b>	<b>163 006 303,3</b>

Valeur nette \* : la valeur nette correspond à la valeur brute déduction faite du montant des amortissements et des provisions.

Total Placements \*\* : le total des placements correspond à la somme de l'ensemble des placements hors parts non appelées de fonds (60,7M€ au 31 décembre 2025).

Les postes de placements les plus importants et/ou présentant un écart significatif sont :

- Les placements du compartiment immobilier (immeubles détenus en direct, SCI et fonds à prépondérance immobilière) : l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable fait ressortir une plus-value latente globale de 92,5 millions d'euros à fin 2025 ;
- Les placements du compartiment des actions (actions cotées et non cotées détenues en direct, OPCVM actions et participations) : l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable fait ressortir une plus-value latente globale de 54 millions d'euros à fin 2025 ;
- Les placements du compartiment des fonds d'infrastructures et de Private Equity : l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable fait ressortir une plus-value latente globale de 18,1 millions d'euros à fin 2025 ;
- Les placements du compartiment obligataire (obligations en direct et fonds à prépondérance obligataire) : L'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable fait ressortir une moins-value latente globale de 1,7 millions d'euros à fin 2025.

### ► Pronoé Prévoyance

Valeurs nettes comptables et valeurs de réalisation des placements de Pronoé Prévoyance au 31 décembre 2025

Libellé	Valeur nette *	Valeur de réalisation	Écart
S.C.I & Fonds à prep. Immobilière	1 246 425,0	1 050 217,0	-196 208,0
Obligations	8 466 666,0	8 368 444,0	-98 222,0
OPCVM Obligataires	1 146 697,0	1 310 471,0	163 774,0
OPCVM Monétaires	299 532,0	321 297,0	21 765,0
Prêts & Dépôts	1 135 296,0	1 135 296,0	-
<b>Total Placements</b>	<b>12 294 616,0</b>	<b>12 185 725,0</b>	<b>-108 891,0</b>

Valeur nette \* : la valeur nette correspond à la valeur brute déduction faite du montant des amortissements et des provisions.

Les postes de placements les plus importants et/ou présentant un écart significatif sont :

- Les placements du compartiment immobilier (SCI et fonds à prépondérance immobilière) : l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable fait ressortir une moins-value latente globale de 0,196 million d'euros à fin 2025 ;
- Les placements du compartiment obligataire (obligations en direct et OPCVM obligataires) : l'écart entre la valeur de réalisation et valeur nette comptable à fin 2025 fait ressortir une plus-value latente globale de 65,5 K€.

### ► Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

Valeurs nettes comptables et valeurs de réalisation des placements du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances au 31 décembre 2025

Libellé	Valeur nette *	Valeur de réalisation	Écart
Immeubles	132 849 863,9	225 344 035,0	92 494 171,1
S.C.I & Fonds à prep. Immobilière	20 861 553,9	20 710 259,2	-151 294,7
Actions **	54 207 467,1	103 005 843,2	48 798 376,1
OPCVM Actions	13 744 313,6	18 994 917,4	5 250 603,8
Fonds d'infrastructures	29 970 702,6	37 529 900,1	7 559 197,5
Fonds de Private Equity	43 285 737,4	53 816 763,7	10 531 026,3
Obligations et autres titres à revenu fixe	606 939 330,5	594 640 413,5	-12 298 917,0
OPCVM Obligataires	171 865 196,8	182 556 882,4	10 691 685,6
OPCVM Monétaires	742 898,5	765 462,3	22 563,8
Prêts & Dépôts	20 966 904,1	20 966 904,1	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	3 748 628,5	3 748 628,5	-
<b>Total Placements ***</b>	<b>1 099 182 597,0</b>	<b>1 262 080 009,3</b>	<b>162 897 412,3</b>

Valeur nette \* : la valeur nette correspond à la valeur brute déduction faite du montant des amortissements et des provisions.

Actions \*\* : nous retraitons la participation de la Mutuelle de Poitiers Assurances dans l'entité Pronoé Prévoyance pour un montant de 11 999 000 euros.

Total Placements \*\*\* : le total des placements correspond à la somme de l'ensemble des placements hors parts non appelées de fonds (60,7 M€ au 31 décembre 2025).

Les postes de placements les plus importants et /ou présentant un écart significatif sont :

- Les placements du compartiment immobilier (immeubles détenus en direct, SCI et fonds à prépondérance immobilière) : l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable des immeubles détenus en direct fait ressortir une plus-value latente de 92,5 millions d'euros à fin 2025. En incluant les moins-values latentes sur les fonds immobiliers, le montant des plus-values latentes du compartiment immobilier s'établit à 92,3 millions d'euros ;
- Les placements du compartiment des actions (actions cotées et non cotées détenues en direct, OPCVM actions et participations) : l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable des actions en direct fait ressortir une plus-value latente de 48,8 millions d'euros à fin 2025. En incluant les plus-values latentes des OPCVM actions, le montant des plus-values latentes du compartiment des actions s'établit à 54 millions d'euros ;
- Les placements du compartiment des fonds d'infrastructures et de Private Equity : l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable fait ressortir une plus-value latente globale de 18,1 millions d'euros à fin 2025 ;
- Les placements du compartiment obligataire (obligations en direct et fonds à prépondérance obligataire) : l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable des obligations en direct fait ressortir une moins-value latente de 12,3 millions d'euros à fin 2025. En incluant les plus-values latentes des fonds à prépondérance obligataire, le montant des moins-values latentes du compartiment obligataire s'établit à 1,6 millions d'euros ;

Le contexte géopolitique, économique et social (avec notamment les conflits en Europe de l'Est depuis début 2022 et au Moyen-Orient depuis septembre 2023, l'instabilité politique et économique en France depuis juin 2024 et les incertitudes économiques et politiques aux États-Unis avec l'arrivée au pouvoir de D. Trump en novembre 2024) a pour conséquence une forte volatilité de l'ensemble des marchés financiers. En 2026, nous suivrons avec attention l'évolution de ce contexte géopolitique, économique et social en raison des impacts potentiels sur nos actifs financiers.

## 4.2 LA VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

### 4.2.1 Meilleure estimation de provisions mathématiques

Les meilleures estimations de provisions mathématiques sur nos garanties temporaires décès correspondent aux provisions mathématiques comptables calculées différemment dans le respect des exigences de Solvabilité 2.

#### Rappel de la méthodologie de calcul

##### ► Temporaire décès

Les meilleures estimations de provisions mathématiques de la garantie temporaire décès (rentes conjoint ou éducation) se déterminent de la même manière qu'en comptabilité sauf au niveau du taux technique :

Entité du Groupe Prudential	Type de rentes	Table H/F	Taux technique
Pronoé Prévoyance	Rente conjoint ou éducation	Table de mortalité du tarif TF 00-02 décalée	Courbe des taux EIOPA au 31/12/2025 (sans VA)

#### Résultats

Au 31/12/2025, aucun sinistre ne mettant en jeu les garanties rente de conjoint ou éducation n'a été enregistré. Aucun calcul de provision mathématique n'a donc été réalisé.

### 4.2.2 Meilleure estimation de provisions mathématiques de rentes

Les meilleures estimations de provisions mathématiques de rentes correspondent aux provisions mathématiques de rentes comptables calculées différemment dans le respect des exigences de Solvabilité 2.

**Rappel de la méthodologie de calcul**

Les meilleures estimations de provisions mathématiques de rentes se décomposent de la même manière en 5 types et les tables et les taux utilisés sont les suivants :

Entité du Groupe Prudential	Type	Type de rentes	Table H/F	Taux technique	Taux d'inflation
Mutuelle de Poitiers Assurances	TYPE 1	Rentes conjoint ou éducation	TG05 H/F	Courbe des taux EIOPA au 31/12/2025 (sans VA)	2 % pour les sinistres à partir de 2013
Mutuelle de Poitiers Assurances	TYPE 2	Rentes RC Automobile et Générale	TD88-90		
Mutuelle de Poitiers Assurances	TYPE 3	Rentes des contrats « individuelle agricole »	TG05 H/F		
Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance	TYPE 4	Rentes d'invalidité maladie	Lois de maintien en invalidité (articles 143-12 et 600-2 du règlement ANC N°2015-11 du 26/11/2015)		
Mutuelle de Poitiers Assurances	TYPE 5	Rentes dépendance	Tables de la note technique du contrat dépendance		

**Résultats**

Au 31/12/2025, le montant total des meilleures estimations de provisions mathématiques de rentes est de **52 937 708 €** dont **3 044 873 €** en santé. Ces rentes sont survenues sur le portefeuille de la Mutuelle de Poitiers Assurances.

**4.2.3 Meilleure estimation de la provision pour primes**

La meilleure estimation de la provision pour primes correspond aux flux relatifs aux sinistres survenus postérieurement à la date de calcul et durant la période où les engagements des contrats en cours de l'assureur restent valables.

A cette meilleure estimation, est ajoutée la valeur actualisée des gains ou des pertes estimés sur les primes futures avec leur sinistralité, ainsi que les frais d'acquisition afférents.

**Rappel de la méthodologie de calcul**

Pour le calcul de ces meilleures estimations des provisions pour primes par ligne d'activité, nous utilisons la simplification proposée à l'annexe technique III – Simplification pour provisions pour primes - de la notice « Solvabilité 2 » de l'ACPR sur les provisions techniques.

Le calcul prend en compte un effet d'actualisation.

**Résultats**

Le tableau suivant présente les résultats par ligne d'activité des meilleures estimations des provisions pour primes du Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances au 31/12/2025.

Entité du Groupe Prudentiel	Lignes d'activité	Meilleures estimations des provisions pour primes au 31/12/2025
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance des Frais Médicaux	24 470 748 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance de RC Automobile	16 430 267 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Autre assurance des véhicules à moteur	47 133 696 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance Incendie et Autres Dommages aux Biens	40 741 151 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance de RC Générale	- 1 865 715 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance de Protection Juridique	- 538 435 €
Pronoé Prévoyance	Assurance de Protection de Revenus	- 32 668 €
Pronoé Prévoyance	Autre Assurance Vie	- 123 988 €
Pronoé Prévoyance	Rentes liées aux engagements d'assurance santé	- 23 337 €
	<b>Total</b>	<b>126 191 717 €</b>

#### 4.2.4 Meilleure estimation de la provision pour sinistres

##### Résultats et méthodologie de calcul

La meilleure estimation de la provision pour sinistres bruts de réassurance, correspond à la valeur actualisée de la charge ultime des sinistres diminuée des règlements déjà effectués.

Pour le calcul de ces meilleures estimations, nous utilisons les méthodes suivantes :

- ▶ **Assurance de Protection de Revenus (Pronoé Prévoyance), et Assurance des Frais Médicaux (Contrats IJ Mutuelle de Poitiers Assurances).**

Les meilleures estimations de provisions pour incapacités en cours et pour invalidités en attente des contrats prévoyance/revenus (IJ) sont calculées selon les mêmes méthodes qu'en comptabilité (articles 143-12, 600-2, 600-3 et 600-4 du règlement ANC 2015-11). Seule la méthode d'actualisation est différente puisque nous utilisons la courbe des taux au 31/12/2025 (sans VA) au lieu d'un taux unique en comptabilité.

Pour l'actualisation, nous utilisons les taux donnés par l'EIOPA au 31/12/2025 (sans VA).

- ▶ **Autre Assurance Vie (Pronoé Prévoyance)**

En plus des provisions pour sinistres connus, nous calculons une provision pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement qui correspond à la charge totale estimée à partir d'un taux de décès déterminé à partir de l'âge moyen du portefeuille appliqué sur les capitaux décès en stock à laquelle nous retranchons les sinistres payés et les provisions pour sinistres connus.

Pour l'actualisation, nous utilisons les taux donnés par l'EIOPA au 31/12/2025 (sans VA).

- ▶ **Autres lignes d'activités (Mutuelle de Poitiers Assurances)**

Pour le calcul des meilleures estimations, nous utilisons trois méthodes déterministes :

- Méthode Chain Ladder
- Méthode Loss Ratio
- Méthode Bornhuetter Ferguson

Les calculs sont réalisés sur les triangles de règlements nets de recours. En fonction de la sous ligne d'activité, un écrêtement est réalisé afin de traiter les sinistres importants séparément. La hausse de l'inflation et ses prévisions d'évolution pour les années futures ont été prises en compte dans les calculs de ces provisions.

Les flux sont actualisés avec la courbe des taux EIOPA au 31/12/2025 (sans VA).

Le tableau suivant présente les résultats par ligne d'activité des meilleures estimations des provisions pour sinistres bruts de réassurance du Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances au 31/12/2025 ainsi que les méthodes de calcul retenues.

Entité du Groupe Prudential	Lignes d'activité	Méthodes retenues	Meilleures estimations des provisions pour sinistres bruts de réassurance au 31/12/2025
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance des Frais Médicaux	Chain Ladder, Loss Ratio ou Lois de maintien en incapacité/invalidité	40 495 315 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance de RC Automobile	Chain Ladder, Bornhuetter Ferguson	194 511 073 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Autre assurance des véhicules à moteur	Chain Ladder	39 939 205 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance Incendie et Autres Dommages aux Biens	Chain Ladder, Bornhuetter Ferguson	193 063 362 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance de RC Générale	Chain Ladder, Bornhuetter Ferguson	67 363 126 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance de Protection Juridique	Chain Ladder, Bornhuetter Ferguson	6 903 787 €
Pronoé Prévoyance	Assurance de Protection de Revenus	Lois de maintien en incapacité/invalidité	966 745 €
Pronoé Prévoyance	Autre Assurance Vie	Provision pour sinistres connus et Provision pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement	256 983 €
		<b>Total</b>	<b>543 499 597 €</b>

#### Niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques

Cette étude a été réalisée pour la Mutuelle de Poitiers Assurances dans la mesure où Pronoé Prévoyance est soumise à l'utilisation d'une méthode règlementaire dépendant des lois de maintien en incapacité, des probabilités de passage d'incapacité en invalidité et des lois de maintien en invalidité (article 143-12 du règlement ANC N°2015-11 du 26/11/2015).

Le calcul des meilleures estimations s'appuie sur 3 méthodes déterministes couramment utilisées dans les calculs actuariels. Cela permet de faire des comparaisons entre les méthodes pour faire ressortir d'éventuelles anomalies et donc de garantir le caractère approprié de la méthodologie retenue.

De plus, chaque année, la fonction actuarielle compare la nouvelle diagonale de règlements ajoutée au 31/12/N par rapport à celle qu'elle avait projetée l'année précédente au 31/12/N-1. Cela permet de vérifier que la méthode retenue pour le calcul des meilleures estimations donne des résultats cohérents et donc d'assurer également le caractère approprié de la méthodologie.

#### 4.2.5 Meilleure estimation de la provision pour primes à la charge de la réassurance

La meilleure estimation de la provision pour primes cédées en réassurance correspond à la part de la meilleure estimation de la provision pour primes que nous cédon aux réassureurs suivant leurs engagements.

##### Résultats

Le tableau suivant présente le détail par ligne d'activité des meilleures estimations de provision pour primes cédées en réassurance au 31/12/2025.

Au 31/12/2025, nous n'appliquons pas de réassurance sur les meilleures estimations de provisions pour primes pour la Mutuelle de Poitiers Assurances.

Entité du Groupe Prudential	Lignes d'activité	Meilleures estimations de provision pour primes cédées en réassurance au 31/12/2025
Pronoé Prévoyance	Assurance de Protection de Revenus	- 87 €
Pronoé Prévoyance	Autre Assurance Vie	- 40 061 €
Pronoé Prévoyance	Rentes liées aux engagements d'assurance santé	- 468 €
	<b>Total</b>	<b>- 40 616 €</b>

#### 4.2.6 Meilleure estimation de la provision pour sinistres à la charge de la réassurance

La meilleure estimation de la provision pour sinistres à la charge de la réassurance correspond à la part de la meilleure estimation de la provision pour sinistres que nous cédon aux réassureurs suivant leurs engagements.

##### Résultats

Le tableau suivant présente le détail par ligne d'activité des meilleures estimations de provision pour sinistres cédés en réassurance au 31/12/2025.

Entité du Groupe Prudentiel	Lignes d'activité	Meilleures estimations de provision pour sinistres cédés en réassurance au 31/12/2025
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance des Frais Médicaux	4 060 463 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance de RC Automobile	38 904 083 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Autre assurance des véhicules à moteur	23 800 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance Incendie et Autres Dommages aux Biens	58 160 535 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance de Protection Juridique	
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance de RC Générale	230 229 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	28 007 416 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance santé	
Pronoé Prévoyance	Assurance de Protection de Revenus	414 343 €
Pronoé Prévoyance	Autre Assurance Vie	110 322 €
Pronoé Prévoyance	Rentes liées aux engagements d'assurance santé	
	<b>Total</b>	<b>129 911 192 €</b>

#### 4.2.7 Marge pour risque

La marge pour risque est ajoutée à la meilleure estimation de provisions. Elle est destinée à garantir que le montant des meilleures estimations de provisions, augmenté de la marge pour risque, permettrait à une entreprise d'assurance de reprendre et honorer nos engagements d'assurance et de réassurance.

##### Rappel de la méthodologie de calcul

Nous calculons la marge pour risque en appliquant la méthode 2 indiquée dans la notice « Solvabilité II » de l'ACPR sur les provisions techniques.

##### Résultats par branche

Nous obtenons un montant global de 33 735 215 € pour la marge pour risque au 31/12/2025 qui se répartit de la façon suivante par ligne d'activité :

Entité du Groupe Prudentiel	Lignes d'activité	Marge pour risque au 31/12/2025
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance des Frais Médicaux	3 445 097 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance de RC Automobile	9 731 208 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Autre assurance des véhicules à moteur	4 923 892 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance Incendie et Autres Dommages aux Biens	9 935 221 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance de RC Générale	3 691 808 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance de Protection Juridique	360 053 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	1 241 043 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance santé	172 421 €
Pronoé Prévoyance	Assurance de Protection de Revenus	209 222 €
Pronoé Prévoyance	Autre Assurance Vie	25 250 €
Pronoé Prévoyance	Rentes liées aux engagements d'assurance santé	0 €
	<b>Total</b>	<b>33 735 215 €</b>

#### 4.2.8 Meilleure estimation de la provision pour participation aux bénéfices

La provision pour participation aux bénéfices sur les garanties vie de Pronoé Prévoyance est définie à l'article R343-3 du code des assurances comme le montant des participations aux bénéfices attribuées aux bénéficiaires de contrats lorsque ces bénéfices ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits. Son calcul est défini à l'article A132-11 du code des assurances.

Au 31/12/2025, la meilleure estimation de la provision pour participation aux bénéfices est nulle pour Pronoé Prévoyance.

### 4.3 LA VALORISATION DES AUTRES PASSIFS

Nous donnons dans ce point des informations sur la méthode de calcul et l'évaluation en 2025 de la provision pour indemnité de départ en retraite et de la provision pour congés anniversaire calculées pour la Mutuelle de Poitiers Assurances.

Une provision de départ en retraite est calculée salarié par salarié sur la base d'un départ entre 60 et 67 ans (la table utilisée est conforme avec la nouvelle réglementation sur les retraites), du taux d'actualisation fondé sur les taux de rendement moyen des obligations d'entreprises de première catégorie (Obligations Corporates AA) de 3,60 % (3,35 % en 2024), de la table de mortalité INSEE 2024, d'un taux de charges sociales de 61,24 % et d'un taux de revalorisation des salaires de 2,30 %. Le solde de cette provision s'élève à 1 950 157 € au 31/12/2025, soit une reprise de 193 877 €.

La provision pour congés anniversaire est calculée selon les mêmes paramètres. Elle s'élève au 31/12/2025 à 546 381 €, soit une reprise de 126 536 €.

Les montants de ces provisions sont identiques en comptabilité et dans le bilan prudentiel.

### 4.4 AUTRES INFORMATIONS

Il n'y a pas d'autres informations concernant la valorisation à des fins de solvabilité au sein du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et de ses entités.



# 5

## GESTION DU CAPITAL

<b>5-1</b>	<b>Informations sur les fonds propres .....</b>	<b>74</b>
5.1.1	Composition des fonds propres .....	74
5.1.2	Répartition des fonds propres .....	75
<b>5-2</b>	<b>Le Capital de Solvabilité Requis (SCR) et le Minimum de Capital Requis (MCR) en 2025 .....</b>	<b>75</b>
5.2.1	Le SCR et le MCR .....	75
5.2.2	Les taux de couverture du SCR et du MCR du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant .....	79
<b>5-3</b>	<b>Autres informations .....</b>	<b>79</b>

## 5.1 INFORMATIONS SUR LES FONDS PROPRES

Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances a pour stratégie globale, sur le long terme, de faire croître les portefeuilles et les activités de ses entités (entité Mutuelle de Poitiers Assurances et entité Pronoé Prévoyance) tout en préservant des résultats techniques et financiers équilibrés avec une alimentation suffisante des fonds propres afin d'assurer le respect des engagements et de la solvabilité de ses entités.

La stratégie de développement du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances approuvée par les Conseils d'Administration des entités, n'a donc pas pour finalité première l'enrichissement de ses entités mais la conservation d'une robustesse économique.

Le processus de gestion des fonds propres est pleinement intégré dans le pilotage financier et stratégique du Groupe Prudentiel et des entités le composant. Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances tient compte des contraintes réglementaires sur les fonds propres et de l'évaluation effectuée en interne du montant des fonds propres nécessaires pour couvrir la totalité des risques des entités, y compris dans les scénarios critiques.

### 5.1.1 Composition des fonds propres

#### 5.1.1.1 Mutuelle de Poitiers Assurances

Les fonds propres Solvabilité 2 de la Mutuelle de Poitiers sont composés du Tier 1, fonds propres de niveau 1, et du Tier 2, fonds propres de niveau 2. Ces fonds propres permettent la couverture du MCR pour le seul Tier 1, et du SCR pour le Tier 1 et le Tier 2.

La Mutuelle de Poitiers ne détient pas de fonds propres de base ou auxiliaires éligibles de niveau 3.

Les fonds propres de niveau 1 sont composés du fonds d'établissement et de la réserve de réconciliation.

Les fonds propres de niveau 2 sont représentés par les fonds propres issus du rappel de cotisations. Le 10 janvier 2024, la Mutuelle de Poitiers a reçu de l'ACPR, pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le renouvellement de l'approbation d'inclure dans ses fonds propres auxiliaires de niveau 2, selon une méthode de calcul validée par l'ACPR, les créances futures qu'elle pourrait détenir sur ses sociétaires par voie de rappel de cotisations.

#### 5.1.1.2 Pronoé Prévoyance

Les fonds propres Solvabilité 2 de Pronoé Prévoyance sont composés exclusivement du Tier 1, fonds propres de niveau 1. Ces fonds propres permettent la couverture du MCR et du SCR.

Pronoé Prévoyance ne détient pas de fonds propres de base ou auxiliaires éligibles de niveau 2 et de niveau 3. Les fonds propres de niveau 1 sont composés du capital social et de la réserve de réconciliation.

#### 5.1.1.3 Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

Les fonds propres Solvabilité 2 du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances sont composés exclusivement du Tier 1, fonds propres de niveau 1. Ces fonds propres permettent la couverture du MCR et du SCR.

Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ne détient pas de fonds propres de base ou auxiliaires éligibles de niveau 2 et de niveau 3.

Les fonds propres de niveau 1 sont composés du fonds d'établissement, du capital social et de la réserve de réconciliation.

Les fonds propres du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances sont constitués par :

- ▶ **Le fonds d'établissement** qui représente 21 719 785€ en 2025, en augmentation comme chaque année du montant des droits d'adhésion des nouveaux Sociétaires de la Mutuelle de Poitiers Assurances. Ce montant représente 462 195€ en 2025.
- ▶ **Le capital social** qui représente 1 000€.
- ▶ **La réserve de réconciliation** qui représente 652 553 868€. Notons que les résultats des entités viennent augmenter les fonds propres en 2025 à hauteur de 25,83 M€.

Les différences concernant les fonds propres tels qu'ils apparaissent dans les états financiers d'une part et dans le bilan Solvabilité 2 d'autre part résultent des méthodes et approches réglementaires et prudentielles différentes. Celles-ci sont pilotées par la Direction financière et comptable, la Direction risques et actuariat et la Direction technique et offre de service, en lien avec la Direction Générale, et font l'objet d'un suivi dans le cadre du rapport de la fonction clé actuarielle.

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique la structure et le montant des différents niveaux de fonds propres présents au niveau du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et de ses entités conformément à la réglementation Solvabilité 2:

31/12/2025	Mutuelle de Poitiers Assurances	Pronoé Prévoyance	Groupe Prudentiel
<b>Total fonds propres</b>	712 271 858€	11 258 224€	674 274 653€
<b>Tier 1</b>	674 935 768€	11 258 224€	674 274 653€
<b>Fonds d'établissement</b>	21 719 785€	–	21 719 785€
<b>Capital social</b>	–	12 000 000€	1 000€
<b>Réserve de réconciliation</b>	653 215 983€	- 741 776€	652 553 868€
<b>Tier 2</b>	37 336 090€	–	–
<b>Rappel de cotisations</b>	37 336 090€	–	–

## 5.1.2 Répartition des fonds propres

### 5.1.2.1 Mutuelle de Poitiers Assurances

#### Répartition des fonds propres éligibles pour la couverture du SCR de la Mutuelle de Poitiers Assurances

Fonds propres éligibles pour la couverture du SCR	712 271 858 €	% par rapport au total
Tier 1 qualité élevée	674 935 768 €	94,76 %
Tier 2 qualité moyenne	37 336 090 €	5,24 %

Les fonds propres de la Mutuelle de Poitiers Assurances sont de qualité élevée car composés à un peu moins de 95 % de fonds propres classés en Tier 1 et pour un peu plus de 5 % de fonds propres auxiliaires classés en Tier 2.

#### Répartition des fonds propres éligibles pour la couverture du MCR de la Mutuelle de Poitiers Assurances

Fonds propres éligibles pour la couverture du MCR	674 935 768 €	% par rapport au total
Tier 1	674 935 768 €	100 %

De plus, les fonds propres de niveau 1 représentent 100 % du montant total des fonds propres de base éligibles pour la couverture du MCR.

### 5.1.2.2 Pronoé Prévoyance

#### Répartition des fonds propres éligibles pour la couverture du SCR et du MCR de Pronoé Prévoyance

Fonds propres éligibles pour la couverture du SCR et du MCR	11 258 224 €	% par rapport au total
Tier 1	11 258 224 €	100 %

Les fonds propres de Pronoé Prévoyance sont tous de qualité élevée car composés à 100 % de fonds propres classés en Tier 1.

### 5.1.2.3 Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

#### Fonds propres éligibles pour la couverture du SCR et du MCR du Groupe Prudentiel

Fonds propres éligibles pour la couverture du SCR et du MCR	674 274 653 €	% par rapport au total
Tier 1 qualité élevée	674 274 653 €	100 %

Les fonds propres du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances sont tous de qualité élevée car composés à 100 % de fonds propres classés en Tier 1.

## 5.2 LE CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (SCR) ET LE MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) EN 2025

### 5.2.1 Le SCR et le MCR

Le Capital de Solvabilité Requis (SCR) correspond au capital économique dont a besoin la société pour limiter la probabilité de faillite à 0,5 % à horizon un an, c'est-à-dire à une seule occurrence tous les 200 ans.

Les SCR du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant sont calculés en utilisant la formule standard telle que présentée dans le Règlement Délégué.

Le Minimum de Capital Requis (MCR) correspond au montant minimum absolu de fonds propres économiques requis.

La méthode de calcul du MCR repose sur une formule linéaire associée à un plafond de 45 % et un plancher de 25 % du SCR.

#### Résultats des calculs des exigences de capital

Nous détaillons par la suite par entité et pour le groupe prudentiel les résultats des calculs des SCR/MCR ainsi que leurs taux de couverture.

## 5.2.1.1 Mutuelle de Poitiers Assurances

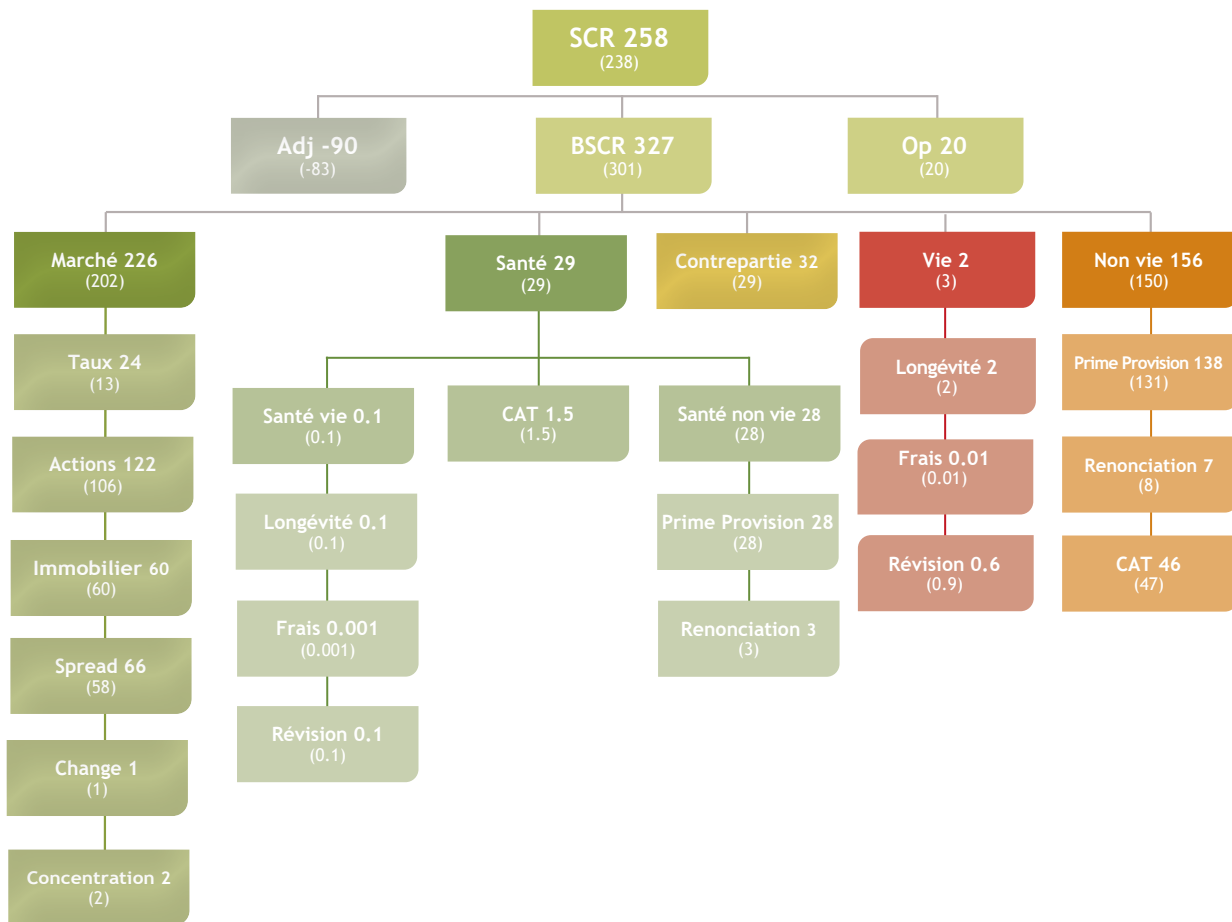
Au 31 décembre 2025, le SCR de la Mutuelle de Poitiers Assurances est de 257 849 054€, soit une hausse par rapport à 2024.  
 Au 31 décembre 2025, le MCR de la Mutuelle de Poitiers est de 85 548 759€, soit 33,18 % du SCR.

Ces résultats sont obtenus en appliquant la formule standard.

Pour le calcul de son SCR, la Mutuelle de Poitiers a utilisé deux types de simplifications :

- **Chocs de nos fonds d'investissement** : certains fonds sont choqués en retenant les chocs transmis par les sociétés de gestion. Les autres fonds sont choqués en actions de type 2 (choc maximal) sauf pour une partie choquée en immobilier ou en infrastructure.
- **Risque de contrepartie** : nous regroupons les réassureurs par rating pour le calcul du risque de contrepartie.

L'organigramme ci-dessous présente chaque plot du SCR de la Mutuelle de Poitiers Assurances calculé au 31/12/2025. Pour mémoire, nous indiquons les résultats de notre calcul de SCR au 31/12/2024 entre parenthèses.



Le SCR de la Mutuelle de Poitiers Assurances est en hausse en 2025 passant de 238 M€ à 258 M€ soit + 20 M€, avec principalement par rapport à 2024 une augmentation du SCR marché de 24 M€ qui s'explique notamment par :

- la hausse du risque actions (+ 16 M€) du fait de l'augmentation des valeurs de marché de nos actions cotées à fin 2025 et de la hausse de l'ajustement symétrique qui passe de 2,86 % à 7,90 % à fin 2025,
- la hausse du risque de taux (+ 11 M€) du fait de l'augmentation des valeurs de marché de nos obligations à fin 2025.

### 5.2.1.2 Pronoé Prévoyance

Au 31 décembre 2025, le SCR de Pronoé Prévoyance est de 1 547 633 €, soit une hausse par rapport à 2024.

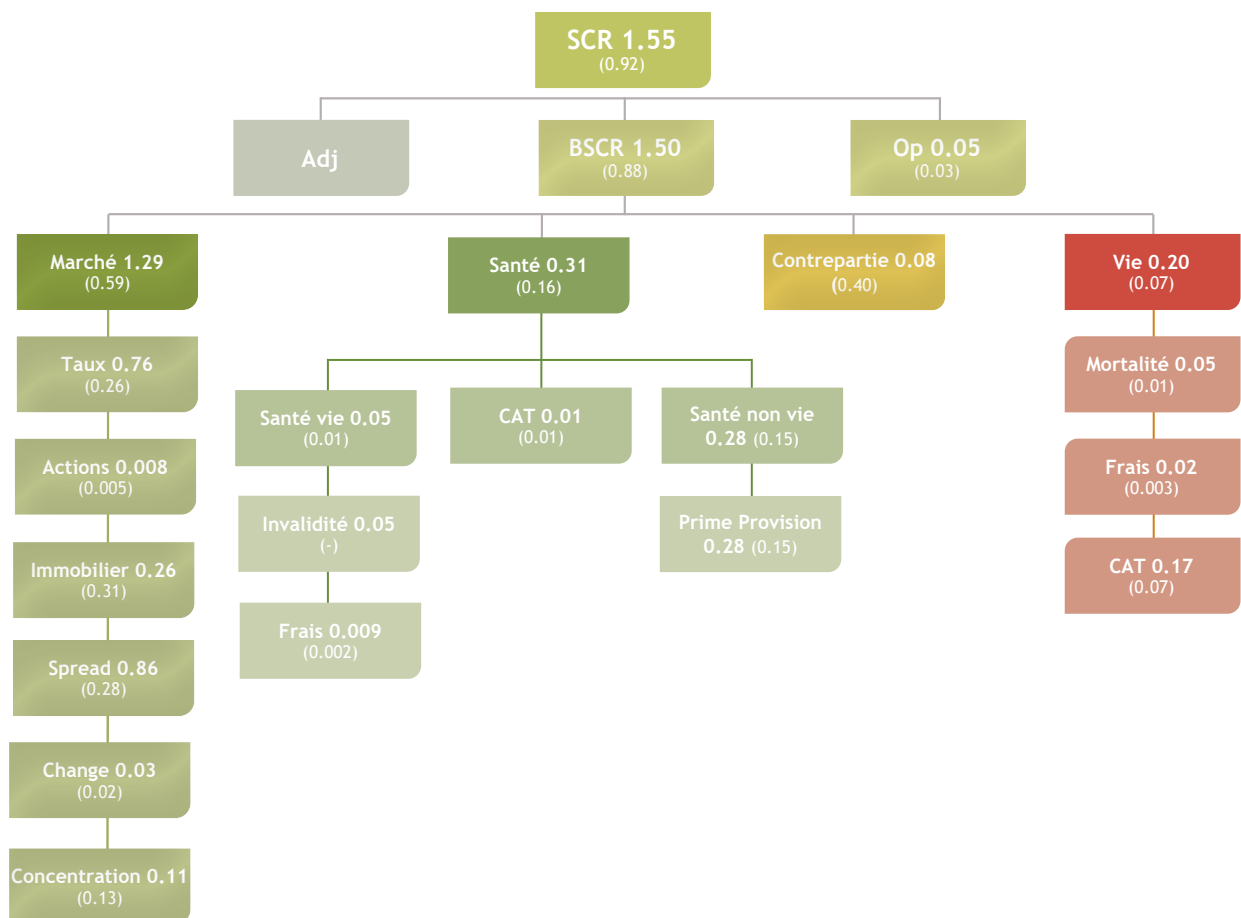
Au 31 décembre 2025, le MCR de Pronoé Prévoyance est toujours égal au plancher absolu fixé par la réglementation de 6 700 000 €.

Ces résultats sont obtenus en appliquant la formule standard.

Concernant le MCR, conformément à l'article 129 de la Directive Européenne 2009/138/CE, revu dans l'avis publié au Journal Officiel de l'Union Européenne en octobre 2021, le MCR de Pronoé Prévoyance au 31/12/2025 est égal au plancher absolu fixé par la réglementation soit 6,7 M € puisque le calcul exact en fonction des primes et des provisions donne un résultat inférieur à ce montant.

Pour le calcul de son SCR, Pronoé Prévoyance a utilisé une simplification qui concerne les chocs appliqués aux fonds d'investissement. Certains fonds sont choqués en retenant les chocs transmis par les sociétés de gestion et les autres fonds sont choqués en immobilier.

L'organigramme ci-dessous présente chaque plot du SCR de Pronoé Prévoyance calculé au 31/12/2025. Pour mémoire, nous indiquons les résultats de notre calcul de SCR au 31/12/2024 entre parenthèses.



Dans un contexte de lancement d'activité, le SCR de Pronoé Prévoyance est en hausse en 2025 passant de 0,92 M € à 1,55 M € soit + 0,6 M €, avec principalement par rapport à 2024 une augmentation du SCR marché de 0,7 M €. Elle s'explique notamment par la hausse du risque de taux (+ 0,5 M €) et du risque de spread (+ 0,6 M €) du fait de l'augmentation des valeurs de marché de nos obligations à fin 2025.

### 5.2.1.3 Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

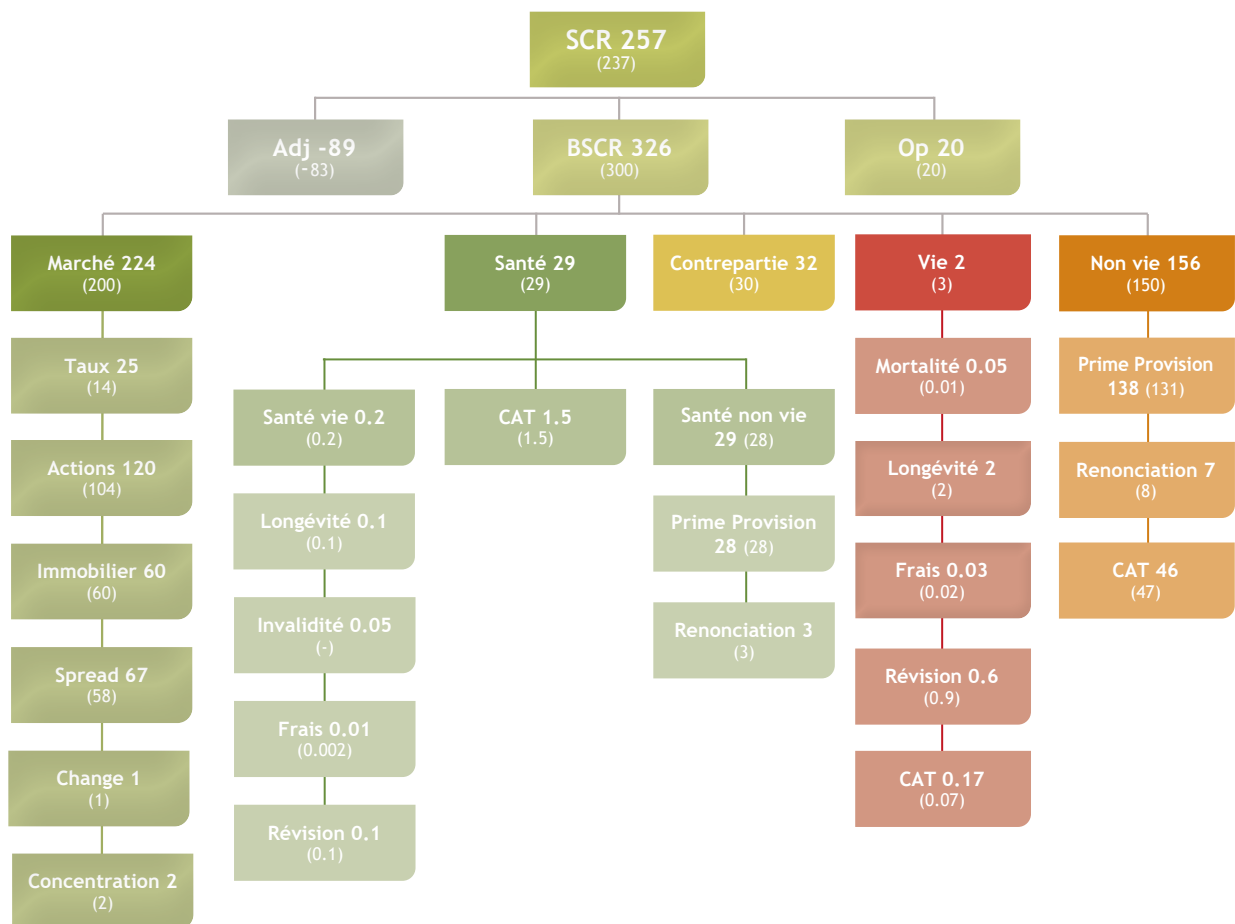
Au 31 décembre 2025, le SCR du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est de 257 080 817€, soit une hausse par rapport à 2024.

Au 31 décembre 2025, le MCR du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est de 85 645 933 €, soit 33,31 % du SCR.

Ces résultats sont obtenus en appliquant la formule standard selon la première méthode fondée sur la consolidation comptable. Pour le calcul de son SCR, le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances a utilisé deux types de simplifications :

- **Chocs de nos fonds d'investissement** : certains fonds sont choqués en retenant les chocs transmis par les sociétés de gestion. Les autres fonds sont choqués en actions de type 2 (choc maximal) sauf pour une partie choquée en immobilier ou en infrastructure.
- **Risque de contrepartie** : nous regroupons les réassureurs par rating pour le calcul du risque de contrepartie.

L'organigramme ci-dessous présente chaque plot du SCR du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances calculé au 31/12/2025. Pour mémoire, nous indiquons les résultats de notre calcul de SCR au 31/12/2024 entre parenthèses.



Le SCR du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est en hausse en 2025 passant de 237 M€ à 257 M€ soit + 20 M€, avec principalement par rapport à 2024 une augmentation du SCR marché de 24 M€ qui s'explique notamment par :

- ▶ la hausse du risque actions (+ 16 M€) du fait de l'augmentation des valeurs de marché de nos actions cotées à fin 2025 et de la hausse de l'ajustement symétrique qui passe de 2,86 % à 7,90 % à fin 2025,
- ▶ la hausse du risque de taux (+ 11 M€) du fait de l'augmentation des valeurs de marché de nos obligations à fin 2025.

### 5.2 Les taux de couverture du SCR et du MCR du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant

Couverture du SCR et du MCR par les Fonds Propres au 31/12/2025							
FONDS PROPRES SOLVABILITE 2				Montant du SCR	Montant du MCR	Couverture du SCR	Couverture du MCR
	Montant	% par rapport au total					
Mutuelle de Poitiers Assurances	FP TIER 1	<b>675 M€</b> (635 M€)	<b>95 %</b> (95 %)	<b>258 M€</b> (238 M€)	<b>86 M€</b> (80 M€)	<b>262 %</b> (266 %)	<b>789 %</b> (796 %)
	FP TIER 2	<b>37 M€</b> (34 M€)	<b>5 %</b> (5 %)			<b>14 %</b> (15 %)	
	FP TOTALUX	<b>712 M€</b> (669 M€)	<b>100 %</b>			<b>276 %</b> (281 %)	
Pronoé Prévoyance	FP TOTALUX (TIER 1)	<b>11,26 M€</b> (11,30 M€)	<b>100 %</b>	<b>1,55 M€</b> (0,92 M€)	<b>6,7 M€</b> (6,7 M€)	<b>727 %</b> (1234 %)	<b>168 %</b> (169 %)
Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances	FP TOTALUX (TIER 1)	<b>674 M€</b> (634 M€)	<b>100 %</b>	<b>257 M€</b> (237 M€)	<b>86 M€</b> (80 M€)	<b>262 %</b> (267 %)	<b>787 %</b> (788 %)

Nous indiquons les résultats au 31/12/2024 entre parenthèses

### 5.3 AUTRES INFORMATIONS

Il n'y a pas d'autres informations concernant la gestion du capital au sein du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et de ses entités.

Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et ses entités disposent donc de fonds propres robustes et d'une gestion saine et prudente. Les taux de couverture du SCR et du MCR sont à des niveaux élevés et confirment la solidité du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et de ses entités, particulièrement importante dans ce contexte défavorable (géopolitique, climatique, inflation, cyber...) qui génère une augmentation des volatilités et des incertitudes.



# États quantitatifs annuels

<b>A</b>	<b>Mutuelle de Poitiers Assurances .....</b>	<b>82</b>
<b>B</b>	<b>Pronoé Prévoyance .....</b>	<b>96</b>
<b>C</b>	<b>Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances .....</b>	<b>110</b>

## A - MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

## S.02.01.02 - Bilan - actifs

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Valeur Solvabilité II
Écarts d'acquisitions	
Frais d'acquisition reportés	
Actifs incorporels	
Impôts différés actifs	
Excédent de régime de retraite	
Immobilisations corporelles pour usage propre	34 210 475
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	1 232 196 148
Immobilier (autre que pour usage propre)	209 149 275
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	16 637 106
Actions	102 326 737
Actions – cotées	96 744 955
Actions – non cotées	5 581 782
Obligations	596 094 818
Obligations d'État	37 934 812
Obligations d'entreprise	556 424 978
Titres structurés	1 735 029
Titres garantis	
Organismes de placement collectif	307 733 200
Produits dérivés	
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	59 276
Autres placements	195 736
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	
Prêts et prêts hypothécaires	
Avances sur polices	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	
Autres prêts et prêts hypothécaires	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	129 386 527
Non vie et santé similaire à la non vie	101 379 110
Non vie hors santé	97 318 647
Santé similaire à la non vie	4 060 463
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	28 007 416
Santé similaire à la vie	
Vie hors santé, UC ou indexés	28 007 416
Vie UC ou indexés	
Dépôts auprès des cédantes	3 748 628
Créances nées d'opérations d'assurance	165 269 499
Créances nées d'opérations de réassurance	6 477 552
Autres créances (hors assurance)	14 777 178
Actions auto-détenues	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	
Trésorerie et équivalent trésorerie	19 563 418
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	14 802 305
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 620 431 731</b>

## S.02.01.02 - Bilan - passifs

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Valeur Solvabilité II
Provisions techniques – non vie	700 734 859
Provisions techniques non vie (hors santé)	632 323 699
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	603 681 516
Marge de risque	28 642 182
Provisions techniques santé (similaire à la non vie)	68 411 160
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	64 966 063
Marge de risque	3 445 097
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	54 409 403
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	3 220 643
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	3 048 222
Marge de risque	172 421
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	51 188 760
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	49 947 717
Marge de risque	1 241 043
Provisions techniques UC ou indexés	
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	
Marge de risque	
Autres provisions techniques	
Passifs éventuels	
Provisions autres que les provisions techniques	
Provision pour retraite et autres avantages	2 496 538
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	3 855 616
Impôts différés passifs	130 897 210
Produits dérivés	
Dettes envers les établissements de crédit	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	
Dettes nées d'opérations d'assurance	18 422 954
Dettes nées d'opérations de réassurance	585 413
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	34 012 990
Dettes subordonnées	
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	80 980
Total du passif	945 495 963
Excédent d'actif sur passif	674 935 768

## S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité non vie

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)							
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale
Primes émises								
Brut - assurance directe	157 539 666	4 397 065		80 733 591	127 770 622		154 541 551	34 994 337
Brut - réassurance proportionnelle acceptée							2 011 264	
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	1 883 799	1 193 270		12 520 333	342 934		33 201 776	2 014 872
Net	155 655 867	3 203 795		68 213 259	127 427 688		123 351 040	32 979 465
Primes acquises								
Brut - assurance directe	153 360 525	4 407 807		77 983 151	123 880 464		148 181 455	34 588 333
Brut - réassurance proportionnelle acceptée							1 957 832	
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	1 883 799	1 193 270		12 520 333	342 934		31 467 304	2 014 872
Net	151 476 726	3 214 537		65 462 818	123 537 530		118 671 983	32 573 461
Charge des sinistres								
Brut - assurance directe	95 053 237	1 132 402		75 290 420	97 308 354		66 597 737	23 078 244
Brut - réassurance proportionnelle acceptée							692 988	
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	2 356 469	752 556		2 617 506	-80 779		-5 969 412	9 984
Net	92 696 768	379 846		72 672 914	97 389 134		73 260 137	23 068 260
Dépenses engagées	31 663 222	994 310		16 679 452	32 053 867		36 187 445	10 381 539
Solde - autres charges/produits techniques								
Total des dépenses techniques								

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)				Engagement de réassurance non vie non proportionnelle acceptée				TOTAL
	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
Primes émises									
Brut - assurance directe	936	11 175 667							571 153 436
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									2 011 264
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									51 156 983
Net	936	11 175 667							522 007 717
Primes acquises									
Brut - assurance directe	936	10 824 602							553 227 274
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									1 957 832
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs		0							49 422 511
Net	936	10 824 602							505 762 595
Charge des sinistres									
Brut - assurance directe		2 898 875							361 359 269
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									692 988
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									-313 676
Net		2 898 875							362 365 933
Dépenses engagées	-2	4 441 491							132 401 325
Solde - autres charges/produits techniques									0
Total des dépenses techniques									132 401 325

## S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité vie

Entité : Mutuelle de Poitiers Assurances

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
Primes émises									
Brut									
Part des réassureurs									
Net									
Primes acquises									
Brut									
Part des réassureurs									
Net									
Charge des sinistres									
Brut					673 227	5 995 662			6 668 890
Part des réassureurs									10 505 266
Net					673 227	-4 509 603			-3 836 376
Dépenses engagées									
Solde - autres charges/produits techniques									
Total des dépenses techniques									
Montant total des restitutions									

## S.12.01.02 - Provisions techniques vie et santé similaire à la vie

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie		
		Total	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Total	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties
Provisions techniques calculées comme un tout							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout							
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie							
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total							
Marge de risque							
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout							
Meilleure estimation							
Marge de risque							
Provisions techniques - Total							

## S.12.01.02 - Provisions techniques vie et santé similaire à la vie

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris LIC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
				Total	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
Provisions techniques calculées comme un tout									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Meilleure estimation brute	49 947 717		49 947 717				3 048 222		3 048 222
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	28 007 416		28 007 416						
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	21 940 301		21 940 301				3 048 222		3 048 222
Marge de risque	1 241 043		1 241 043				172 421		172 421
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout									
Meilleure estimation									
Marge de risque									
Provisions techniques - Total	51 188 760		51 188 760				3 220 643		3 220 643

## S.17.01.02 - Provisions techniques non vie

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
Provisions techniques calculées comme un tout						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	24 470 748			16 430 267	47 133 696	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	0					
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	24 470 748			16 430 267	47 133 696	
Provisions pour sinistres						
Brut	40 495 315	0		194 511 073	39 939 205	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	4 060 463			38 904 083	23 800	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	36 434 852	0		155 606 990	39 915 405	
Total meilleure estimation - brut	64 966 063	0		210 941 339	87 072 901	
Total meilleure estimation - net	60 905 600	0		172 037 257	87 049 101	
Marge de risque	3 445 097	0		9 731 208	4 923 892	
Provisions techniques - Total						
Provisions techniques - Total	68 411 160	0		220 672 547	91 996 793	
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	4 060 463			38 904 083	23 800	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	64 350 697	0		181 768 465	91 972 993	

## S.17.01.02 - Provisions techniques non vie

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
Provisions techniques calculées comme un tout						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	40 741 151	-1 865 715		-538 435		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	0	0				
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	40 741 151	-1 865 715		-538 435		
Provisions pour sinistres						
Brut	193 063 362	67 363 126		6 903 787		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	58 160 535	230 229				
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	134 902 827	67 132 896		6 903 787		
Total meilleure estimation - brut	233 804 513	65 497 411		6 365 352		
Total meilleure estimation - net	175 643 978	65 267 181		6 365 352		
Marge de risque	9 935 221	3 691 808		360 053		
Provisions techniques - Total						
Provisions techniques - Total	243 739 734	69 189 219		6 725 405		
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	58 160 535	230 229				
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	185 579 199	68 958 989		6 725 405		

## S.17.01.02 - Provisions techniques non vie

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non vie
	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
Provisions techniques calculées comme un tout					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque					
Meilleure estimation					
Provisions pour primes					
Brut					126 371 711
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie					0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes					126 371 711
Provisions pour sinistres					
Brut					542 275 868
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie					101 379 110
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres					440 896 758
Total meilleure estimation - brut					668 647 579
Total meilleure estimation - net					567 268 469
Marge de risque					32 087 279
Provisions techniques - Total					
Provisions techniques - Total					700 734 859
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total					101 379 110
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite					599 355 748

### S.19.01.21 - 01 - Sinistres en non vie

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Information
Année d'accident/année de souscription	Année d'accident

### S.19.01.21 - 02 - Sinistres payés bruts (non cumulés)

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Année de développement											Pour l'année en cours	Somme des années (Cumulés)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			
Années Précédentes												21 618 336	21 618 336	21 618 336
2016	147 494 563	52 408 724	11 514 792	5 540 058	3 194 518	2 655 601	2 238 570	1 418 865	1 154 952	459 432			459 432	228 080 074
2017	158 150 072	54 845 649	13 574 188	12 461 617	6 483 637	5 499 947	4 997 946	4 258 305	6 031 323				6 031 323	266 302 684
2018	179 170 911	70 872 053	15 069 172	10 236 433	4 248 156	4 520 544	3 945 822	2 828 928					2 828 928	290 892 019
2019	154 561 603	57 514 220	14 247 326	7 247 291	6 036 325	4 271 708	3 426 642						3 426 642	247 305 114
2020	148 558 667	54 982 408	13 539 474	6 592 744	9 517 522	7 594 449							7 594 449	240 785 263
2021	170 147 161	61 543 489	6 592 744	7 610 458	7 091 327								7 091 327	261 910 170
2022	214 031 381	99 167 630	7 610 458	20 574 646									20 574 646	361 175 899
2023	195 496 652	99 142 792	20 574 646										25 528 613	320 168 057
2024	206 616 108	80 665 453											80 665 453	287 281 561
2025	217 160 431												217 160 431	217 160 431
Total													392 979 580	2 742 679 610

### S.19.01.21 - 03 - Meilleure estimation de provisions pour sinistres brutes non actualisées

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Année de développement											Fin d'année (données actualisées)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		
Années Précédentes												49 973 318	48 413 117
2016	111 292 515	42 397 411	27 197 617	19 056 441	18 516 765	15 145 066	15 110 071	12 126 156	11 344 531	10 057 824			9 377 371
2017	109 308 435	72 254 655	61 929 119	55 760 983	51 172 216	43 641 703	32 113 990	27 840 553	35 689 281				33 525 592
2018	127 835 749	49 406 460	36 778 850	27 335 132	26 017 965	17 881 948	15 155 998	14 211 377					13 118 979
2019	118 527 004	48 546 553	46 312 493	38 047 367	31 453 920	28 117 983	26 027 961						24 171 875
2020	120 684 654	61 364 923	51 901 812	38 655 533	32 739 923	22 555 590							20 751 516
2021	130 120 006	56 285 068	38 256 149	31 250 668	23 650 672								21 735 150
2022	202 752 555	145 833 926	111 034 011	70 652 597									65 869 092
2023	177 551 934	92 479 558	61 416 188										56 368 415
2024	170 080 618	74 772 363											68 815 551
2025	190 200 493												180 129 212
Total													542 275 868

## S.23.01.02 - Fonds propres (01)

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	21 719 785	21 719 785			
Comptes mutualistes subordonnés					
Fonds excédentaires					
Actions de préférence					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence					
Réserve de réconciliation	653 215 983	653 215 983			
Passifs subordonnés					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers					
Total fonds propres de base après déductions	674 935 768	674 935 768			
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	37 336 090			37 336 090	
Autres fonds propres auxiliaires					
Total fonds propres auxiliaires	37 336 090			37 336 090	
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	712 271 858	674 935 768		37 336 090	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	674 935 768	674 935 768			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	712 271 858	674 935 768		37 336 090	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	674 935 768	674 935 768			
Capital de solvabilité requis	257 849 054				
Minimum de capital requis	85 548 759				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	2,76				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	7,89				

## S.23.01.02 - Fonds propres (02)

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Total
Réserve de réconciliation	
Excédent d'actif sur passif	674 935 768
Actions propres (détenues directement et indirectement)	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	
Autres éléments de fonds propres de base	21 719 785
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	
Réserve de réconciliation	653 215 983
Bénéfices attendus	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non vie	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	

### S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Capital de solvabilité requis brut	PPE	SIMPLIFICATIONS
Capital de solvabilité requis calculé en utilisant la formule standard			
Risque de marché	225 657 571		Simplifications non utilisées
Risque de défaut de la contrepartie	31 523 340		
Risque de souscription en vie	1 873 557		Simplifications non utilisées
Risque de souscription en santé	28 921 993		Simplifications non utilisées
Risque de souscription en non vie	155 972 857		Simplifications non utilisées
Diversification	-116 624 639		
Risque lié aux immobilisations incorporelles			
Capital de solvabilité requis de base	327 324 678		
Calcul du capital de solvabilité requis			
Risque opérationnel	20 297 909		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques			
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	-89 773 533		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE			
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	257 849 054		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies			
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type a			
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type b			
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type c			
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type d			
Capital de solvabilité requis	257 849 054		
Autres informations sur le SCR			
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304			

### S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis - 01 - Approche concernant le taux d'imposition

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Oui / Non
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	Oui

### S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis - 02 - Approche concernant le taux d'imposition

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	LAC DT
LAC DT (Capacité d'absorption de pertes des impôts différés)	-89 773 533
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	-89 773 533
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	
LAC DT maximale	-89 773 533

### S.28.01.01 - 01 - Minimum de capital requis (MCR) — Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non vie uniquement

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Termes du MCR	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non vie			
Résultat MCRNL	85 024 000		
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente		60 905 600	142 714 531
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente		172 037 257	67 607 699
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente		87 049 101	142 436 511
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente		175 643 978	139 206 549
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente		65 267 181	16 287 122
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente			936
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente		6 365 352	11 175 667
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente			
Réassurance santé non proportionnelle			
Réassurance accidents non proportionnelle			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle			
Réassurance dommages non proportionnelle			

### S.28.01.01 - 02 - Minimum de capital requis (MCR) — Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non vie uniquement

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Termes du MCR	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie			
Résultat MCRL	524 759		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties			
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé		24 988 523	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie			
Calcul du MCR global			
MCR linéaire	85 548 759		
Capital de solvabilité requis	257 849 054		
Plafond du MCR	116 032 074		
Plancher du MCR	64 462 264		
MCR combiné	85 548 759		
Seuil plancher absolu du MCR	4 000 000		
Minimum de capital requis	85 548 759		

## B - PRONOÉ PRÉVOYANCE

### S.02.01.02 - Bilan - actifs

Entité : *Pronoé Prévoyance*

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Valeur Solvabilité II
Écarts d'acquisitions	
Frais d'acquisition reportés	
Actifs incorporels	
Impôts différés actifs	
Excédent de régime de retraite	
Immobilisations corporelles pour usage propre	
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	11 740 624
Immobilier (autre que pour usage propre)	
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	
Actions	
Actions – cotées	
Actions – non cotées	
Obligations	8 524 920
Obligations d'État	1 190 954
Obligations d'entreprise	7 333 966
Titres structurés	
Titres garantis	
Organismes de placement collectif	2 681 985
Produits dérivés	
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	533 719
Autres placements	
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	
Prêts et prêts hypothécaires	
Avances sur polices	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	
Autres prêts et prêts hypothécaires	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	484 050
Non vie et santé similaire à la non vie	414 256
Non vie hors santé	
Santé similaire à la non vie	414 256
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	69 794
Santé similaire à la vie	-468
Vie hors santé, UC ou indexés	70 262
Vie UC ou indexés	
Dépôts auprès des cédantes	
Créances nées d'opérations d'assurance	113 855
Créances nées d'opérations de réassurance	
Autres créances (hors assurance)	59 537
Actions auto-détenues	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	
Trésorerie et équivalent trésorerie	634 392
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	
<b>Total de l'actif</b>	<b>13 032 456</b>

## S.02.01.02 - Bilan - passifs

Entité : *Pronoé Prévoyance*

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Valeur Solvabilité II
Provisions techniques – non vie	1 143 299
Provisions techniques non vie (hors santé)	
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	
Marge de risque	
Provisions techniques santé (similaire à la non vie)	1 143 299
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	934 076
Marge de risque	209 222
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	134 908
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	-23 337
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	-23 337
Marge de risque	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	158 245
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	132 995
Marge de risque	25 250
Provisions techniques UC ou indexés	
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	
Marge de risque	
Autres provisions techniques	
Passifs éventuels	
Provisions autres que les provisions techniques	
Provision pour retraite et autres avantages	
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	
Impôts différés passifs	
Produits dérivés	
Dettes envers les établissements de crédit	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	
Dettes nées d'opérations d'assurance	13 814
Dettes nées d'opérations de réassurance	301 474
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	180 738
Dettes subordonnées	
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	
<b>Total du passif</b>	<b>1 774 233</b>
Excédent d'actif sur passif	11 258 224

## S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité non vie

Entité : Pronoé Prévoyance

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)							
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale
Primes émises								
Brut - assurance directe		335 610						
Brut - réassurance proportionnelle acceptée								
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs		114 466						
Net		221 144						
Primes acquises								
Brut - assurance directe		328 622						
Brut - réassurance proportionnelle acceptée								
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs		114 466						
Net		214 156						
Charge des sinistres								
Brut - assurance directe		575 256						
Brut - réassurance proportionnelle acceptée								
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs		286 601						
Net		288 655						
Dépenses engagées		226 859						
Solde - autres charges/produits techniques								
Total des dépenses techniques								

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)				Engagement de réassurance non vie non proportionnelle acceptée				TOTAL
	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
Primes émises									
Brut - assurance directe									335 610
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									114 466
Net									221 144
Primes acquises									
Brut - assurance directe									328 622
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									114 466
Net									214 156
Charge des sinistres									
Brut - assurance directe									575 256
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									286 601
Net									288 655
Dépenses engagées									226 859
Solde - autres charges/produits techniques									
Total des dépenses techniques									226 859

## S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité vie

Entité : *Pronoé Prévoyance*

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
Primes émises									
Brut				441 584	241 704				683 288
Part des réassureurs				155 860	82 180				238 040
Net				285 724	159 524				445 248
Primes acquises									
Brut				441 584	234 939				676 523
Part des réassureurs				155 860	82 180				238 040
Net				285 724	152 759				438 483
Charge des sinistres									
Brut				84 097					84 097
Part des réassureurs				42 048					42 048
Net				42 049					42 049
Dépenses engagées				343 591	147 836				491 427
Solde - autres charges/produits techniques									
Total des dépenses techniques									491 427
Montant total des restitutions									

## S.12.01.02 - Provisions techniques vie et santé similaire à la vie

Entité : Pronoé Prévoyance

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie		
		Total	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Total	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties
Provisions techniques calculées comme un tout							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout							
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute						132 995	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie						70 262	
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total						62 733	
Marge de risque					25 250		
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques - Total					158 245		

	Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
				Total	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
Provisions techniques calculées comme un tout									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Meilleure estimation brute			132 995				-23 337		-23 337
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie			70 262				-468		-468
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total			62 733				-22 869		-22 869
Marge de risque			25 250				0		0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques - Total			158 245				-23 337		-23 337

## S.17.01.02 - Provisions techniques non vie

Entité : Pronoé Prévoyance

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
Provisions techniques calculées comme un tout						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut		-32 668				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		-87				
Meilleure estimation nette des provisions pour primes		-32 581				
Provisions pour sinistres						
Brut		966 745				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		414 343				
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres		552 402				
Total meilleure estimation - brut		934 076				
Total meilleure estimation - net		519 820				
Marge de risque		209 222				
Provisions techniques - Total						
Provisions techniques - Total		1 143 299				
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total		414 256				
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite		729 043				

## S.17.01.02 - Provisions techniques non vie

Entité : Pronoé Prévoyance

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
Provisions techniques calculées comme un tout Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque Meilleure estimation Provisions pour primes Brut Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie Meilleure estimation nette des provisions pour primes  Provisions pour sinistres Brut Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres Total meilleure estimation - brut Total meilleure estimation - net Marge de risque Provisions techniques - Total Provisions techniques - Total Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite						

## S.17.01.02 - Provisions techniques non vie

Entité : Pronoé Prévoyance

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non vie
	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
Provisions techniques calculées comme un tout					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque					
Meilleure estimation					
Provisions pour primes					
Brut					-32 668
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie					-87
Meilleure estimation nette des provisions pour primes					-32 581
Provisions pour sinistres					
Brut					966 745
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie					414 343
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres					552 402
Total meilleure estimation - brut					934 076
Total meilleure estimation - net					519 820
Marge de risque					209 222
Provisions techniques - Total					
Provisions techniques - Total					1 143 299
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total					414 256
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite					729 043

## S.19.01.21 - 01 - Total activités non vie

Entité : Pronoé Prévoyance

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Information
Année d'accident/année de souscription	Année d'accident

## S.19.01.21 - 02 - Sinistres payés bruts (non cumulés)

Entité : Pronoé Prévoyance

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Année de développement											Pour l'année en cours	Somme des années (Cumulés)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			
Années Précédentes														
2016														
2017														
2018														
2019														
2020														
2021														
2022														
2023	4 005	6 234												
2024	62 477	55 586										55 586		
2025	100 754											100 754		
Total												156 340		

## S.19.01.21 - 03 - Meilleure estimation de provisions pour sinistres brutes non actualisées

Entité : Pronoé Prévoyance

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Année de développement											Fin d'année (données actualisées)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		
Années Précédentes													
2016													
2017													
2018													
2019													
2020													
2021													
2022													
2023	50 033	0											
2024	641 750	378 223										267 401	
2025	871 538											699 343	
Total												966 745	

## S.23.01.02 - Fonds propres (01)

Entité : *Pronoé Prévoyance*

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	12 000 000	12 000 000			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel					
Comptes mutualistes subordonnés					
Fonds excédentaires					
Actions de préférence					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence					
Réserve de réconciliation	-741 776	-741 776			
Passifs subordonnés					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers					
Total fonds propres de base après déductions	11 258 224	11 258 224			
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callables sur demande					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE					
Autres fonds propres auxiliaires					
Total fonds propres auxiliaires					
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	11 258 224	11 258 224			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	11 258 224	11 258 224			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	11 258 224	11 258 224			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	11 258 224	11 258 224			
Capital de solvabilité requis	1 547 633				
Minimum de capital requis	6 700 000				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	7,27				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	1,68				

**S.23.01.02 - Fonds propres (02)****Entité :** *Pronoé Prévoyance***Période :** 31 DÉCEMBRE 2025**Devise :** EUR

	<b>Total</b>
Réserve de réconciliation	
Excédent d'actif sur passif	11 258 224
Actions propres (détenues directement et indirectement)	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	
Autres éléments de fonds propres de base	12 000 000
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	
Réserve de réconciliation	-741 776

### S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Entité : *Pronoé Prévoyance*

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Capital de solvabilité requis brut	PPE	SIMPLIFICATIONS
Capital de solvabilité requis - formule standard			
Risque de marché	1 287 194		Simplifications non utilisées
Risque de défaut de la contrepartie	83 872		
Risque de souscription en vie	201 580		Simplifications non utilisées
Risque de souscription en santé	313 744		Simplifications non utilisées
Risque de souscription en non vie			Simplifications non utilisées
Diversification	-389 110		
Risque lié aux immobilisations incorporelles			
Capital de solvabilité requis de base	1 497 280		
Calcul du capital de solvabilité requis			
Risque opérationnel	50 354		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques			
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés			
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE			
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	1 547 633		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies			
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type a			
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type b			
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type c			
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type d			
Capital de solvabilité requis	1 547 633		
Autres informations sur le SCR			
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304			

### S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis - 01 - Approche concernant le taux d'imposition

Entité : *Pronoé Prévoyance*

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Oui / Non
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	Oui

### S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis - 02 - Approche concernant le taux d'imposition

Entité : *Pronoé Prévoyance*

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	LAC DT
LAC DT (Capacité d'absorption de pertes des impôts différés)	
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	
LAC DT maximale	

### S.28.02.01 - 01 - Minimum de capital requis — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non vie

Entité : *Pronoé Prévoyance*

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Activités en non vie	Activités en vie	Activités en non vie		Activités en vie	
	Résultat MCR (NL, NL)	Résultat MCR (NL, L)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non vie Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente Réassurance santé non proportionnelle Réassurance accidents non proportionnelle Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle Réassurance dommages non proportionnelle	96 337		519 820	332 237		

### S.28.02.01 - 02 - Minimum de capital requis — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non vie

Entité : *Pronoé Prévoyance*

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Activités en non vie	Activités en vie	Activités en non vie		Activités en vie	
	Résultat MCR (L, NL)	Résultat MCR (L, L)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie		837			39 865	

### S.28.02.01 - 03 - Minimum de capital requis — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non vie

**Entité :** Pronoé Prévoyance

**Période :** 31 DÉCEMBRE 2025

**Devise :** EUR

	Calcul du MCR global	Activités en non vie	Activités en vie
Calcul du MCR global			
MCR linéaire	97 174		
Capital de solvabilité requis	1 547 633		
Plafond du MCR	696 435		
Plancher du MCR	386 908		
MCR combiné	386 908		
Seuil plancher absolu du MCR	6 700 000		
Minimum de capital requis	6 700 000		
Calcul du montant notionnel du MCR en non vie et en vie			
Montant notionnel du MCR linéaire		96 337	837
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)		1 534 301	13 333
Plafond du montant notionnel du MCR		690 435	6 000
Plancher du montant notionnel du MCR		383 575	3 333
Montant notionnel du MCR combiné		383 575	3 333
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR		2 700 000	4 000 000
Montant notionnel du MCR		2 700 000	4 000 000

## C - GROUPE PRUDENTIEL MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

## S.02.01.02 - Bilan - actifs

Entité : Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Valeur Solvabilité II
Écarts d'acquisitions	
Frais d'acquisition reportés	
Actifs incorporels	
Impôts différés actifs	
Excédent de régime de retraite	
Immobilisations corporelles pour usage propre	34 210 475
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	1 231 937 772
Immobilier (autre que pour usage propre)	209 149 275
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	4 638 106
Actions	102 326 737
Actions – cotées	96 744 955
Actions – non cotées	5 581 782
Obligations	604 619 738
Obligations d'État	39 125 766
Obligations d'entreprise	563 758 944
Titres structurés	1 735 029
Titres garantis	
Organismes de placement collectif	310 415 185
Produits dérivés	
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	592 995
Autres placements	195 736
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	
Prêts et prêts hypothécaires	
Avances sur polices	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	
Autres prêts et prêts hypothécaires	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	129 870 576
Non vie et santé similaire à la non vie	101 793 366
Non vie hors santé	97 318 647
Santé similaire à la non vie	4 474 719
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	28 077 210
Santé similaire à la vie	-468
Vie hors santé, UC ou indexés	28 077 678
Vie UC ou indexés	
Dépôts auprès des cédantes	3 748 628
Créances nées d'opérations d'assurance	165 383 353
Créances nées d'opérations de réassurance	6 477 552
Autres créances (hors assurance)	14 633 532
Actions auto-détenues	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	
Trésorerie et équivalent trésorerie	20 197 809
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	14 802 305
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 621 262 005</b>

## S.02.01.02 - Bilan - passifs

Entité : Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Valeur Solvabilité II
Provisions techniques – non vie	701 878 157
Provisions techniques non vie (hors santé)	632 323 699
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	603 681 516
Marge de risque	28 642 182
Provisions techniques santé (similaire à la non vie)	69 554 459
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	65 900 139
Marge de risque	3 654 319
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	54 544 311
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	3 197 306
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	3 024 885
Marge de risque	172 421
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	51 347 005
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	50 080 712
Marge de risque	1 266 293
Provisions techniques UC ou indexés	
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	
Marge de risque	
Autres provisions techniques	
Passifs éventuels	
Provisions autres que les provisions techniques	
Provision pour retraite et autres avantages	2 496 538
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	3 855 616
Impôts différés passifs	130 817 548
Produits dérivés	
Dettes envers les établissements de crédit	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	
Dettes nées d'opérations d'assurance	18 436 768
Dettes nées d'opérations de réassurance	886 887
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	33 990 545
Dettes subordonnées	
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	80 980
Total du passif	946 987 351
Excédent d'actif sur passif	674 274 653

## S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité non vie

Entité : Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)							
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale
Primes émises								
Brut - assurance directe	157 539 666	4 732 675		80 733 591	127 770 622		154 541 551	34 994 337
Brut - réassurance proportionnelle acceptée							2 011 264	
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	1 883 799	1 307 736		12 520 333	342 934		33 201 776	2 014 872
Net	155 655 867	3 424 939		68 213 259	127 427 688		123 351 040	32 979 465
Primes acquises								
Brut - assurance directe	153 360 525	4 736 429		77 983 151	123 880 464		148 181 455	34 588 333
Brut - réassurance proportionnelle acceptée							1 957 832	
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	1 883 799	1 307 736		12 520 333	342 934		31 467 304	2 014 872
Net	151 476 726	3 428 693		65 462 818	123 537 530		118 671 983	32 573 461
Charge des sinistres								
Brut - assurance directe	95 053 237	1 707 658		75 290 420	97 308 354		66 597 737	23 078 244
Brut - réassurance proportionnelle acceptée							692 988	
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	2 356 469	1 039 157		2 617 506	-80 779		-5 969 412	9 984
Net	92 696 768	668 500		72 672 914	97 389 134		73 260 137	23 068 260
Dépenses engagées	31 663 222	1 221 170		16 679 452	32 053 867		36 187 445	10 381 539
Solde - autres charges/produits techniques								
Total des dépenses techniques								

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)				Engagement de réassurance non vie non proportionnelle acceptée				TOTAL
	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
Primes émises									
Brut - assurance directe	936	11 175 667							571 489 046
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									2 011 264
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									51 271 449
Net	936	11 175 667							522 228 861
Primes acquises									
Brut - assurance directe	936	10 824 602							553 555 895
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									1 957 832
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs		0							49 536 977
Net	936	10 824 602							505 976 751
Charge des sinistres									
Brut - assurance directe		2 898 875							361 934 525
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									692 988
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									-27 075
Net		2 898 875							362 654 588
Dépenses engagées	-2	4 441 491							132 628 184
Solde - autres charges/produits techniques									0
Total des dépenses techniques									132 628 184

## S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité vie

Entité : Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
Primes émises									
Brut				441 584	241 704				683 288
Part des réassureurs				155 860	82 180				238 040
Net				285 724	159 524				445 248
Primes acquises									
Brut				441 584	234 939				676 523
Part des réassureurs				155 860	82 180				238 040
Net				285 724	152 759				438 483
Charge des sinistres									
Brut				84 097	673 227	5 995 662			6 752 986
Part des réassureurs				42 048		10 505 266			10 547 314
Net				42 049	673 227	-4 509 603			-3 794 327
Dépenses engagées				343 591	147 836				491 427
Solde - autres charges/ produits techniques									
Total des dépenses techniques									491 427
Montant total des restitutions									

## S.23.01.22 - Fonds propres (01)

Entité : Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	1 000	1 000			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	21 719 785	21 719 785			
Comptes mutualistes subordonnés					
Fonds excédentaires					
Actions de préférence					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence					
Réserve de réconciliation	652 553 868	652 553 868			
Passifs subordonnés					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers					
Total fonds propres de base après déductions	674 274 653	674 274 653			
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE					
Autres fonds propres auxiliaires					
Total fonds propres auxiliaires					
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	674 274 653	674 274 653			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	674 274 653	674 274 653			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	674 274 653	674 274 653			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	674 274 653	674 274 653			
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	85 645 933				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	7,87				
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le SCR total du groupe (y compris les fonds propres provenant d'autres secteurs financiers et des entités incluses via D&A)	674 274 653	674 274 653			
Total du capital de solvabilité requis du groupe	257 080 817				
Ratio du total des fonds propres éligibles sur le total du SCR du groupe - ratio incluant les autres secteurs financiers et les entreprises incluses via D&A	2,62				

**S.23.01.22 - Fonds propres (02)****Entité** : Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances**Période** : 31 DÉCEMBRE 2025**Devise** : EUR

	<b>Total</b>
Réserve de réconciliation	
Excédent d'actif sur passif	674 274 653
Actions propres (détenues directement et indirectement)	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	
Autres éléments de fonds propres de base	21 720 785
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	
Réserve de réconciliation	652 553 868
Bénéfices attendus	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non vie	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	

## S.25.01.22 - Capital de solvabilité requis - pour les groupes qui utilisent la formule standard

Entité : Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Capital de solvabilité requis brut	PPE	SIMPLIFICATIONS
Capital de solvabilité requis calculé en utilisant la formule standard			
Risque de marché	224 358 096		Simplifications non utilisées
Risque de défaut de la contrepartie	31 529 085		
Risque de souscription en vie	1 880 115		Simplifications non utilisées
Risque de souscription en santé	29 072 386		Simplifications non utilisées
Risque de souscription en non vie	155 972 857		Simplifications non utilisées
Diversification	-116 552 085		
Risque lié aux immobilisations incorporelles			
Capital de solvabilité requis de base	326 260 453		
Calcul du capital de solvabilité requis			
Risque opérationnel	20 326 425		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques			
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-89 506 061		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE			
Capital de solvabilité requis calculé sur la base de l'art. 336 (a) du règlement délégué (UE) 2015/35, à l'exclusion du capital supplémentaire	257 080 817		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies			
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type a			
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type b			
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type c			
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type d			
SCR du groupe consolidé	257 080 817		
Autres informations sur le SCR			
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304			
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	85 645 933		
Informations sur les autres entités			
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)			
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM			
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Institutions de retraite professionnelle			
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières			
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle			
Capital requis pour entreprises résiduelles			
Exigences en matière de capital pour les organismes de placement collectif ou les investissements conditionnés sous forme de fonds			
SCR global			
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation			
Total du capital de solvabilité requis du groupe	257 080 817		

## S.32.01.22 - G01D - Entreprises dans le périmètre du groupe

Entité : Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

Devise : EUR

	Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type de code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
001	France	969500XTJT12BLWILD19	1 - LEI	MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES	2 - Entreprise d'assurance non vie	Société d'assurance mutuelle	1 - Mutuelle	Autorité de Contrôle Prudential et Résolution
002	France	969500Y6R87PP9EY0F96	1 - LEI	SA PRONOE PREVOYANCE	4 - Entreprise multibranches	Société anonyme	2 - Non mutuelle	Autorité de Contrôle Prudential et Résolution

Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
100,00 %	100,00 %	100,00 %		1 - Dominante	100,00 %	1 - Incluse dans le contrôle du groupe 1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale 1 - Première méthode: consolidation intégrale

